

Conseil municipal du 30 septembre 2022

Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni publiquement, à partir de 20h30, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, Mme Farida ZERGUIT Conseillère municipale, M. Jérôme RAGENARD Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Frédéric PEREIRA LOBO Conseiller municipal, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Mohsen REZAEI Conseiller municipal, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, Mme Florelle PRIO Conseillère municipale, M. Frédéric FAREVEL Conseiller municipal, Mme Nadia AOUCHE Conseillère municipale, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, Mme Stéphanie CHASSANG Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Michèle VASIC a donné pouvoir à M. Frédéric PEREIRA LOBO
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à M. Michel BARNIER
Mme Paula FERREIRA a donné pouvoir à M. Kévin CUVILLIER
M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à M. Martin LOLO
Mme Ranjita MUDHOO a donné pouvoir à Mme Martine GENESTE
M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Madame Sophie STENSTRÖM (à compter du point n°5)
Mme Adeline BOUDEAU a donné pouvoir à Mme Linda DA SILVA (à compter du point n°12)
Mme Farida ZERGUIT a donné pouvoir à M. Mohsen REZAEI (à compte du point n°12)

Absents :

M. Dominique LESPARRE, M. Marc ROULLIER (à compter du point n°16), Mme Stéphanie CHASSANG (à compter du point n°16)

Mme la Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer ce Conseil municipal de rentrée. Tout d'abord, quelques points d'information sur le mois passé, et quelques points à venir. Tout d'abord, les deux événements les plus importants, les deux manifestations du mois de septembre ont rencontré un grand succès. Tout d'abord la Foire de Bezons. Non, pardon, tout d'abord le Forum des associations avec plus de 4 300 personnes au Forum des sports ainsi que plusieurs stands d'associations nouvelles. C'est pour nous la démonstration que la vie associative rayonne de notre commune et du soutien reconnu de la municipalité aux actions culturelles, sportives et citoyennes.

La Foire de Bezons était l'autre événement de la rentrée, qui a fait son grand retour après la période du COVID. Et contrairement à ce que certains se sont amusés à dire, que nous souhaitions supprimer définitivement la Foire de Bezons, voilà encore une fois par les faits que cette foire a été bien faite et qu'à un moment donné, face à des spéculations non fondées, ce qui compte aujourd'hui ce sont les faits. Donc pour le retour de cet événement, une programmation a été enrichie et une programmation plus fluide et plus simple des réservations a permis d'accueillir des milliers de personnes sans aucun incident à dénoter, et c'est important.

D'autres événements ont eu lieu également sur le mois de septembre : le World Clean Up Day a rassemblé de nombreux Bezonnais soucieux d'actions concrètes pour l'environnement et la planète.

Et les Journées du patrimoine avec notamment l'exposition du fonds graphique, qui ont eu elles aussi plein de succès et ont fait le plein.

Enfin, la rentrée scolaire a été gérée avec beaucoup de professionnalisme par les services, que je remercie. Je rappelle qu'encore une fois, nous avons été dans l'obligation d'ouvrir de nouvelles classes pour répondre à l'augmentation considérable de la population scolaire. En 26 mois, c'est 19 classes qui ont été ouvertes pour 350 enfants, soit l'équivalent d'un groupe scolaire qui n'avait pas été anticipé, malgré mes alertes et celles de Monsieur Cuvillier à l'époque. Cette année, c'est sept nouvelles classes.

Le cœur de ville continue quant à lui à recevoir de nouveaux magasins : le Gifi est ouvert, il était très attendu par de nombreux Bezonnais et Bezonnaises, et j'étais moi-même cet après-midi à l'inauguration de la crêperie qui elle aussi sera un point fort dans ce quartier. Pour information, 80 % des surfaces commerciales sont louées à cette date. Donc beaucoup de magasins sont en travaux pour préparer justement l'ouverture qui va s'échelonner jusqu'à la fin de l'année. Par exemple, Animalis arrivera dans le premier trimestre 2023. D'autres magasins, notamment des restaurants, sont prévus et ils sont aujourd'hui en travaux.

Dans les semaines à venir, nous aurons le Rives & Run, le dimanche 16 octobre, avec des nouveautés cette fois-ci, cette année, puisqu'il y aura une course de poussettes pour les parents, les papas et les mamans, et donc c'est une façon de rendre cette manifestation plus accessible au plus grand nombre, notamment aux familles. J'espère donc vous y voir nombreux.

Enfin, il y aura également le 17 octobre que nous commérons comme il est de tradition à Bezons, cette journée tragique.

Ce mois se clôturera avec les vacances de la Toussaint par la Soirée des jeunes diplômés, pilotée par le service jeunesse et Kévin Harbonnier.

Beaucoup d'activités, des projets et des actions, et donc beaucoup d'engagement de la part du personnel de la collectivité, et donc je tiens à les remercier chaleureusement. Nous allons ouvrir donc maintenant le Conseil municipal par l'appel de Monsieur Rebagliato.

M. Rebagliato : Merci, Madame la Maire.

L'appel est effectué.

Mme la Maire : Merci Monsieur Rebagliato. Nous allons passer donc à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2022

Mme la Maire : Point numéro 1, approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2022. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend... Monsieur Faravel ? Ah, vous n'étiez pas là. Madame Prio s'abstient aussi ? Vous n'étiez pas là. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à la majorité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité des votes exprimés,
Nombre d'abstentions : 2
Mme PRIO, M. FARAVEL**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2022.

Dossier n° 2 - Modification du nombre d'adjoints

Mme la Maire : Dossier 2, modification du nombre d'adjoints. Donc il est prévu de passer de huit adjoints à dix adjoints, donc voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Vous ne prenez pas part au vote, l'opposition ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité des votes exprimés,
Ne participent pas au vote : 11
M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. ROULLIER, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG**

APPROUVE l'augmentation du nombre de postes d'adjoints au Maire.

DIT que le nombre d'adjoints au Maire est porté à 10.

AUTORISE la modification du tableau du Conseil municipal.

Dossier n° 3 - Élection de nouveaux adjoints au maire

Mme la Maire : Nous allons passer donc à l'élection des deux adjoints en question sur la base de la délibération prévue. C'est un scrutin de liste paritaire, donc il est proposé une adjointe et un adjoint, donc je fais appel à des candidatures. C'est un scrutin à bulletin secret, et voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? D'accord. Appel à candidatures : qui est candidat ? D'accord. D'autres candidatures ? Donc nous enregistrons la candidature de Monsieur Mohsen Rezaei et Madame Nadia Aouchiche, et nous allons procéder au vote.

C'est trop tard, j'ai déjà dit qu'il fallait poser les questions avant. Allez-y. C'est quoi votre question sur la procédure ? J'ai posé déjà la question avant si vous aviez des questions, donc on ne revient pas systématiquement en arrière.

M. Faravel : *Intervention hors micro.*

Mme la Maire : Est-ce qu'on peut lui donner un micro ?

M. Faravel : Non, vous annoncez dans la convocation du Conseil municipal qu'il faut envoyer les candidatures une heure avant la séance du Conseil, c'est ce qui a été envoyé à tout le monde, et là vous faites des appels à candidatures. J'aimerais savoir comment vous respectez vos propres convocations et vos propres règles de délibération dans ce que vous envoyez aux membres du Conseil municipal, c'est tout.

Mme la Maire : C'est la procédure. On a reçu les candidatures pour préparer les bulletins de vote mais la procédure exacte, c'est : en Conseil municipal, la maire demande qui est candidat. C'est la règle. Voilà. Il n'y a rien d'extraordinaire.

M. Faravel : Vous auriez pu procéder en respectant les consignes que vous aviez données vous-même en disant : « Nous avons reçu deux candidatures », plutôt que la mascarade à laquelle on vient d'assister.

Mme la Maire : Non, non, de toute façon on n'a pas reçu de candidature. À part les... on n'a pas reçu d'autre candidature que celles qui ont été annoncées et je rappelle, la procédure c'est : la maire demande qui est candidat en séance. Si on vous a demandé des candidatures en amont, c'est juste pour vous éviter d'écrire sur un papier blanc au stylo vos nom et prénom où souvent il y a des fautes d'orthographe. Donc l'administration prépare en amont des bulletins. Voilà. Si vous voulez chipoter en plus là-dessus, ce qui est hors procédure, si vous voulez, mais bon, bref. Donc remarque inutile.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Oui, bien sûr.

Une intervenante : Une explication de vote. Comme le point précédent, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme la Maire : Très bien. Vous le ferez au moment du vote. Une remarque sur la procédure, Monsieur Faravel ? Explication de vote ?

M. Faravel : Nous voterons contre, essentiellement parce que nous jugeons la candidature, enfin les candidatures qui sont présentées, comment dire ? Assez spécieuses. Quand on s'engage sur un programme de gauche, on ne rejoint pas une équipe qui mène une politique de droite et donc je pense que les gens qui se présentent après avoir défendu un programme de gauche et qui rejoignent une équipe dont le budget municipal a baissé le budget du CCAS, a baissé le budget du TPE, a mis en cause l'équilibre du centre municipal de santé, c'est clairement les marques d'une politique de droite. Quand on rejoint une telle équipe, on est indigné du mandat qui vous a été confié par les électeurs. Nous voterons contre ces candidatures.

Mme la Maire : Merci Monsieur Faravel. Il y a d'autres remarques de ce type ou des commentaires ? Monsieur Lolo, allez-y.

M. Lolo : Donc c'est uniquement pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote. Voilà.

Mme la Maire : D'accord, merci. D'autres explications de vote ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Vu qu'il nous est proposé ce soir de faire un vote démocratique, même si c'est à bulletin secret, c'est très bien, c'est la procédure, je ne donnerai pas d'avis sur ce que je vais faire dans l'isoloir, mais je pense que dans le résultat on comprendra très rapidement pourquoi j'ai voté. Merci.

Mme la Maire : Ça c'est de l'explication de vote !

Monsieur Faravel, juste quand même à un moment donné ce qui est indigne c'est des élus comme vous qui racontent des mensonges aux Bezonnais et Bezonnaises. Il n'y a pas eu de baisse de la subvention du CCAS. Vous avez posé la question, on vous a expliqué que le CCAS a fait un audit une fois pour le mandat qui est l'analyse des besoins sociaux, une fois qu'elle n'est pas faite il n'y avait pas de besoin, et aujourd'hui tous les besoins sont couverts. Et s'il y avait besoin d'augmenter parce que les besoins seraient augmentés, on avait dit qu'on les augmenterait tout autant et aujourd'hui, il n'y a pas cette difficulté-là. Même chose sur le TPE.

Vous continuez à raconter des mensonges aux Bezonnais, libre à vous. Je pense que les Bezonnais aujourd'hui ne sont pas dupes de vos mensonges. Ce qui est en fait indigne, c'est que vous faites de la politique politicienne. Vous attaquez les petits camarades, très bien, grand bien vous fasse, sauf que nous, on essaie juste d'être un peu dignes des Bezonnais. Voilà.

Mme la Maire : Merci Monsieur Faravel. Donc comme nous sommes dignes des Bezonnais, je vous propose qu'on passe au vote. L'administration va passer proposer les bulletins et nous féliciterons par la suite je l'espère des adjoints, une adjointe et un adjoint. Donc voilà. On aura besoin de deux scrutateurs : un de la majorité, un de l'opposition. Qui souhaite être scrutateur s'il vous plaît ? Monsieur Cuvillier de la part de la majorité, un scrutateur de la part de l'opposition ? Monsieur Hoerner, allez-y. Merci. Ils comptabiliseront donc les votes.

Intervention hors micro

Mme la Maire : On a du papier blanc à leur donner ? Merci. Ça a déjà été distribué ? Non, pas encore ? C'est les enveloppes qui sont distribuées pour le moment.

J'en profite, en attendant, pour saluer le public dans la salle. Merci, c'est un public qui est différent, que je n'avais pas l'habitude de voir et donc je les remercie vraiment de leur présence parce que c'est un temps d'investissement citoyen et c'est important, donc je voulais vous remercier et vous saluer. Je salue aussi les habitués qui sont là, fidèles.

Un isoloir est à disposition des élus qui le souhaitent. Ce n'est pas une obligation de l'utiliser, mais il est à votre disposition.

N'oubliez pas les pouvoirs : il y a des personnes qui ont des pouvoirs. Il faut voter en deux fois, donc vous devez avoir deux enveloppes. On peut démarrer le scrutin ? Je vais faire l'appel. Madame Menhaouara. Ce qui serait bien peut-être pour éviter de faire des allers-retours, oui... On va démarrer par le bout et comme ça moi je pointerai, ce sera plus simple, pour éviter à Madame Vecchio de faire des allers-retours. Donc on démarre par les adjoints et après on finit comme ça, et voilà.

L'appel est effectué.

Mme la Maire : Je vous propose qu'on patiente pour avoir les résultats. Vous allez dépouiller, Monsieur Hoerner et Monsieur Cuvillier ?

En attendant, on va en profiter pour souhaiter un joyeux anniversaire à Madame Noël. Voilà.

Intervention inaudible

Mme la Maire : C'est pour pouvoir vous le souhaiter de vive voix... merci Facebook aussi.

Intervention inaudible

Mme la Maire : Je vous en prie, Madame Noël. Il n'y a pas d'autre anniversaire ? Non.

Intervention inaudible

Mme la Maire : La saint Jérôme ? Joyeuse fête Jérôme, même si nous sommes dans une instance républicaine et laïque.

Ça arrive ? Je vais donner les résultats : donc il y a deux votes blancs, cinq votes nuls. Du coup, la liste Rezaei Aouchiche 20 voix, sept ne prennent pas part au vote et une abstention. Voilà. Écoutez, je souhaite saluer et féliciter les deux adjoints. S'ils souhaitent prendre la parole, je leur donne la parole. Madame Aouchiche, ensuite Monsieur Rezaei. Est-ce qu'on peut leur donner des micros s'il vous plaît ?

Mme Aouchiche : Merci. Madame le Maire, tout d'abord je vous remercie pour l'intérêt que vous m'avez témoigné en me proposant de rejoindre votre équipe afin de contribuer à la gestion de la Ville. La majorité des projets municipaux que vous faites émerger actuellement vont vers une évolution qui me paraît être bénéfique pour les Bezonnais.

Pour eux, mon investissement et mon engagement sont et resteront toujours constants, sincères et dans une optique d'amélioration des conditions de vie de tous. Utiliser et partager l'espace public grâce à l'action de nos services municipaux, soutenir nos administrés, notamment les plus fragiles, permettre la scolarité de nos enfants en leur offrant les meilleures conditions possible, apporter des réponses et réfléchies, équitables et en accord avec les moyens de la Ville, accompagner notre jeunesse en lui offrant les moyens nécessaires à son épanouissement grâce au sport, à la culture, à la mise en place de projets scolaires, professionnels ou autres, voilà les missions pour lesquelles j'accepte de m'engager aujourd'hui à vos côtés dans la majorité municipale.

Je resterai fidèle à mes convictions. Une société se doit de permettre à tous de trouver sa place en vivant dignement. Aujourd'hui, la tâche est loin d'être accomplie. Mais je reste convaincue que c'est en défendant les vraies valeurs que sont la solidarité, l'équité, le partage et la bienveillance, que le système pourra changer et trouver un équilibre qui ne lésera pas les plus fragiles au profit de quelques individualistes sans scrupules, avides de posséder toujours plus.

Défendre l'intérêt général des Bezonnais est et restera ma priorité, et le choix que je fais aujourd'hui s'inscrit dans cette optique. Mes fonctions au niveau local s'inscrivent donc dans une démarche constructive, et les convictions que je défends au quotidien seront la ligne directrice de mes choix, en toute liberté, comme je l'ai toujours fait.

Mme la Maire : Merci Madame Aouchiche. Monsieur Rezaei.

M. Rezaei : Madame le Maire, chers collègues, je ressens particulièrement la responsabilité qui m'est confiée ce soir. J'espère évidemment en être digne et poursuivre dans cette nouvelle fonction l'engagement que j'ai pris en 2020 avec l'équipe municipale autour du programme porté par Madame la Maire.

Fidèle à cet engagement, je le mènerai dans l'intérêt des Bezonnais et de la Ville, avec pleine conscience que des jours difficiles nous attendent. En effet, face à la crise sociale et énergétique, le

rassemblement des bonnes volontés constructives est plus que jamais nécessaire. Ce rassemblement des sensibilités dans un esprit d'ouverture et de tolérance est selon moi le seul chemin à suivre. Je remercie Madame la Maire pour sa confiance. Elle peut compter sur moi et ma détermination d'être au service des citoyens pour l'avenir de Bezons. Merci.

Mme la Maire : Merci beaucoup. Monsieur Faravel, on va donner les écharpes aux adjoints et les déclarations c'était avant, là c'étaient les déclarations des deux adjoints. Alors, je vais remettre les écharpes.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été déposée auprès de Madame la Maire, au nom de Monsieur Mohsen REZAEI, tête de liste,

CONSIDÉRANT que cette liste comprend deux (2) conseillers municipaux :Monsieur Mohsen REZAEI et Madame Nadia AOUCHICHE et est constituée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé au vote à bulletin secret, que chaque conseiller municipal présent et doté de pouvoir a déposé dans l'urne le bulletin de vote dans l'enveloppe fermée, à l'appel de son nom,

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian HOERNER et Monsieur Kévin CUVILLIER ont été désignés comme assesseurs et ont procédé au dépouillement des enveloppes,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

Votants : 34
Non participation au vote : 7
Blancs : 2
Nuls : 5
Suffrages exprimés : 20
Majorité Absolue : 11

A obtenu :
- Liste REZAEI : 20 VOIX

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

La liste REZAEI obtient 20 VOIX, soit la majorité des suffrages exprimés.

Sont élus en qualité d'adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau, les conseillers municipaux suivants :

- 9^{ème} adjoint au Maire : **MOHSEN REZAEI**
- 10^{ème} adjointe au Maire : **NADIA AOUCHICHE**

Madame la Maire remet les écharpes à Madame Aouchiche et Monsieur Rezaei.

Dossier n° 4 - Demande d'une garantie d'emprunt d'AB Habitat pour l'acquisition de 155 logements résidence Claude-Monet, et convention de réservation de logements

Mme la Maire : On passe au point suivant. Dossier 4, demande de garantie d'emprunt AB Habitat pour l'acquisition de 150 logements résidence Claude-Monet et convention de réservation de logements.

Comme toutes les délibérations concernant AB Habitat, Monsieur Cuvillier et moi-même nous ne pouvons pas prendre part au vote ni au débat. Donc Madame Beltaief reprendra pendant la durée de la présentation de ce dossier la présidence de la séance et va vous présenter le dossier. Je vous remercie.

Madame la Maire et Monsieur Cuvillier quittent l'instance.

Mme Beltaief : Donc dossier numéro 4, c'est une demande de garantie d'emprunt pour AB Habitat, pour l'acquisition de 155 logements résidence Claude-Monet, et convention de réservation de logements. Donc AB Habitat s'est porté acquéreur le 31 juillet 2020 auprès du bailleur Logirep de 155 logements et annexes situés allée Claude-Monet et rue des Barentins. L'ensemble immobilier est composé de 155 logements financés en PLA et quatre pavillons financés en PCL.

Donc les 151 logements PLA ont été achevés en juillet 1986 et les quatre pavillons ont été achevés en février 1988. Ils se répartissent selon la typologie qui est décrite dans le tableau qui est présenté dans le dossier. Pour financer ce projet, AB Habitat a obtenu donc auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt d'un montant maximum de 16 222 050 euros, constitué d'une ligne de prêt PTP. La garantie de la Ville est sollicitée pour le montant total du prêt, soit 16 222 050 euros. Nous avons aussi un fonds propre de la part d'AB Habitat à hauteur de 1 802 450 euros.

Sur les caractéristiques de l'emprunt à garantir, c'est un montant comme je l'ai déjà annoncé de 16 222 050 euros avec une garantie de la Ville à hauteur de 100 %. Sur le taux, on est sur un taux livret A plus 0,53 %, avec une périodicité annuelle, et pour la durée de l'emprunt elle est fixée à 35 ans. En contrepartie de cette garantie, la Ville disposera d'un contingent de 31 logements selon les caractéristiques qui ont été fixées dans la convention.

Voilà. Est-ce que vous avez des questions ? Oui ?

Mme Prio : Merci. Oui, j'ai une question. On est favorables à la garantie d'emprunt, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de débat là-dessus. Juste, on nous propose une garantie d'emprunt sur la totalité du prêt. Or, les logements ils ont été construits en 88, la durée du prêt c'est 35 ans, il reste donc en fait peut-être même pas un an puisque le prêt a dû être accordé avant la fin de la construction. Du coup je ne comprends pas pourquoi le montant qu'on doit garantir est de la totalité du prêt. En principe il a dû y avoir des remboursements pendant ces 34 années qui se sont écoulées depuis la fin de la construction. Vous comprenez ce que je veux dire ? C'est le montant qui m'étonne par rapport à la durée du prêt, au montant du prêt et la date à laquelle il a été acté, ce prêt.

Mme Beltaief : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Moi, je veux bien que vous répondiez à Madame Prio avant.

Mme Beltaief : Allez-y, je vous écoute puisque vous avez levé la main pour poser une question.

M. Faravel : Oui, non mais bien sûr. La question de Madame Prio me paraissait mériter une réponse importante, mais bon, tant pis. Juste expliquer, faire une explication de vote, même si Madame Prio a déjà dit qu'on allait voter cette garantie d'emprunt, juste pour expliquer pour les Bezonnais qui nous écoutent, peut-être aussi un certain nombre d'Argenteuillais, puisque ABH ça concerne les deux communes et encore quelques autres territoires : le fait de voter les garanties d'emprunts qui sont demandées par ABH régulièrement, ça n'est en rien cautionner la politique désastreuse qui est menée aujourd'hui à la tête d'ABH. Les locataires et les agents d'ABH peuvent d'ailleurs s'en rendre compte tous les jours, au vu...

Mme Beltaief : Excusez-moi... alors attendez, je vous arrête tout de suite parce qu'en fait, là on n'est pas au Conseil d'Administration d'ABH. Si vous avez des questions concernant la garantie d'emprunt,

sinon vous ne prenez pas la parole. Vous ne prenez pas la parole. Si vous avez une question qui concerne ce dossier, je vous accorde la parole, sinon non. Est-ce que vous pouvez arrêter le micro s'il vous plaît de Monsieur Faravel ? Non, Monsieur. Si vous avez une question concernant ce dossier, je vous donne la parole. Sinon nous ne sommes pas au Conseil d'Administration d'ABH. Si vous avez... si vous avez d'autres propos, si vous avez d'autres propos alors sur la garantie... sur la garantie d'emprunt je vous donne la parole. Sur la garantie d'emprunt je vous donne la parole, sinon je ne vous donne pas la parole, Monsieur Faravel. Donc je vous écoute si vous avez une question sur ce dossier qui concerne la garantie d'emprunt. Allez-y, Monsieur Faravel.

M. Faravel : La garantie d'emprunt s'inscrit dans un contexte. Ce contexte est la politique désastreuse menée par la présidente d'ABH.

Mme Beltaief : Donc vous ne posez pas de question ?

M. Faravel : Je peux terminer ? Je peux terminer ma phrase ? Je peux finir sur la garantie d'emprunt ?

Mme Beltaief : Vous ne posez pas de question sur la garantie d'emprunt, donc je vais vous répondre, Madame Prio.

M. Faravel : Oh putain, ce n'est pas possible ! On peut avoir une explication de vote ? (*fin d'intervention hors micro*)

Mme Beltaief : Je ne vous autorise pas à être agressif envers moi donc je vous remercie, je vous remercie de ne pas être agressif. D'accord ? Je vais reprendre. Si vous avez une question sur la garantie d'emprunt, je vous donne la parole. Sinon, Monsieur Faravel, je ne vous donnerai pas la parole. Donc sur la garantie d'emprunt, si vous avez une question je vous donne la parole.

M. Faravel : (*Début d'intervention hors micro*) Il est hors de question de cautionner la politique d'ABH, mais nous soutiendrons toujours les garanties d'emprunts d'ABH parce que malgré la politique désastreuse qui est menée à ABH, ne pas la voter...

Mme Beltaief : Donc Madame Prio, je vais répondre à votre question concernant la garantie d'emprunt. La garantie d'emprunt, elle concerne simplement l'acquisition auprès de Logirep sur les logements qui ont été acquis le 31 juillet 2020. J'espère que j'ai répondu à votre question. Vous n'avez pas compris ? Je vais reprendre, Madame Prio. La garantie d'emprunt qui est sollicitée par ABH, elle concerne donc l'acquisition des logements qui ont été faits le 31 juillet auprès du bailleur Logirep, sur les 150 logements qui ont effectivement été construits il y a bien longtemps. Voilà.

Alors on passe au vote s'il n'y a pas d'autre question ? Allez-y, Monsieur Roullier.

M. Roullier : Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. On votera contre, pour le fait qu'on pense que c'est une opération financière puisque personne ne va aller dans ce logement, il y a déjà des personnes qui y sont. Et puis on pense aussi qu'AB Habitat devrait consacrer ces fonds à la rénovation du parc existant, et non pas se lancer dans l'acquisition de nouveaux logements. Merci.

Mme Beltaief : Très bien. On peut passer au vote s'il n'y a pas d'autre question ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Est-ce qu'on peut rappeler Madame la Maire et Monsieur Cuvillier s'il vous plaît ?

Madame la Maire et Monsieur Cuvillier rejoignent l'instance.

Mme Beltaief : Suspension de séance pour cinq minutes.

La séance est suspendue, puis reprise.

Mme la Maire : Mesdames et Messieurs, on va reprendre notre séance dans le calme et dans le respect du règlement intérieur. Donc un rappel du règlement intérieur : on pose des questions en lien avec la délibération. Quand ça concerne une garantie d'emprunt, on parle de la garantie d'emprunt. On ne parle pas d'ABH, de la politique d'ABH, etc. Si on parle de l'augmentation du point d'indice qu'on doit voter, on parle de l'augmentation du point d'indice. On ne va pas parler de la politique de Monsieur Macron, de sa politique sur la retraite ou je ne sais quoi.

Je n'ai aucun problème à ce que vous fassiez de la politique. Chaque instance est adaptée pour faire ce qu'elle doit faire. La place publique, ce n'est pas ici. Ici c'est le Conseil municipal. Il y a des règles très précises et on se respecte. Et on se respecte encore plus quand on est une femme parce qu'effectivement traiter une femme de la même façon que ça a été traité par un mec qui passe son temps à expliquer qu'il défend le droit des femmes, c'est scandaleux, donc voilà.

Allez, une fois que c'est dit, on va passer au point suivant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

Article 1 : Autorise la commune de Bezons à accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de seize millions deux-cent-vingt-deux mille cinquante euros (16 222 050,00 €), souscrit par AB Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 132579 constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné au financement de l'opération Résidence Claude Monet, Parc social public, transfert de patrimoine de 155 logements situés sur plusieurs adresses à Bezons.

Article 2 : Autorise l'octroi de cette garantie dans le respect des conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par AB Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à AB Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Autorise la commune de Bezons à s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : Approuve la convention de garantie d'emprunt, ci-annexée, et autorise Madame la Maire à la signer.

Dossier n° 5 - Budget Ville 2022 – décision modificative numéro 1

Mme la Maire : Dossier numéro 5, budget Ville 2022, Décision Modificative numéro 1 par l'une des adjointes les plus jeunes de France en charge des questions des finances – parce que nous sommes une Ville qui aime promouvoir les femmes, la place des femmes, et on respecte les femmes ici. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Donc Décision Modificative numéro 1 : alors, suite à l'adoption par le Conseil municipal le 30 mars dernier du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022, des modifications du budget sont nécessaires et doivent être approuvées dans le cadre d'une décision modificative.

Donc par décision du 24 août 2021, il a été décidé de préempter la clinique Korian. Le prix a été fixé par jugement à hauteur de 3 716 800 euros. Il convient dès à présent d'inscrire cette dépense au budget 2022.

Par ailleurs, après des retards importants lors du démarrage des travaux sur le chantier du gymnase Pierre-de-Coubertin, le chantier du gymnase a pu être accéléré cette année et l'équipement pourra finalement être livré à la Ville dès novembre prochain. C'est une bonne nouvelle. Il y a donc lieu d'inscrire au budget le solde des crédits utiles au paiement du solde du marché public de conception réalisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal une Décision Modificative au budget communal donc qui se décline comme suit. Sur la section fonctionnement nous avons donc les recettes qui sont abondées à hauteur de 1 352 571 euros grâce à l'ajustement du produit fiscal et des dotations de l'État dont les notifications sont parvenues après le vote du budget primitif. Sur les dépenses, des dépenses nouvelles doivent être inscrites à hauteur de 135 000 euros pour augmenter la subvention annuelle du Théâtre Paul-Éluard afin de compenser les engagements pris par le TPE en dehors de la subvention habituelle, la contribution du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, ce qui nous permet de dégager un autofinancement complémentaire de 1 217 571 euros affectés sur la partie investissement.

Sur la section d'investissement, nous avons une nouvelle programmation qui est en cours concernant l'aménagement des berges de Seine, avec l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, sur les travaux qui seront portés par l'Agglomération à compter du budget 2023. C'est pour ça qu'il convient d'annuler l'intégralité des crédits prévus au budget 2022 dans son montage initial, c'est-à-dire 2 960 000 euros en dépenses et 880 000 euros en recettes.

Sur l'acquisition de l'école de musique et de danse, il a été convenu avec la société Atland un lissage de 2022 à 2024 du paiement de l'école selon l'échéancier suivant : 801 000 euros en 2022, 1 602 000 euros en 2023, et 801 000 euros en 2024, soit au total les 3 204 000 euros qui restaient à payer. Le lissage du paiement de l'école de musique est le fruit d'une discussion constructive entre le promoteur et la municipalité, qui permet de créer un échéancier raisonnable pour cette opération. Cet échéancier a toute son importance car nous pouvons réduire de 2 400 000 euros les crédits à mobiliser sur 2022.

L'autofinancement est ainsi dégagé dans la section de fonctionnement et le lissage des dépenses citées nous permet de financer cette première Décision Modificative 2022 avec l'achat de la clinique Korian à hauteur de 3 756 000 euros, et la livraison du gymnase Pierre-de-Coubertin en novembre prochain pour 1 943 771 euros. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Monsieur Faravel, ensuite Madame Noël. Vous commencez et Madame Noël suivra.

M. Faravel : Oui, quelques questions et quelques remarques surtout.

Alors dans les questions, excusez-nous mais dans une Décision Modificative du budget à cette période de l'année et après les votes de l'été à l'Assemblée nationale, notamment sur l'augmentation du point d'indice et la promesse de la compensation par l'État, on s'attendait à voir ce genre de chiffres dans la Décision Modificative. On s'étonne qu'elle n'y soit pas. On ne voit rien non plus sur vraisemblablement l'augmentation des coûts de l'énergie, mais voilà, ça ce sont des questions.

Après, des remarques. Plusieurs remarques. La première, c'est qu'on s'inquiète du report des aménagements des berges de Seine parce qu'on sait ce que ce type de report risque à long terme de produire. Et par ailleurs, sur l'achat de la clinique Korian, au-delà de la coquille qui est dans le dossier de présentation, puisqu'il manque 800 euros – je pense que c'est une erreur dans l'addition sur l'achat de la clinique Korian, à moins que ce soit le pourboire de quelqu'un (non ça c'est une blague) –, on ne sait toujours pas ce que vous voulez faire avec l'achat de cette clinique. Vous ne nous l'avez jamais dit. Vous ne nous l'avez jamais clairement présenté. On ne connaît pas le projet, donc vous nous demandez là encore un chèque en blanc.

Et enfin, mais on y reviendra tout à l'heure sur la subvention, l'augmentation, enfin les nouvelles subventions pour le Théâtre Paul-Éluard de 30 000 euros : on rappelle que vous avez baissé les crédits apportés au Théâtre Paul-Éluard, on y reviendra tout à l'heure, de 250 000 euros, avec le soir du Conseil où ça s'est passé une forme de chantage politique de votre part en direction de l'équipe du TPE, bref, de 250 000 euros retirés au TPE à 30 000 rajoutés aujourd'hui, excusez-nous mais on y reviendra tout à l'heure, le compte n'y est pas. Pour toutes ces raisons, et par cohérence avec notre vote sur le budget initial, et par cohérence aussi sur les AP/CP qui est la délibération qui suivra, nous voterons contre cette Décision Modificative numéro 1.

Mme la Maire : Merci. Madame Noël. D'autres remarques après, ou pas ? Non ?

Mme Noël : Lors de la Commission qui s'est réunie ce mercredi, j'avais demandé que nous connaissions la taille de la parcelle correspondant à la clinique Korian. Ça ne m'a pas été transmis mais j'ai réussi à trouver l'information moi-même. On est quand même sur une parcelle de plus de 1 000 mètres carrés, ce qui correspond à un prix dépassant les 2 300, 2 400 même, euros le mètre carré. Ce n'est pas rien, d'accord ? Même si c'est l'EPFIF qui s'occupe de ça.

Moi je redemande comme Monsieur Faravel quel est le projet, parce qu'en fait il y a une emprise assez importante au sol et puis il y a aussi à côté deux parkings qui appartiennent à la Ville. Donc j'aimerais vraiment connaître ce qui est prévu dans vos malles sur ce sujet-là.

De plus, sur la question du TPE, ça a été plutôt dit correctement avant, je pense qu'on profitera du point 17 pour revenir sur cette question assez importante. Voilà. Donc on va être assez synthétiques. Que comptez-vous faire, Madame Menhaouara, sur cette emprise ? Parce que peut-être que c'est un projet qui peut intéresser déjà la population et nous, on pourra souscrire s'il a un but que nous jugeons intéressant pour notre Commune, et de plus ce sera peut-être déterminant sur notre vote mais a priori, vu la réponse qui m'a été faite en Commission, je crains de ne pas en savoir plus ce soir.

Mme la Maire : Pas d'autre remarque ? Je vais répondre puisque ce n'est que des questions politiques : finalement, ce n'est pas technique.

Monsieur Faravel, sur l'histoire du point d'indice, oui il y a une promesse à l'Assemblée nationale, pour le moment elle n'est pas sécurisée donc il est de notre responsabilité aujourd'hui de sécuriser le budget donc moi je ne peux pas préparer un budget sur la base d'une promesse de compensation. Quand on aura...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Il n'y a pas besoin de DM aujourd'hui, elle est intégrée. Il n'y a pas besoin.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Non, la compensation aujourd'hui n'est pas sécurisée, mais nous on l'intègre au budget.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Elle va être faite au mois de novembre, il y a une deuxième DM qui est prévue, ça il n'y a pas de souci. Par contre, la compensation, elle, on ne peut pas l'intégrer. Justement si on ne l'a pas faite maintenant c'est parce qu'on espère qu'il y ait une compensation, et donc ça nous permet d'avoir un budget quand même différent. Parce que l'augmentation, elle est de plus de 800 000 euros je crois, entre 900 et 1 million d'euros. Donc ce n'est pas la même chose de figer 800, 900, 1 million d'euros aujourd'hui si demain on a une compensation. C'est pour ça qu'elle est retardée. Mais il n'y a pas de problème, le budget permettra de le faire.

Sur le TPE, on n'est pas d'accord, vous ferez votre intervention, on vous répondra nous aussi. Ce qui serait bien, c'est d'essayer d'être honnêtes et d'arrêter de raconter des choses fausses.

Sur la clinique Korian, on est sur 2 300 mètres carrés au sol. Donc à 3,7 millions acheté prix défini par un juge au lieu des 5 millions et quelques je crois au départ, c'est un prix inférieur aujourd'hui au marché et on est à peu près à 1 500, 1 600 euros le mètre carré. Je vous rappelle que j'avais déjà donné l'explication l'année dernière, quand on avait voulu faire la préemption, en disant plusieurs éléments.

La première chose, c'est que la Ville a passé une convention avec l'EPFIF pour permettre de faire des préemptions, pour que le portage financier soit fait par l'EPFIF et pas sur le budget municipal – contrairement à ce qui se passe avec Korian. Quand on avait fait Korian, la Ville n'avait pas encore de convention avec l'EPFIF. La convention était en cours de réalisation mais elle n'avait pas été encore votée, d'où le fait qu'aujourd'hui c'est la Ville qui porte. Mais toutes les préemptions futures se font avec l'EPFIF, même si la procédure administrative a été pilotée par l'EPFIF.

Aujourd'hui, si on avait fait cette préemption, c'est parce qu'en fait il y avait un promoteur qui avait acheté la clinique et qui voulait nous imposer un projet de densification à la place de la clinique. Je rappelle aussi qu'à l'époque, la municipalité et la maire que je suis étaient en train de travailler sur l'installation d'une activité du médical dans cette clinique. Ils nous ont fait perdre malheureusement ce projet d'installation de cette clinique. C'était autour de la thématique d'Alzheimer, d'ailleurs. Donc moi, j'étais très en colère parce qu'on n'a pas pu mener à bout ce projet-là vu qu'il y avait cet achat par un promoteur. Malgré le fait qu'on lui a dit : « La Ville est en train de travailler sur un projet, n'achetez pas, n'allez pas à l'achat. », il est allé quand même à l'achat contre l'avis de la collectivité. La collectivité a utilisé les moyens à sa disposition pour s'opposer au projet.

Voilà l'historique de ce dossier-là. Une fois qu'on a l'historique, on comprend mieux qu'aujourd'hui la Ville va travailler du coup à l'avenir sur un périmètre d'étude pour essayer de travailler sur ces fonciers existants, que ce soient les parkings municipaux, que ce soit la clinique Korian ou les alentours. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de projet défini. L'achat de cette clinique, l'existence de ce foncier nous obligeront à l'avenir à y réfléchir. À l'heure à laquelle on se parle, il n'y a pas de projet. Mais par contre il y a un portage qui nous oblige demain avec l'EPFIF à réfléchir. Effectivement, on n'a pas vocation à acheter de l'immobilier, mais par contre on a vocation à s'opposer aux projets qui ne sont pas validés par la collectivité, encore plus quand ils vont contre les intérêts de la collectivité. Voilà.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? C'était quoi, les autres questions ? Non, c'est bon, j'ai répondu à toutes les questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Monsieur Lolo ?

M. Lolo : *Intervention hors micro.*

Mme la Maire : Prochaine DM. Les services sont en train de travailler sur tout cela, c'est encore très instable aujourd'hui. Il y a une DM au mois de novembre. On vous annoncera les Conseils municipaux à l'avance. Bon, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Monsieur Roullier et Madame Chassang. Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Madame Prio, le groupe de Madame Stenström, groupe de Madame Noël et Monsieur Lolo. Qui vote pour ? Vote à la majorité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 9

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstentions : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget de la Ville pour l'exercice 2022, dont les crédits sont établis pas chapitre, tels qu'annexés, et qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 1 352 571 €
- Investissement : 337 571 €

Ah si, je sais, j'avais oublié un point, c'était sur les berges de Seine Monsieur Faravel, puisque c'est les AP/CP qui m'amènent à y réfléchir. Non, ne vous inquiétez pas : sur les berges de Seine au contraire le projet sur les berges de Seine est très avancé. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agglomération en collaboration avec la Ville parce qu'en fait tout ce qui relève de l'eau jusqu'à 10 mètres c'est à la charge de l'Agglomération, au-delà de 10 mètres c'est à la charge de la Ville mais c'est le même cabinet d'études qui a travaillé sur le projet d'aménagement, qui a été proposé aux élus de la majorité, et on en a parlé en réunion publique d'ailleurs, et aujourd'hui, il y a un cabinet qui a été missionné pour estimer le coût.

Donc à l'heure actuelle, on a une AP/CP qui ne reflète pas le coût réel ni le portage partagé entre l'Agglomération et la Ville de Bezons. Donc on sera plutôt sur le budget 2023-2024 parce que les travaux vont se faire sur 2023 et 2024, et les études sont financées par l'Agglomération aujourd'hui, et donc du coup notre AP/CP sur les berges n'était pas bonne, donc on la retravaille avec les bons chiffres, la bonne estimation sur 2023, 2024, et de toute façon les travaux se feront sur 2023 et 2024 donc il n'y a pas de problème sur les AP/CP, il n'y a pas d'abandon du projet des berges de Seine. Au contraire, je dirais même qu'il n'a jamais autant avancé et il y a une phase de concertation avec les habitants qui va démarrer courant 2023, première partie 2023, avec la population, donc les gens seront associés à ce projet dont je me félicite de l'avancée.

Donc les AP/CP...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Ah non, je vous donne des informations, je n'ai jamais dit... Sauf que vous faites plus de polémiques que de démarches constructives et puis voilà, c'est tout. Moi je réponds en tout cas, moi je réponds aux questions et je réponds en toute transparence.

Dossier n° 6 - Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Mme la Maire : Dossier 6 Madame Beltaief, donc les modifications des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Dans le cadre de l'adoption de la Décision Modificative numéro 1 au budget de Ville 2022, il est proposé d'ajuster les AP/CP créés par le Conseil municipal afin d'assurer la planification et le suivi des opérations pluriannuelles. Donc nous devons solder l'opération du gymnase Pierre-de-Coubertin sur un total de l'Autorisation de Programme à hauteur de 8 010 898,93 euros. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'opposition vote contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 11

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FAREVEL, M. ROULLIER, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG

SOLDE l'autorisation de programme n°13 – Aménagement des Berges de Seine, dont le programme et le portage sont à redéfinir.

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme n°6 relative à la reconstruction du gymnase Coubertin et des crédits de paiement afférents tels que synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	CP jusqu'en 2021	CP 2022	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME
AP 6 – Reconstruction du gymnase Coubertin	3 176 444,01	4 834 454,92	8 010 898,93

Dossier n° 7 - Admissions en non-valeurs : créances irrécouvrables issues de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons

Mme la Maire : Dossier 7, admissions en non-valeurs : créances irrécouvrables issues de la liquidation de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons. On n'en a pas fini avec ce dossier mais c'est comme ça. Alors, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Donc après avoir engagé sans résultat les démarches visant au recouvrement des créances issues de la gestion de l'Agglomération et reprises au compte de gestion de la Ville, la responsable du service de gestion comptable Argenteuil nous propose au Conseil municipal leur admission en non-valeur pour un montant total de 150 398,12 euros.

Donc cette admission en non-valeur a pour conséquence de constater comptablement par une dépense budgétaire l'irrécouvrabilité de la recette attendue. Il est rappelé que cette dépense budgétaire sera compensée par la reprise de la provision constituée lors de la dissolution de la CAAB selon la délibération soumise au Conseil lors de la présente séance. Donc créance irrécouvrable malgré les démarches engagées par le comptable, vous avez vraiment le détail dans le dossier sur le montant qui reste dû et les répartitions par débiteur qui sont présentées également. Merci.

Mme la Maire : Des questions ? Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : Oui, c'est une question un peu technique, c'est pour bien comprendre : en fait je pensais que la Communauté d'agglomération n'avait pas de débiteur privé comme on a pu admettre en non-valeurs les créances de privés concernant la Ville. Là c'est des débiteurs de la CAAB donc c'est des institutions ou des organismes, etc. Est-ce qu'on peut savoir de quoi il s'agit exactement ?

Mme la Maire : Alors, l'information on ne l'a pas de façon précise parce que nous les informations, on les a via la préfecture et les services financiers, la DGFIP. Ce qu'on sait, c'est que ça viendrait plutôt du secteur économie, et l'Agglomération, dans le secteur économie elle avait plutôt la Mécatronique, d'où le fait que ce soient des débiteurs privés puisqu'il y avait des start-up ou des entreprises jeunes pousses qui étaient par exemple locataires à la start-up, donc c'est peut-être des loyers non payés, etc.

On est sûr de l'activité avant 2015 c'est-à-dire sous la responsabilité de l'Agglomération. C'est-à-dire que l'Agglomération assurait justement le fonctionnement. C'est sous sa responsabilité qu'a priori ces loyers n'ont pas été payés à ce moment-là dans ce secteur-là, puisque l'Agglomération n'avait pas beaucoup d'activités énormes en lien avec des privés qui étaient débiteurs chez elle. Donc on suppose que c'est ça, mais on n'a pas plus de précisions.

D'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

PRONONCE l'admission en non valeur de 150 398,12 € sur présentation des créances considérées irrécouvrables malgré les poursuites engagées par la responsable du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil.

DIT que la charge sera imputée au compte 6541 du budget de la Ville,

DÉCHARGE la responsable du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil de la responsabilité de leur recouvrement.

Dossier n° 8 - Reprise sur provision constituée (solde) – liquidation de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons

Mme la Maire : Dossier 8, reprise sur provision constituée, liquidation de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons, toujours Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Donc par délibération en date du 6 avril, le Conseil municipal avait approuvé la constitution d'une provision à hauteur de 500 000 euros visant à couvrir le risque de besoin de financement arrêté à l'issue des opérations de liquidation de la CAAB. Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a constaté le déficit de clôture de la CAAB et approuvé son intégration au budget communal pour un montant de 240 979,45 euros. Ce déficit a été couvert en 2021 par la reprise partielle justement de cette provision qui avait été constituée. Des admissions aujourd'hui en non-valeur sont présentées par le responsable du service de gestion comptable d'Argenteuil pour un montant de 150 398,12 euros, qui sont intégrés au bilan de la Ville.

La Ville ne devrait plus avoir à supporter de nouvelles charges issues de la liquidation de la CAAB. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la reprise du solde de la provision qui a été

constituée pour 259 000 euros. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

DÉCIDE de procéder à la reprise totale du solde de la provision constituée, soit 259 000,00 €.

DIT que la recette sera imputée au compte 7815-01 du budget communal 2022.

Dossier n° 9 - Demande de remise gracieuse – Débets du comptable public pour les exercices 2014, 2015 et 2016

Mme la Maire : Demande de remise gracieuse, débits du comptable public pour les exercices 2014, 2015, 2016, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Par jugement du 2 avril 2021, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a prononcé à l'encontre de Madame Claudine Bru, comptable public, au titre de sa gestion de la Commune de Bezons pour les exercices 2014, 2015, 2016, les débits suivants augmentés des intérêts de droit à compter du 7 décembre 2018 : pour 2014 à hauteur de 8 085,64 euros, pour 2015 : 8 049,47 euros, pour 2016 : 8 473,17 euros. Et ceci pour avoir payé des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants sans disposer des pièces justificatives au titre des exercices cités.

Cette prime spécifique qui avait été votée au Conseil municipal du 30 mars 2004, qui a été versée pour des agents qui avaient réalisé des travaux dangereux, insalubres ou incommodes. Le procureur financier a conclu que la délibération du 31 mars 2004 ne spécifiait pas la liste des emplois qui étaient éligibles à ces indemnités. Aujourd'hui, la nature des travaux n'est pas remise en cause. Nous avons bien les feuilles d'heures, mais une absence de précision quant à la liste des emplois qui sont éligibles à cette prime qui a été versée aux agents.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Claudine BRU, pour l'intégralité du débet prononcé à son encontre, à savoir 24 608,28 €.

Dossier n° 10 - ZAC Bords de Seine : approbation du compte rendu d'activité 2021 de Sequano

Mme la Maire : Dossier 10, ZAC Bords de Seine, approbation du compte rendu d'activité 2021 de l'aménageur Sequano. Donc pour rappel, les bords de Seine faisaient l'objet d'une ZAC qui n'est pas encore finalisée. Elle arrive bientôt à échéance. On arrive à la fin en tout cas. Ce soir donc, il y a la

proposition d'adopter le compte rendu de gestion annuel.

Dans la délibération, il est précisé les travaux qui ont été réalisés sur l'année 2021 ou les études qui ont été faites. Donc sur l'espace public, l'avant-projet présenté en 2021 à la Ville vise à la réalisation des aménagements des abords de l'îlot 1. C'est l'immeuble Atenor. Je ne sais pas si vous avez remarqué : les trottoirs ne sont pas tout à fait finalisés, etc., donc les travaux vont bientôt démarrer : les études sur la rue de Villeneuve avec la réalisation du square Weiler, la rue de la Mairie, etc. Les travaux de la rue Jean-Jaurès et le mail Jacques-Léser ont été achevés, tout comme les travaux d'aménagement provisoires autour de l'immeuble Atenor, donc l'îlot 1 et l'îlot 5.4. Vous regarderez sur le plan, je n'ai pas tous les détails de tête.

Sur la programmation, ce qu'ils appellent l'îlot 7.2, 7.3, a été cédé à Woodeum. Vous vous souvenez : c'est un projet qui a été présenté en Conseil municipal. C'est le fameux projet où on a supprimé un bâtiment sur trois, et du coup le projet a démarré pour la partie Woodeum, et le projet avec les études vont démarrer sur l'agrandissement du square de la Colombe. Le cabinet d'aménagement d'espaces verts a été désigné et ils sont en train de faire les études pour nous proposer le type d'aménagement qui va être fait juste après l'achèvement du chantier. Ont été livrés en 2021 la coque commerciale en rez-de-chaussée de la tour Ferrer, c'est le fameux G20. Je vous rappelle qu'on est sur le rapport d'activité 2021. Et en octobre, l'îlot qu'ils appellent 5.4, c'est les constructions de logements AFL, c'est ceux qui ont été construits et livrés sur le terrain de l'ancienne mairie.

Le promoteur de l'hôtel, vous savez il était prévu un hôtel dans la ZAC Bords de Seine, et donc il a démarré les travaux dont vous avez vu que l'installation s'est faite. Il y aura bien donc ce fameux hôtel. Tout ça participe à un équilibre financier décidé il y a très longtemps.

Sur les aspects financiers, vous vous rappelez, je vous avais dit qu'il y avait une grosse inquiétude sur une erreur de gestion qui a été faite dans ce dossier. Pour faire simple et schématique, dans cette ZAC il y avait deux périmètres : un périmètre ANRU et un périmètre hors ANRU. Deux fonciers ont été croisés parce que ça a retardé. Il y avait des histoires d'équilibre de la ZAC sur des équilibres financiers à l'intérieur de la ZAC en fonction des périmètres. L'ANRU avait donné en amont une subvention à 3 millions d'euros qui était intégrée dans l'équilibre financier global de la ZAC, et il y avait une date limite sur laquelle il fallait faire un retour à l'ANRU par rapport à cet équilibre financier qui ne devait pas être excédentaire. Ce n'était pas le cas puisqu'ils avaient inversé les projets et donc en inversant les projets la ZAC était à ce moment-là beaucoup trop excédentaire et du coup, l'ANRU nous demandait de rembourser 3 millions d'euros.

Or, ces 3 millions d'euros ont été pour la plupart soit consommés, soit quasi engagés par rapport notamment à des travaux qu'on vient de définir notamment autour d'Atenor et d'autres. Je ne parle pas des nouveaux travaux qui ont été demandés par la nouvelle équipe, qui eux se rajoutent au projet. Je vous parle vraiment sur l'équilibre initial où du coup il y avait un gros déséquilibre et on risquait de perdre 3 millions d'euros.

De là s'est engagée une grosse période d'inquiétude parce que 3 millions d'euros à un moment donné, c'est peut-être un risque pour l'aménageur mais aussi pour la Ville, donc s'est engagée une grosse négociation avec l'ANRU que Sequano a menée, que la Maire a menée, puisque nous avons été accompagnés par notre préfet et notre sous-préfet que je tiens à remercier pour leur intervention, ainsi que beaucoup d'autres acteurs qui nous ont accompagnés pour justement demander que l'ANRU quelque part ne nous réclame pas ces 3 millions d'euros.

Cette négociation a abouti finalement à une subvention à 2,3 millions sur les 3 millions. L'excédent qui était existant permettait d'absorber 700 000 euros et on a dû revoir par contre le type d'aménagement de projet sur des aménagements tout en restant qualitatifs, peut-être un peu moins chers quand même puisqu'on n'y arrivait pas sinon avec l'équilibre financier, puisqu'on avait perdu quand même 700 000 euros à cause de cette erreur bête et stupide.

Pour autant, je préfère effectivement avoir une perte de 700 000 que d'avoir une perte de 3 millions.

Donc on peut se féliciter aujourd'hui de ce résultat. Je ne vous cache pas que ça n'a pas été simple et à un moment donné on était très, très, très inquiets, je crois que je vous en avais parlé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil. J'avais même sollicité des explications de la part de certains élus qui étaient en charge du projet parce qu'on ne comprenait pas et on ne trouvait aucune trace écrite des engagements.

Donc voilà, ça c'est une bonne nouvelle. Là, on avance. Il y a des projets nouveaux, notamment sur le square de la Colombe qui va être élargi et agrandi en termes d'aménagement. On les retrouvera sur certainement le rapport d'activité en 2022. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : Ce n'est pas vraiment une question, c'est juste une remarque : parmi les ambitions du projet, il y avait effectivement de favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux de déplacement, et ma remarque, elle est peut-être pour l'avenir. Quand on voit la situation du pont de Bezons, la difficulté de circulation sur ce pont de Bezons entre le tram et surtout la circulation des voitures, je pense que cette ambition-là, elle est loin d'être gagnée sur ce point-là particulier, et j'espère qu'on va rapidement et urgemment travailler sur une solution, parce que les Bezonnais le constatent, on est dans une situation très difficile sur ce pont de Bezons y compris pour la circulation du tram qui est souvent bloqué.

Mme la Maire : Oui, alors ça ne relève pas de la ZAC, pas du tout. Ça ne relève pas des points sur lesquels la ZAC travaille donc ce n'est pas le cas. Par contre le point qui est cité, je vais vous donner un exemple, aujourd'hui si par exemple vous êtes cycliste, les cheminements quand vous passez par l'immeuble Atenor pour aller sur le pont sont dangereux, voire pour partie inexistant. Donc il y a tout un travail sur la mobilité douce qui est en train d'être fait, et d'ailleurs les travaux qui vont être réalisés autour de l'îlot 1 Atenor, c'est entre autres aussi pour assurer la sécurité du piéton, mais aussi par exemple sur les pistes cyclables. Parce qu'aujourd'hui, quand vous prenez la piste cyclable, elle finit par s'arrêter et vous êtes sur le virage et vous prenez le feu qui ne fonctionne pas toujours malheureusement bien, qui est de la responsabilité du Département, et du coup c'est dangereux aussi pour les pistes cyclables parce que vous arrivez, les voitures peuvent ne pas vous voir quand vous êtes à vélo. Voilà, ça c'est des études pour travailler sur la sécurisation sur la mobilité douce. La partie transport sur les bouchons et gares ne relève pas de la compétence de la ZAC. Voilà. Madame Stenström.

Mme Stenström : Oui, une question, enfin une question et une remarque. Première question justement par rapport à ce que vous venez de nous expliquer, sur les 3 millions de subventions ANRU qui sont passées à 2,3 millions, d'où une baisse de 700 000. Sur ces 700 000 il y a eu fatalement des rectifications qui ont été faites. Est-ce que vous pouvez nous donner justement une idée de sur quelle...

Mme la Maire : Je vais vous donner un exemple. Par exemple vous prenez la rue de Villeneuve, il y a différents types d'aménagements qu'on peut envisager. Si vous voulez la faire en pierres et pavés avec de la pierre ancienne, vous êtes sur 2,2, 2,5 millions de travaux. Si vous faites l'ensemble de la voirie mais de façon plus classique vous n'êtes pas sur 2,5 millions de voirie, parce que pavé par pavé ça coûte beaucoup plus cher et aujourd'hui faire une voirie normale mais de qualité... Parce que vous avez tout l'assainissement à reprendre en dessous, ça c'est obligatoire, après vous reprenez toute la voirie, les trottoirs, la piste cyclable éventuellement ou le type d'aménagement en zone 20 parce qu'il y a pas mal de garages de résidences. Ça veut dire que la nature de projet, on ne peut plus aujourd'hui se permettre d'être sur des projets très chers par rapport au solde de cette ZAC, du fait de cette erreur commise avant et du fait de cette perte des 700 000.

Par exemple, il est prévu de faire le square Weiler. Plus vous allez demander des jeux, beaucoup de jeux, plus forcément vous allez augmenter votre facture. On peut être sur des jeux, un square correct, mais sans forcément aller sur, voilà, à se faire plaisir. C'est juste ça, c'est-à-dire qu'à un moment donné on va juste devoir trancher.

Pour le moment rien n'est fait, ils sont en train de faire les projets sur la base effectivement de ça. Si on

peut maintenir, moi je leur ai dit sur la question des pavés j'aurais adoré, ~~et on peut les maintenir, car.~~
Mais voilà. C'est sûr que ça nous contraint, cette baisse des 700 000 nous contraint.

Mme Stenström : Deuxième point, là c'est plus une remarque par rapport au rapport qui nous est donné. Ça ne changera rien à notre vote de toute façon, mais je me suis posé la question : sur la page 7 du rapport, sur le point 2.7, point financier, en fait on a toute une partie qui concerne 2022. Or, on est sur le rapport 2021. Je peux vous lire la phrase si ça vous intéresse. « Au cours du premier trimestre 2022, après plusieurs mois d'échanges, l'ANRU a accepté une méthode de calcul », et là on parle justement des 2,3 millions. Donc là, on est plus sur du 2022 que sur du 2021. Voilà, je ne comprends pas pourquoi c'est dans ce rapport et pas dans celui de 2022.

Mme la Maire : Ah oui. C'est pour expliquer l'avenant. En fait, on vous explique un petit peu sur ce qui s'est fait sur 2021 et sur 2022. La négociation s'est faite sur les deux années. C'est vrai qu'on a eu des retours de l'ANRU officiels de cadrage en novembre 2021 mais la réponse officielle s'est faite début 2022, sur les écrits par exemple. Donc on savait. Et par contre, ça proroge du coup la convention avec Sequano.

Mme Stenström : D'accord, merci.

Mme la Maire : La délibération suivante qui est l'avenant. Mais oui, on était en fin d'année, les négociations avec l'ANRU se sont faites en fin d'année 2021 et après il y a eu les réponses officielles pour acter. Donc effectivement ça se retrouve sur les deux années.

D'autres questions ? Non ? Bon, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Roullier et Madame Chassang. Qui vote pour ? Le reste des élus. Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

APPROUVE le compte rendu d'activité 2021 présenté par SEQUANO Aménagement relatif à la ZAC des Bords de Seine.

Dossier n° 11 - ZAC Bords de Seine : signature de l'avenant numéro 6 au traité de concession

Mme la Maire : Alors, là aussi le rapport d'activité sur... Pardon, excusez-moi, je suis allé trop vite. Dossier 11 c'est toujours la ZAC Bords de Seine, c'est la signature de l'avenant numéro 6 au traité de concession. Justement ça nous amène à proroger le traité de concession et donc là, on a l'avenant qui va aller jusqu'au 31 décembre 2025 pour pouvoir permettre de finaliser justement les projets qu'on vient d'aborder, notamment les futurs... soit les projets engagés, soit ceux qui sont en cours d'étude et la finalisation des travaux.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je crois qu'il y avait une question qui était posée sur le dossier 11, sur combien était la rémunération de l'aménageur. On est sur 75 000 euros par an, soit 300 000 euros. Je crois qu'il y avait une Commission des finances où la question avait été posée. S'il n'y a pas de...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Aménagement. C'est très bien. En tout cas, la réponse est celle-ci. On passe au vote.

Pardon ?

Intervention hors micro

Mme la Maire : D'accord. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Mme Stenström et Monsieur Dehulster s'abstiennent. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Qui vote pour ? Le reste des élus.

AUTORISER Madame la Maire à signer cet avenant n°6, ainsi que tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement avec SEQUANO Aménagement visant à :

- Proroger jusqu'au 31 décembre 2025 la durée de la convention de concession d'aménagement avec SEQUANO Aménagement,
- Modifier la liste des équipements publics à réaliser par l'aménageur dans le cadre du traité de concession d'aménagement avec SEQUANO Aménagement, et par conséquent la participation de la Commune,
- Modifier en conséquence la rémunération du concessionnaire.

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant n°6, ainsi que tout acte y afférent.

Dossier n° 12 - ZAC Cœur de ville : approbation du compte rendu d'activité 2021 de SADEV 94

Mme la Maire : Dossier 12, là pour le coup c'était ce que j'allais dire tout à l'heure, c'est le rapport d'activité de l'autre ZAC qui est la ZAC Cœur de ville. Donc là aujourd'hui, on a un équilibre global qui est communiqué sur les éléments financiers. Je vous laisse les prendre en compte. Il y a des études qui sont réalisées sur 2021, études phytosanitaires des arbres du parc Bettencourt, mission d'accompagnement sûreté sécurité au parc Bettencourt qu'on a demandée pour sécuriser le parc, signature d'une promesse de vente avec Cogedim pour le lot A3, vous savez c'est le fameux bâtiment dont on a parlé à plusieurs reprises, dont le permis a été délivré après le second tour, et le chantier démarre, donc contrairement à ce que raconte l'opposition, ce n'est pas notre projet. Par contre nous, on l'a modifié puisqu'on intègre un équipement public de taille importante pour la Ville, le fameux village associatif centre social.

Administration autorisation, il y avait la délivrance du permis modificatif puisque nous avons modifié ce permis, après il y a des travaux de démolition de l'ancienne salle polyvalente qui ont été faits sur 2021, livraison d'une partie du programme de construction du macrolot, c'est la livraison en 2021 du Cœur de ville avec les logements, livraison de la résidence étudiante rue de la Paix, travaux d'aménagement de la phase 2 du parc Bettencourt puisque la deuxième phase a été ouverte au public, les travaux d'aménagement des abords du macrolot et du lot G, et puis vous avez l'ensemble des données financières de ce rapport.

Est-ce que vous avez des questions ? Alors Monsieur Hoerner, Monsieur Faravel, Monsieur Roullier.

M. Hoerner : Oui, une question que j'ai posée en Commission : je souhaite avoir accès à l'étude phytosanitaire du parc.

J'ai une question sur le multiplexe cinéma, où est-ce qu'on en est ? Il y a des bruits qui courent, je pense que les gens voudraient savoir un peu où on en est. J'ai discuté en particulier avec les restaurateurs du secteur qui sont un peu inquiets parce que c'est un élément quand même attractif important.

Une question sur le stade. C'est quel coût, quelle taille ? Est-ce qu'on a des éléments un peu concrets sur le stade ?

Et un constat aussi sur le parking : il y a un vrai sujet. Aujourd'hui le parking n'est pratiquement pas occupé, même les jours où c'est gratuit. Et en plus il est dans une zone où tout le périmètre, tous les stationnements sont gratuits donc là il y a un vrai souci de sous-utilisation de ce parking et à terme, voilà, un risque pour cet équipement-là. Voilà.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, une remarque d'abord sur la Commission cadre de vie et tranquillité publique où on a abordé ce dossier. « Abordé ce dossier », c'est un bien grand mot puisqu'on a refusé de répondre à la plupart des questions qu'on a posées, que je vais reposer ce soir. Voilà. C'est un peu compliqué qu'on nous dise qu'il y a des Commissions qui ne sont réunies qu'une fois tous les 18 mois alors qu'elles doivent se réunir une fois au minimum tous les 12 mois, et on arrive en Commission, on nous dit qu'on n'a pas le droit de répondre à nos questions.

La première question effectivement rejoint celle de Monsieur Hoerner tout à l'heure : qu'est-ce que devient le cinéma du cœur de ville ? Parce que sans cinéma, comment dire, il y a un certain nombre de commerces qui sont aujourd'hui réellement en difficulté, le cinéma étant pour ce type de quartier, on pourrait prendre plein d'exemples en Île-de-France, une locomotive permettant de remplir notamment les salles ou les terrasses de restaurant, et aujourd'hui, il y en a quelques-unes qui sont réellement en difficulté.

Lié à ça, question à laquelle on n'a pas voulu nous répondre, c'est de connaître quel est le niveau de loyer au mètre carré. Je ne vous demande pas commerce par commerce qu'est-ce qui est proposé à tel ou tel, mais le niveau de loyer au mètre carré des baux commerciaux, ce qui nous permettrait de comprendre à quoi les commerçants qui s'installent aujourd'hui sont confrontés, pour voir quel est l'état réel de leur situation. Et enfin, vous en avez un peu parlé en début de Conseil mais de manière rapide : il nous faudrait un bilan sur la commercialisation, complet, détaillé, que nous n'avons pas. Merci.

Mme la Maire : Monsieur Roullier.

M. Roullier : Oui, des questions, des inquiétudes aussi parce qu'on ne partage pas tout à fait votre optimisme quand vous avez évoqué que les choses poursuivaient leur cours. C'est vrai qu'il y a des commerçants, il y a des habitants qui ont investi, qui font des efforts, et donc bien sûr il faut les soutenir donc il y a des questions sur le cinéma, sur le parking aussi, mais plutôt comme thermomètre, en fait. C'est-à-dire que voilà, on a conçu un parking, manifestement il est un peu surdimensionné pour la fréquentation. Donc c'est plus ça qui nous inquiète.

Une question qui n'a pas été abordée peut-être : la sécurité ou les incivilités. Je pense que vous aurez remarqué qu'un certain nombre...

Intervention hors micro

M. Roullier : Ne leur donnez pas de mauvaises idées. Sur la question de la sécurité il y a quand même quelques personnes qui se promènent en deux-roues motorisés sur la zone piétonne, c'est très, très fréquent. Et puis la question aussi de la zone piétonne qui est vécue un peu par tous les habitants comme un espace public mais en fait il y a une partie, si ce n'est la totalité, qui est quand même rattachée aux immeubles, en fait. Vous aviez évoqué la question d'envisager de le rattacher à l'espace public véritablement, donc c'est pour savoir où cela en est. Merci.

Mme la Maire : D'autres questions ? Non ? Je vais vous répondre. La première chose, Monsieur Faravel, quand vous dites : « On a posé des questions, on ne nous a pas répondu. », que ce soit en Conseil municipal ou en Commission, on pose des questions par rapport au dossier présenté. Là, il s'agit d'un rapport d'activité sur 2021. Donc toute question qui ne se rapporte pas à ça, personne n'est tenu d'y répondre. Il faut attendre que la majorité et la maire qui dictent l'ordre du jour, en fonction de l'avancée des dossiers, des informations que nous avons, réunissent soit le Conseil, soit les Commissions, soit la population pour vous communiquer les informations au fur et à mesure. Moi, je n'ai pas vocation à vous cacher des informations.

Mais j'ai par contre la responsabilité – ce que vous n'avez pas, vous, et vous vous amusez à le faire – de ne pas stériliser le débat, et de ne pas rajouter la rumeur à la rumeur. Voilà. Donc moi, aujourd'hui, je dis juste que la collectivité accompagne le promoteur qui est en difficulté pour travailler sur le projet. On va revenir vers d'abord les premiers concernés, ce sont les habitants du cœur de ville, parce que, eux, ils sont concernés directement puisqu'on leur a vendu un projet et on leur a donné autre chose.

La Ville prend toute sa part de responsabilité, quand bien même ce projet n'a pas été piloté par nous. Parce que moi je veux bien qu'on nous mette tout sur le dos, mais ce n'est pas notre projet. Nous, on avait alerté comme les histoires des écoles, on avait alerté sur nos inquiétudes, on parle du cinéma, moi j'ai le souvenir étant conseillère départementale d'avoir alerté l'ancien maire en disant : « Attention, la fameuse Commission qui va décider du nombre de salles, il y a un travail (d'ailleurs c'est un travail de lobbying qui n'a pas été fait par la Ville de Bezons). On est en train de construire un cinéma à sept ou huit salles. Les bruits courent, parce que ça finit toujours par monter aux élus, qu'on n'aura pas l'exploitation sur les sept ou huit salles, que le travail n'a pas été fini par la collectivité ni par le promoteur pour porter et défendre ce projet de cinéma. »

Et d'ailleurs, la preuve, je crois que ça s'appelle... comment ça s'appelle la Commission départementale qui donne... la CDAC, voilà, j'oubliais le nom, j'allais dire la CADA mais ce n'est pas ça. Là c'est la CDAC, la CDAC n'a pas donné dès le départ l'autorisation d'exploitation. Elle a donné une autorisation d'exploitation à cinq salles et pas à sept ou huit salles comme c'était prévu. Donc il y a beaucoup d'erreurs de gestion.

Aujourd'hui, nous on va prendre notre part de responsabilité pour les accompagner et les corriger, mais aujourd'hui c'est un projet privé, ce qu'on oublie très souvent. Des erreurs, il y en a eu beaucoup. Je vous donne un exemple : on a livré 40 ou 45 coques, initialement 45 coques. Ils ont fusionné un certain nombre de coques pour arriver à 40 coques dans certains cas. Il y a zéro place de livraison. Est-ce que c'est normal de ne pas avoir de place de livraison ? Donc moi, je m'interroge sur : qu'ont fait les élus à ce moment-là ? Ça, c'est la part de la Ville. Qu'ont fait par moments les services ? C'est une bonne chose que certaines personnes soient parties, parce que quand on pilote le service du cadre de vie, etc., la personne a une grosse responsabilité.

Je le dis parce que comme on a été critiqués en disant qu'on a fait la chasse aux sorcières, etc., non : on s'est débarrassés des personnes qui ont fait preuve d'incompétence et d'erreurs. Les meilleures, on les a gardées. La preuve : notre nouvelle DGA de ce service c'est une ingénieure du service donc quand il fallait promouvoir les bonnes personnes on l'a fait et quand il fallait faire partir des mauvaises personnes on les a fait partir aussi.

Sur l'espace public, effectivement aujourd'hui il y a des motos partout. Moi, la première question quand je suis arrivée en responsabilité et que j'ai posée quand on m'a présenté le projet, c'est : « Quid effectivement des problématiques piétonnes ? » Quand on est piéton, on sait très bien quand on a de

l'espace aussi grand sur des villes comme les nôtres, il y a des coursées de mètres, etc., qui peuvent mettre en danger. Qu'est-ce qui a été prévu pour la sécurisation ? Rien. C'est comme ça qu'on s'est retrouvés à un moment donné, moi avec les nouveaux services, à demander l'installation d'un certain nombre de barrières Vauban, etc., c'est ce qui a été installé aux abords de la départementale et d'autres. C'est comme ça qu'on s'est retrouvés aussi à installer à un moment donné les fameux blocs béton GBA, en attendant qu'ils travaillent sur de nouvelles solutions.

Sur la rétrocession, elle doit se faire. J'ai du mal à imaginer que ces espaces puissent rester privés. La difficulté, c'est que le promoteur nous livre un espace avec plus de 100 malfaçons. Faire la rétrocession aujourd'hui, ça veut dire prendre à sa charge quasiment ces malfaçons. Quand bien même on pourrait les corriger maintenant, si c'est du travail mal fait demain la charge est sur la Ville et donc elle est sur l'ensemble des Bezonnais. Donc moi ce que j'ai dit c'est que vous avez fait un ouvrage, vous voulez que la Ville rétrocède et c'est normal, vous refaites les travaux et vous rétrocédez des espaces de qualité. Si on peut en plus améliorer les choses d'un point de vue, comment dire, pour supprimer ou atténuer le côté minéral, on le fera également, etc. En fait, on est face à un projet qui était dès le départ mal ficelé.

L'étude sur, comment dire, le rayonnement commercial des commerces n'a pas été tout à fait faite. On se retrouve avec entre 40 et 45 coques au départ, là où en fait on aurait dû avoir une vingtaine, une trentaine de coques grand maximum. Donc on se retrouve aujourd'hui avec beaucoup plus de coques que de besoins. Donc il y a un enjeu aujourd'hui à dynamiser ce cœur de ville, à travailler, accompagner les commerçants. C'est pour ça qu'on a travaillé avec eux à créer par exemple des manifestations pour faire venir les Bezonnais, la manifestation du 14 juillet était aussi faite dans ce sens, faire découvrir ce cœur de ville différemment, faire venir le Bezonnais pour qu'il commence à prendre ses habitudes.

Sur le parking, à un moment donné à aucun moment la Ville n'avait négocié une part de gratuité dans les contrats de départ. Donc Indigo a acheté son parking, c'est un acteur privé, il l'a payé relativement cher, il veut que son investissement paie. Donc il n'a aucune intention au départ de faire de la gratuité. La nouvelle municipalité se retrouve à négocier une gratuité a posteriori. Je me refuse de vous le dire ici parce que croyez-moi, je ne suis pas passé par des méthodes classiques pour obtenir cette gratuité. Je le dirai et je crois que beaucoup savent comment je l'ai fait, mais je ne peux pas dire qu'à un moment donné nous avons procédé de façon très classique pour obtenir cette gratuité. Ça n'a pas été facile d'obtenir ces 30 minutes gratuites.

Aujourd'hui, les gens ont raison de se plaindre pour dire : « Pourquoi ce parking n'est pas gratuit ? » Ce parking n'est pas gratuit parce que rien n'avait été demandé par la précédente équipe, rien n'avait été suivi, et qu'aujourd'hui c'est un parking privé. Surdimensionné, peut-être que oui, peut-être que non. Aujourd'hui, la Ville pour essayer de travailler sur cette question de l'attractivité sur l'ensemble du quartier mène une étude – je vous invite à être nombreux à y répondre – sur le stationnement et la circulation, parce qu'aujourd'hui on est obligés de prendre en compte cette problématique sur le parking existant de la ville.

On n'oublie pas non plus qu'on est une ville traversée et donc il y a peut-être à un moment donné une réorganisation complète du stationnement de la ville qui amènerait les personnes qui viennent stationner pour prendre le tram à stationner davantage dans ce parking que sur l'espace public pour les Bezonnais.

Sur la question de Francis-de-Pressensé, je me suis déjà exprimée et j'ai dit qu'on va piloter une étude et on va faire une concertation sur le devenir de cette rue. Le projet initial était prévu pour supprimer totalement les places de stationnement. Or, on a des usagers mécontents qui nous disent : « Je veux du stationnement. » Comment contenter tout le monde ? Moi je ne sais pas faire. Donc on va demander, on a fait remonter les deux difficultés en cabinet qui a été missionné, il y a un nouveau cabinet d'études qui a été missionné récemment parce qu'on avait du mal à avancer avec le précédent qui était sur uniquement la logique de suppression totale du stationnement, on lui a demandé de travailler avec cette double injonction, à la fois pour ceux qui souhaitent que ce soit sécurisé et piéton, la circulation douce, la circulation vélo, et pour répondre à ce besoin des familles – parce que ce sont

beaucoup les familles ou les usagers comme les entraîneurs, le personnel, la maison des sports, pour trouver des solutions de stationnement. Donc ils sont partis avec cette demande et on attend leur résultat et le résultat sera présenté aux Bezonnais et on fera une concertation pour que les Bezonnais soient consultés.

Maintenant, moi encore une fois, je vous communiquerai les informations au fur et à mesure que je les ai. Il y a des informations que je ne peux pas vous communiquer. Parce que c'est des informations qui relèvent des acteurs privés, de leur stratégie commerciale. Ils me la communiquent quand ils veulent. Ils ne sont pas obligés de la faire et par moments c'est des informations confidentielles. Donc ce que je peux vous dire sur les prix des loyers, ce sont les prix de marché. C'est sûr, ce ne sont pas les prix habituels du bailleur social AB Habitat et ce ne sont pas les prix d'un commerce ancien.

M. Faravael : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Allez les voir. Vous leur demandez. Beaucoup de Bezonnais le savent parce qu'ils ont fait des simulations pour dire : « Voilà, ils veulent faire des commerces. » Pardon ?

M. Faravael : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : C'est Monsieur Beyria qui a répondu. Moi je ne peux pas vous communiquer cette information. Le promoteur nous la communique en off et même à nous, il ne nous communique pas l'ensemble des données.

M. Faravael : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Je ne peux pas vous communiquer une information privée. Elle ne relève pas de la municipalité. Je vous dis que c'est des prix de marché aujourd'hui sur un commerce neuf, sur une ville comme Bezons. Du coup, comme c'est du commerce neuf, forcément on est dans le haut du panier de ce qui existait aujourd'hui sur Bezons, mais ce qui existait aujourd'hui sur Bezons c'est soit des commerces d'un bailleur social – donc les prix sont moins élevés –, soit des coques commerciales plutôt anciennes, et donc effectivement elles sont naturellement moins chères. Donc on est sur les prix de marché d'une ville comme Bezons, mais sur de la coque neuve. Donc oui, ils sont parmi les locaux les plus chers certainement de la ville. Mais je ne peux pas vous en dire plus.

Sur le cinéma, nous-mêmes nous sommes en attente aujourd'hui des propositions de Cogedim. Nous leur avons demandé de travailler, on les presse à ce qu'ils nous répondent. Ils envisagent différentes options. Nous attendons leur réponse. Quand j'aurai des propositions sérieuses, je reviendrai vers le Conseil municipal pour leur communiquer l'information. À l'heure actuelle, tout ce que je peux vous dire c'est qu'ils travaillent à trouver activement quelque chose. Je ne sais pas vous dire plus, ou je ne peux pas vous en dire plus parce que moi-même je suis en attente d'informations. Voilà.

Sur les questions de sécurité, pareil, je crois qu'ils ont oublié dans le projet la pose de vidéoprotection par exemple. Donc on est en train de redemander, enfin on a demandé depuis le départ l'installation de nouvelles caméras, donc les études ont été finalisées. C'est la directrice de la tranquillité publique qui a repris la main sur ce dossier-là pour à la fois le choix de matériel, pour le choix des installations, etc. Donc on va avoir un quartier qui sera pourvu de vidéoprotection, pour que ce soit fait.

J'ai répondu sur le parking, j'ai répondu sur le cinéma, sur les loyers. Sur le bilan de commercialisation, je l'ai dit tout à l'heure, on est à 80 % des coques qui sont aujourd'hui louées. Donc c'est un bon signal parce que malgré la difficulté et malgré le fait qu'on ait un projet beaucoup trop important par rapport à notre ville, on arrive malgré tout à avoir des commerces, des commerces qui fonctionnent plutôt bien, contrairement à ce que j'entends dire. Maintenant, c'est sûr que le démarrage a été compliqué parce que ça s'est fait au fil de l'eau et donc ils ont loupé le démarrage de dynamique avec un cœur de ville qui aurait ouvert, où tout le monde aurait ouvert au même moment.

Sur le stade, je rappelle que ce n'est pas un stade, c'est un terrain multisport. Il est à l'état aujourd'hui. Y compris sur le coût. Donc on vous communiquera, il sera présenté à la Commune, à la population. On est sur une livraison prévue je l'espère pour la rentrée prochaine. Voilà. Et on est sur une programmation, on ferait et de l'athlétisme et du foot. Voilà. Donc on serait sur du multisport autour de l'athlétisme et du foot.

Je crois que j'ai été très complète, je ne peux pas être plus complète que je le suis, sachant que je ne suis pas tenue de répondre à toutes ces questions vu que le projet porte, en tout cas la délibération porte sur le rapport d'activité 2021.

On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc l'opposition vote contre. Qui vote pour ? Sauf le groupe de Madame Stenström qui vote pour. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 8

Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, M. ROULLIER, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG

APPROUVE le compte rendu d'activité 2021 présenté par la SADEV 94, titulaire de la concession d'aménagement relative à l'opération d'aménagement ZAC « Cœur de Ville ».

Dossier n° 13 - Signature de l'avenant numéro 3 à la convention d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Mme la Maire : Dossier 13, signature de l'avenant numéro 3 à la convention d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Monsieur Pascal Beyria.

M. Beyria : Merci Madame la Maire. Donc signature de l'avenant numéro 3 à la convention d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit que les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de leur imposition sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la TFPB, pour leur patrimoine situé dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, dans les QPV.

En contrepartie, les bailleurs sociaux doivent financer des actions qui permettent de renforcer la qualité de leurs services aux locataires, notamment sur l'entretien des immeubles et des espaces extérieurs, la tranquillité publique et le lien social. Le bénéfice de l'abattement est conditionné à la signature d'une convention annexée au contrat de ville, conclue entre les bailleurs sociaux, les Communes ayant des Quartiers en Politique de la Ville, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et les représentants de l'État dans les Départements.

Pour mémoire, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, deux conventions ont été signées et annexées au contrat de ville suivant : le contrat de ville Argenteuil-Bezons prolongé jusqu'en 2023 pour la Commune de Bezons, et le contrat de ville de la Boucle de Seine pour Carrières-sur-Seine et Sartrouville. La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB liée aux Quartiers Prioritaires de la Ville de Bezons a été signée pour la période 2016-2018 suite à la délibération de 2016-127 prise par le Conseil municipal en sa séance du 14 septembre 2016. Elle a fait l'objet d'un premier avenant la prolongeant sur la période 2019-2020, puis d'un second avenant la prolongeant sur la période 2021-2022.

La loi de 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, ainsi que des régimes fiscaux associés comprenant le

régime d'abattement de la TFPB.

Il convient donc de prendre un nouvel avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB afin de faire coïncider les dates du contrat de ville avec celles de la convention. Le projet d'avenant numéro 3 a pour objet de proroger la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB jusqu'au 31 décembre 2023. Cette prorogation doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2022 pour permettre le maintien de l'abattement.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver l'avenant numéro 3 à la convention locale type d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la TFPB, dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ci-annexé et d'autoriser Madame la Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Mme la Maire : Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vous votez contre ? D'accord. Monsieur Roullier et Madame Chassang votent contre. Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bezons

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document y afférent.

Dossier n° 14 - Rapport d'activité 2021 de la société Agrivalseine Énergie – Concession de service public – Réseau de chaleur urbain

Mme la Maire : Dossier 14, rapport d'activité de la société Agrivalseine Énergie, concession de service public au réseau de chaleur urbain. Donc c'est le fameux réseau de chaleur avec le syndicat Azur à travers la société Dalkia, qui a procédé à la création de la société Agrivalseine Énergie.

Donc c'est toujours un rapport d'activité, donc en gros, sur le rapport d'activité il était prévu dans le cadre de l'exécution de ce contrat : « Le concessionnaire a notamment une mission de concevoir, financer et réaliser l'ensemble des ouvrages et équipements nécessaires au transport et à la distribution d'énergie calorifique et d'exploiter l'ensemble des biens délégués. »

C'est les fameux travaux qu'on voit en ce moment, notamment beaucoup à côté des écoles malheureusement. C'est le déploiement du réseau de chaleur. Il devrait se terminer vers le mois de mai sur le déploiement et le tracé qui était prévu initialement.

Donc aujourd'hui, c'est une exploitation qui est concédée à la société Argeval et qui comprend donc la chaufferie principale de la rue d'Angoumois, qui permet de servir l'ensemble des besoins des deux réseaux en complétant les besoins en puissance par une seconde source d'énergie, c'est le gaz, parce qu'Azur n'arrive pas à leur délivrer 100 % de l'énergie, la chaufferie d'appoint de l'hôpital Victor-Dupouy et les réseaux jusqu'au point de livraison du RCU (Réseau de Chaleur Urbain) de Bezons.

Ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est le raccordement sur le cœur de ville, tous les logements du cœur de ville sont raccordés. Ce qui est prévu prochainement, c'est le raccordement du collège Henri-Wallon,

la résidence Altmeyer puisque nous avons mené une négociation avec le groupe Egner pour faire la réhabilitation complète de la résidence, et donc c'est pour ça que les travaux ne sont aujourd'hui pas loin du collège Gabriel-Péri, et donc du coup à cette occasion il y aura la résidence Altmeyer, il y aura le gymnase Coubertin qui est en cours, ça n'apparaît pas ici mais c'est en cours avec un coût de travaux à 55 000 euros. Voilà, en termes de raccordement.

Et on a bientôt une réunion avec Dalkia pour travailler sur le déploiement pour l'ensemble des équipements municipaux concernés, à commencer par l'hôtel de ville mais aussi d'autres écoles, groupes scolaires, etc., uniquement là où le réseau passe. Ça passe sur toute la départementale Gabriel-Péri et ça passe rue de la Berthie, donc il y a de fortes chances que le plateau soit raccordé aussi à l'avenir. Par exemple, Gilbert-Trouvé sera certainement raccordé à la suite. Et puis ça va de Gabriel-Péri jusque vers le collège Gabriel-Péri, résidence Altmeyer, on est en train de voir si la résidence du Marché ne pourra pas ou pourra être raccordée, si la copropriété est d'accord.

Ce qui sera proposé au raccordement, c'est les bâtiments du bailleur social AB Habitat, ce qui devient une nécessité pour nous aujourd'hui par rapport au prix de l'énergie, et donc ce que je disais tout à l'heure, c'est tous les équipements municipaux qu'on peut faire. Le seul point, c'est que chaque fois qu'on raccorde il faut investir puisqu'il faut refaire les chaufferies. Donc là, c'est un coût important donc on est en train de l'évaluer pour les équipements municipaux, et AB Habitat je crois fait le même travail, et d'ailleurs on va mener une discussion conjointe AB Habitat / Ville de Bezons pour essayer de discuter sur ça.

Juste une petite précision : en cette période un peu compliquée sur le coût de l'énergie, le réseau de chaleur reste plus cher que les coûts d'énergie qu'on avait avant, mais reste moins cher que les coûts d'énergie existants aujourd'hui. On est passé du simple au triple voire au quadruple sur certains prix parce que ça se calcule en kilowattheure et aujourd'hui, on achetait à peu près un kilowattheure je crois pour 50 euros et je crois que les prix aujourd'hui de sortie, on est entre 200 et 250 euros le même kilowattheure. Donc l'augmentation est monstrueuse.

Donc on va mettre en place, comme beaucoup d'autres Villes, des mesures pour certainement baisser ou maîtriser notre consommation d'énergie, peut-être baisser d'un degré dans des lieux d'habitation, peut-être dans certains équipements publics, etc. Sur par exemple les décorations de Noël on a demandé que ce soit beaucoup plus modeste, on est en train de voir pour travailler sur l'éclairage public, pour voir si on peut le maîtriser ou pas.

Le problème c'est que chaque fois, comme on a un réseau très ancien, ça nous demande de l'investissement avant. Sur l'hôtel de ville – parce que je sais que chaque fois les gens parlent de l'hôtel de ville –, on a déjà mis en place des actions parce qu'une bonne partie de l'hôtel de ville était allumée par le passé, on vient de les supprimer et on est en train de travailler sur la dernière partie qui manque. Cette dernière partie nous demande des travaux en électricité très importants parce qu'il faut savoir que sur l'hôtel de ville nous n'avons pas d'interrupteurs, donc on ne peut pas éteindre. Il y a des parties sur lesquelles nous n'avons pas du tout la main pour éteindre la lumière. Les seuls endroits où il y a des interrupteurs, c'est l'ancienne salle du Conseil municipal et la salle de réunion qu'on voit de l'extérieur, et c'est tout. Sinon, il n'y a aucun interrupteur. Des fois quand vous y êtes et que vous avez besoin d'une lumière ça ne s'allume pas, et vous ne pouvez pas les allumer, et des fois ça s'allume tout seul, allez savoir pourquoi, et on n'a pas de maîtrise.

Donc on a travaillé avec Madame Laborde sur les services techniques. On est en train de missionner donc des électriciens. D'ailleurs il y avait des électriciens ce matin qui travaillaient sur tout ce qui peut être fait rapidement, et donc je sais que la moitié des lumières sont dorénavant coupées à partir de 20 heures ou 21 heures, j'ai fixé un horaire. Sur d'autres on a plus de difficultés, on va devoir faire des travaux plus importants d'électricité et je crois qu'ils apparaissent dans la DM qui a été passée, c'est ça ? Celle du mois de novembre. Il y a une DM pour engager des travaux d'électricité pour refaire une partie du réseau, pour pouvoir maîtriser à quel moment on allume et à quel moment on éteint.

Comme ça, je réponds. J'espère que les Bezonnais regarderont cette partie du Conseil parce que

souvent ils se posent beaucoup de questions sur pourquoi les lumières de l'hôtel de ville restent allumées. J'ai répondu à toutes les questions. Excusez-moi, il n'y a pas eu les questions. J'ai anticipé les questions. Monsieur Faravel, vous avez une question ?

M. Faravel : Vous avez anticipé la question de Madame Prio, mais moi j'ai d'autres choses à dire et j'ai une question aussi. Et puis si j'étais taquin, je dirais que vous voyez, quand on examine un dossier de délibération, on peut parler d'autre chose que ce qu'il y a dans le dossier de délibération. Parce que c'est lié.

Mme la Maire : La maire peut parler de tous les dossiers qu'elle souhaite, c'est l'avantage du maire.

M. Faravel : C'est ça : la maire peut parler de tout ce qu'elle veut, mais les autres élus qui sont aussi des représentants de tous les Bezonnais, on leur dit...

Mme la Maire : Vous n'avez pas les mêmes prérogatives que moi, Monsieur Faravel.

M. Faravel : C'est ça, mais je représente les Bezonnais, et j'ai une expression démocratique.

Mme la Maire : Oui mais vous n'avez pas les pouvoirs de police de l'assemblée.

M. Faravel : Bref, alors c'est un dossier qui a été élaboré avant 2019. Effectivement, même si c'est plus cher que ce qu'on connaissait comme prix de l'énergie, l'idée de développer un réseau de chaleur urbaine dans la ville, on en voit aujourd'hui l'utilité, alors que les prix de l'énergie flambent. Et puis par ailleurs, ça permet normalement de faire des économies de gaz qui au passage est un gaz qui est bien plus dangereux au niveau effet de serre que le CO₂, quand il y a des fuites. Or, avec le gaz il y a toujours des fuites. Les riverains de la Baltique s'en rendent compte aujourd'hui. Bref.

Aujourd'hui, avec le développement du réseau de chaleur urbaine, une partie croissante des Bezonnais vont être normalement mieux protégés d'une explosion des coûts de l'énergie.

Mme la Maire : S'ils se raccordent. Il y a un coût de raccordement.

M. Faravel : S'ils se raccordent. Il n'y a pas d'obligation à se raccorder. Ce serait d'ailleurs un peu compliqué. On a discuté tranquillement en Commission Consultative des Services Publics Locaux lundi matin et Monsieur Barnier s'inquiétait que je veuille forcer les pavillons à se raccorder. Je lui ai dit d'abord que ça me paraissait compliqué techniquement, et on ne peut pas obliger les gens à le faire. En tout cas sur un certain nombre de bâtiments collectifs que vous avez cités Madame Menhaouara, évidemment on peut avancer là-dessus.

Moi je trouve quand même dommage que ce contexte-là... Il n'y a pas eu de communication publique sur l'intérêt du développement de ce réseau de chaleur urbaine quand il y avait des travaux qui étaient effectivement dérangeants – et il y a toujours des travaux qui sont dérangeants pour les riverains aujourd'hui –, mais au moins si vous aviez eu une communication publique un peu importante sur : « Ne vous inquiétez pas, vous allez en avoir le bénéfice dans quelque temps, une fois que ces travaux dérangeants seront terminés. », ça leur aurait peut-être permis de comprendre pourquoi ils subissaient des désagréments en ce moment. D'autant que ça a été un dossier, je me suis renseigné, un peu compliqué à faire avaler à Monsieur Mothron. Donc ça a été un vrai combat politique à l'époque.

J'avais demandé en Commission mercredi qu'on nous donne le calendrier des travaux. Vous nous l'avez à peu près donné aujourd'hui, en tout cas pour l'échéance mai 2023 dans le secteur Gabriel-Péri et résidence Altmeyer. Vous avez parlé du plateau. Est-ce que vous pouvez nous dire, même si aujourd'hui c'est une projection on va dire qui n'a pas abouti, est-ce que vous pouvez nous dire si on a une idée de calendrier là-dessus, sur le fait que ça puisse se développer jusqu'au plateau ?

Mme la Maire : Le réseau est passé. Les travaux ont été faits rue de la Berthie. Donc il faut juste raccorder les résidences qui le souhaiteraient. In'li serait intéressé dans le cadre de leur programme de réhabilitation ou destruction/reconstruction, donc pour le moment le projet n'est pas encore validé. On est encore en discussion avec eux mais c'est déjà passé. On est en mai 2023, de ce que j'ai compris, sur l'ensemble du réseau à déployer.

M. Faravel : Sur l'ensemble du réseau, y compris sur le plateau si les gens veulent se raccorder.

Mme la Maire : C'est fini. Sur le plateau, les travaux sont finis rue de la Berthie. Il y a eu pendant très longtemps les mêmes travaux qui aujourd'hui sont finis.

M. Faravel : Donc je continue. Cependant, depuis l'un des mercredis, on m'a transmis les informations suivantes sur le fait qu'il y a des choix qui ont été réalisés par Azur cette année, qui sont en train de gripper une partie de la mécanique.

Je m'explique. Azur a souhaité profiter de l'envolée des prix de l'énergie et notamment des prix de l'électricité en vendant plus de chaleur pour produire de l'électricité, car cela lui rapportait plus. Sauf qu'à force de faire ça, il a manqué de chaleur qui aurait dû passer dans le réseau de chaleur urbaine, et que maintenant pour compenser, on va être obligés de racheter du gaz avec... Attendez, je n'ai pas fini s'il vous plaît. Avec les inconvénients que j'ai exposés tout à l'heure. Un, ça coûte plus cher, surtout en ce moment, donc problème économique qui à la fin risque – mais ça, vous allez peut-être dire que ce ne sera pas le cas, et si ce n'est pas le cas, comment ? – de se répercuter sur le budget ; et surtout, je disais tout à l'heure : la consommation de gaz, ça pose toujours un gros problème écologique. Donc on serait perdants sur les deux tableaux de ce côté-là.

On a vu d'ailleurs lundi matin en Commission qu'il y avait des achats de gaz au cas où qui avaient été provisionnés, qui n'ont pas été réalisés, voilà. Donc là, on a organisé une situation où, parce qu'on a vendu trop de chaleur en 2022, on est obligés de compenser avec du gaz qu'on rachète. Donc mauvaise opération de ce côté-là.

Donc c'est d'une décision d'Azur, ce n'est pas une décision de la Commune. Le président d'Azur, Monsieur Mothron... Ce n'est pas Monsieur Mothron ?

Mme la Maire : Non, Monsieur Gilbert Ah-Yu, élu de Corneilles. Il y a quatre villes : La Frette, Corneilles, Argenteuil, Bezons.

M. Faravel : D'accord. Donc vous, vous êtes aussi dans le Bureau d'Azur. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ils ont fait ce choix qui à mon avis aujourd'hui est contre-productif ? Et, si vous ne l'expliquez pas – parce que vous pouvez être en désaccord avec ce choix –, est-ce que vous allez demander des comptes à Azur sur ce choix qui est un choix politique ? Je pèse mes mots. C'est un choix politique. À un moment, ils ont décidé de rentabiliser un truc au détriment, je dirais, de l'intérêt des usagers, des bénéficiaires du réseau de chaleur urbaine.

Mme la Maire : Il y a d'autres questions sur ce sujet-là, ou on arrête les questions ? Non ? Alors vous avez complètement raison sur le constat qui a été fait. Effectivement, Azur s'est retrouvé à produire moins de chaleur. Ce qu'il faut savoir, c'est que Dalkia est en train de déployer son réseau. Les travaux se sont accélérés sur les trois derniers mois. Aujourd'hui, Dalkia n'était pas suffisamment avancé sur les travaux.

Donc de ce que j'ai compris, c'est qu'il y aurait eu à un moment donné quelque part une mauvaise projection du côté d'Azur par rapport à Dalkia qui n'avait pas encore finalisé le déploiement parce que moins le réseau est déployé – les travaux sont en cours, la preuve : ça va jusqu'au mois de mai –, donc moins le réseau est déployé, moins il y a un besoin.

Azur à ce moment-là fait le choix... et on n'oublie pas qu'Azur, c'est le même syndicat qui aujourd'hui gère le traitement de nos déchets. Qui est un syndicat qui est passé par une période très compliquée, il ne faut pas l'ignorer non plus. C'est un syndicat qui était en très grosse difficulté. Ça va beaucoup mieux depuis quelques années sur sa gestion, là, mais il fallait stabiliser sa gestion. Il avait des crédits toxiques il les a toujours d'ailleurs, parce qu'à un moment donné il fallait payer cette augmentation de la dette liée à la fameuse indexation sur le franc suisse ou je ne sais quoi, etc., avec tous les scandales qu'il y avait eu des crédits. Il ne faut pas l'ignorer.

M. Faravael : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Ça pèse aujourd'hui dans le budget d'Azur. C'était un syndicat qui pendant très longtemps sur le renouvellement de son matériel n'était pas avancé, donc il a dû avancer sur des investissements. Donc comme tout syndicat, à un moment donné quand il voit que s'il peut vendre 30 % de son énergie ça lui rapporte mieux que de vendre 100 % de son énergie à Dalkia qui n'avait pas finalisé son déploiement, voilà. Il gère dans cette logique-là, dans l'intérêt de son syndicat qui lui aussi travaille dans l'intérêt entre autres des Bezonnais. Il y a quatre villes.

Donc aujourd'hui, nous on est alertés par Dalkia sur ce problème-là. Dalkia est alerté par ce problème-là aujourd'hui parce qu'ils arrivent à la fin de la finalisation d'ici le mois de mai sur leur réseau, et la problématique se posera davantage une fois que c'est finalisé puisqu'ils ont besoin de 100 % de production de leur réseau. Là, on leur a dit effectivement que ce n'était pas problématique jusqu'à présent parce que jusqu'à présent on avait des prix du gaz pas très chers, que ce soit le coût du gaz ou le coût du réseau de chaleur, ça ne nous posait pas de problématique. Aujourd'hui on a une vraie problématique qui nous amène à réagir pour dire à Azur : « Non, là il va falloir changer de stratégie. Il va falloir livrer 100 % à Dalkia parce que ça nous permettra de faire bénéficier aux Bezonnais et Bezonnaises mais pas seulement, aux Argenteuillais aussi, à un prix de gaz beaucoup plus intéressant. »

La problématique ne se posait pas dans ces termes pour les Bezonnais ou les Argenteuillais, puisqu'on était sur des prix de gaz très faibles, donc que la source d'énergie vienne d'Azur ou vienne d'une énergie gaz tout court au prix du marché normal, ça ne posait pas de problématique. Et là, on ne peut pas reprocher à Azur d'une certaine manière, sur le moment, d'avoir fait une opération financière qui allait dans l'intérêt du syndicat parce que ça assurait derrière une vraie mission de service public sur un syndicat qui pendant très longtemps était en difficulté.

Donc je pense qu'aujourd'hui Azur a intérêt à changer de braquet parce que la situation depuis un an a changé. C'est tout. Donc oui, vous avez raison, par contre il faut bien comprendre la décision d'Azur. Il ne s'agit pas de jeter la pierre pour dire : « C'est les méchants, etc. » Il l'a fait dans l'intérêt du syndicat, dans l'intérêt des Bezonnais. À ce moment-là ça n'avait aucun impact sur les Bezonnais. À partir de maintenant où ça peut avoir un impact, là il faut changer. Ça a commencé avoir un impact sur les Bezonnais depuis quelque temps parce que les prix ont augmenté.

Tant qu'on était sur des prix du gaz normaux, ça ne changeait pas trop, on était sur du tarif Dalkia qui était plus cher que les prix du gaz normaux. Encore une fois, pour qu'on se comprenne, quand on était les anciens tarifs, Dalkia, le réseau de chaleur était plus cher. Tant que Dalkia était approvisionné par à la fois du réseau de chaleur et du gaz, ils étaient sur un prix moyen entre un gaz pas cher et le coût Dalkia qui était plus cher. Donc on était sur un prix un peu plus élevé par rapport au citoyen lambda qui était avec son gaz normal. Entre-temps, les prix du gaz ont flambé, donc comme ils avaient 30 à 40 % de leur besoin qui a flambé, la recette elle est plus importante pour les Bezonnais.

Vous m'avez suivie ? C'est une histoire de période.

M. Faravel : Moi j'ai suivi quand même, et si vous le permettez Madame Menhaouara, j'aimerais... D'abord ce qui se passe en ce moment avec l'achat du gaz pour compenser, est-ce que ça va se retrouver dans la facture des usagers, premièrement ? Est-ce qu'il y a moyen d'atténuer ? Deuxièmement, quand même, c'est là où le choix d'Azur... même si j'entends ce que vous nous avez

expliqué, et je vois effectivement l'intérêt qu'il a pu effectivement y avoir à faire des réserves pour compenser la situation difficile que vous avez décrite.

Néanmoins, je l'ai dit tout à l'heure, le rapport 2021 qu'on a étudié justement en CCSPL, il montre qu'il y avait des provisions qui avaient été faites sur l'achat de gaz en 2021 qui n'ont pas été réalisées parce qu'on n'en a pas eu besoin. Là, les achats de gaz pour compenser, ils ont lieu en 2022, alors que le gaz avait déjà commencé à flamber, donc la décision de continuer à vendre de la chaleur pour produire de l'électricité alors qu'on savait déjà que le gaz était en train de flamber, sans mauvais jeu de mots... L'arbitrage politique en 2021 je l'entends, en 2022 je l'entends moins bien.

Mme la Maire : On est d'accord. C'est pour ça qu'Azur a été alerté de la situation. On est en discussion avec eux pour qu'ils changent de stratégie. Après, encore une fois on est quatre villes, tout ça se votera à la majorité au sein des instances. C'est : une Ville, une voix. Voilà. Il y a Ville de Bezons, Ville d'Argenteuil, Ville de Corneilles, Ville de La Frette. Nous, il y a une réunion d'ailleurs qui est prévue avec le DGS de la Ville de Bezons et la DG et le président d'Azur pour traiter cette question-là. Je sais qu'Argenteuil mène les mêmes actions pour justement demander à Azur de changer de braquet. Voilà.

M. Faravel : La conséquence sur le porte-monnaie des... ?

Mme la Maire : Dans l'immédiat, de toute façon, la situation elle est compliquée pour tout le monde indépendamment. Parce qu'aujourd'hui la plupart des réserves qui ont été faites, je crois que c'est à hauteur de 40 % ou 50 % des réserves de gaz achetées, à des prix où je crois on est à 80 ou 100 euros le kilowattheures, et à date on est à 180 ou 200 euros le kilowattheures. C'est une bourse, aujourd'hui, les prix du gaz, c'est comme dans une bourse, et tous les jours il y a des gens qui surveillent le cours. Hier il était en baisse, aujourd'hui je ne sais pas à combien, je n'ai pas eu le temps de le regarder. Donc à regarder, mais oui, c'est une vraie problématique.

Mais dans tous les cas, sur 2022, tous les citoyens, qu'ils soient raccordés ou pas au réseau de chaleur, vont avoir une augmentation. Et même si on se raccorde au réseau de chaleur, il y a le temps des travaux parce que le temps de raccordement, c'est des travaux. Sur la collectivité, quand elle va devoir raccorder il va falloir qu'elle achète du matériel, qu'il soit livré. Si on est sur de l'achat de gros et qu'on est soumis à des règles de marché, eh bien il faut répondre aux règles de marché donc il y a un délai administratif, etc.

M. Faravel : Je parlais bien des gens qui étaient déjà raccordés parce qu'effectivement, ceux qui ne sont pas encore raccordés, ils ne pouvaient pas bénéficier du système.

Mme la Maire : Le déploiement du réseau est en train de se faire, il a démarré il y a trois mois, quatre mois, cinq mois. C'est tout récent. La plupart des travaux ne sont pas finis. Sur rue de la Berthie, ça a été fini, sur la départementale c'était fini. Il faut continuer à avancer là-dessus.

Maintenant, il y a une grosse inquiétude, et puis aussi je pense qu'il y a des erreurs certainement aussi qui ont été faites par les organismes qui achètent le gaz. Beaucoup sont allés acheter le gaz en décembre. On sait tous ce que le prix du gaz en décembre est très cher, sauf que comme aujourd'hui il y a une grosse instabilité sur l'achat du gaz et qu'on est sur une bourse, quand vous voyez le prix à 90 euros ou à 100 euros, vous dites : « J'achète parce que demain il sera peut-être à 100, 120, 130. », ce qui n'est pas faux parce qu'aujourd'hui on est à quasiment 180, 200 euros. Donc c'est la raison pour laquelle beaucoup de bailleurs sociaux notamment sont en train de faire des provisions de charges pour essayer d'équilibrer. Il y a une grosse inquiétude aujourd'hui sur la solvabilité des foyers à l'avenir.

Donc nous, on va discuter un petit peu avec tout ce petit monde, mais il ne faut pas qu'on mette aussi en difficulté les gens. Il y aura des mesures, tout le monde devra aussi faire des efforts. C'est la raison pour laquelle comme beaucoup de bailleurs et beaucoup de collectivités nous allons baisser entre autres les températures dans les pièces. Oui. Bon, c'était un débat intéressant. On va passer au vote.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Pardon ? Oui, c'est un donner acte, vous avez raison. Effectivement, il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel transmis par la société AGRIVALSEINE ÉNERGIE dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, au titre de l'année 2021.

Dossier n° 15 - Convention de délégation de gestion et d'entretien de la liaison douce Éole entre Nanterre et Bezons

Mme la Maire : Convention de délégation, dossier 15, de gestion et d'entretien de la liaison douce Éole entre Nanterre et Bezons. Vous le savez, c'est une passerelle qui a été inaugurée entre Nanterre et Bezons il y a quelques jours de ça, avec une belle piste cyclable. Je crois que les Bezonnais sont contents de l'utiliser. La gestion et l'entretien de la liaison douce relèvent de l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. Vous savez, cette Agglomération n'a pas forcément de services actifs avec du personnel dans tous les domaines de sa compétence. Donc elle délègue la gestion à la Ville pour entretenir cette passerelle.

Donc il y a la gestion et l'entretien de la couche de roulement, du cheminement piéton et de la piste cyclable, ainsi que leurs équipements – éclairage, garde-corps, propreté au sol –, la gestion et l'entretien des rampes d'accès et l'escalier de jonction avec le chemin de halage. Il est également précisé que l'ensemble de ces prestations sera remboursé par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. L'évaluation réelle du coût se fera après une année de gestion donc on déterminera dans un an le coût que ça représente et qui sera remboursé par l'Agglomération.

Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Faravel et Monsieur Roullier et Monsieur Hoerner.

M. Faravel : Alors, j'ai plein de questions et plein d'inquiétudes en fait sur cette passerelle. Il ne s'agit pas de la remettre en cause, elle est très bien, elle sera utile pour beaucoup de monde mais effectivement, là on rentre dans le dur de l'entretien, de la sécurité et de la vie de cette passerelle au quotidien.

Je trouve que soit l'Agglomération, soit la Ville de Bezons aborde ce dossier avec un peu de légèreté. Et sincèrement, je ne sais pas qui est le plus léger dans l'affaire. Soit l'Agglomération et Monsieur Pierre Fond son président arnaquent la Ville de Bezons, soit la Ville de Bezons mesure réellement l'ampleur du sujet, mais se dit que ça va passer sans qu'on lui demande réellement de bien prendre en charge et assumer correctement la mission qui lui est transmise. Et j'insiste sur « transmise » parce qu'à partir du moment où... même si l'Agglo va rembourser ce qui va être dépensé pour l'entretien, à partir du moment où c'est la Ville, c'est-à-dire nous, qui faisons l'entretien, la responsabilité, notamment la responsabilité juridique, nous est transmise aussi.

Donc moi, ce qui m'étonne dans cette affaire c'est déjà pourquoi, alors que c'est un ouvrage où ont participé les Départements et aussi la Ville de Nanterre, pourquoi c'est l'Agglo et par ricochet la Ville de Bezons qui ont la responsabilité de l'entretien de la passerelle des deux côtés, y compris côté Nanterre ?

J'insiste sur le terme de responsabilité. Je l'ai dit : en transmettant l'entretien, on transfère aussi la responsabilité juridique et éventuellement la responsabilité juridique consécutive à tout défaut, même petit, d'entretien par la ville. Donc pourquoi uniquement Bezons ? Pourquoi Nanterre n'intervient pas ? Pourquoi Houilles et Carrières qui sont immédiatement proches n'interviennent pas uniquement autrement que par le fait que l'Agglomération dont elles font partie vont rembourser ? Quid des Départements qui ont participé à l'investissement sur la passerelle ? On est sur une passerelle interdépartementale au-dessus de la Seine, donc on pourrait imaginer que ça leur revienne pour

l'entretien.

Après, de manière concrète, moi j'ai pas mal de questions et je crois qu'elles ont été abordées dans une Commission dont je ne faisais pas partie, mais dont on m'a relaté quelques éléments. La Ville dispose-t-elle de personnel qualifié pour cette tâche ? L'entretien d'une passerelle au-dessus d'un fleuve, des garde-corps, du roulement, ça n'est pas rien. La Ville dispose-t-elle des dispositifs suffisants ? En termes d'entretien, on voit aujourd'hui qu'on peine à couvrir l'entretien et la propreté dans la ville des espaces publics, des rues, etc. Est-ce qu'elle a évalué clairement les besoins ? Vous nous avez parlé uniquement... On fera le point sur l'ensemble des besoins financiers réels à la fin de l'année et quelle a été la nature, sur ces vraies questions, des échanges entre la Ville et l'Agglo.

Vous l'avez dit, on sait que l'Agglo ne dispose pas d'équipes opérationnelles techniques, mais sincèrement, au regard de ce que je viens de dire juste avant, on peut se poser la question des capacités de la Ville de Bezons à assumer seule cette tâche. Alors qu'il y a des personnels qualifiés présents dans les services départementaux des deux côtés de la Seine et à la Ville de Nanterre où il y a déjà des structures de passerelles qui sont entretenues par la Ville.

De ce que j'ai compris, les syndicats d'agents de la commune n'ont pas été consultés sur le sujet. Ils auraient peut-être, sûrement, beaucoup de choses à dire sur le sujet. L'exposition au vent, aux intempéries, à l'humidité, tout ça au-dessus d'un fleuve, excusez-moi mais on dit que le roulement ça va tenir 15 ans : vu les conditions que je viens d'évoquer ça ne va pas tenir 15 ans. Donc ça va nécessiter un peu plus d'investissement que vraisemblablement ce qu'on imagine aujourd'hui.

Et enfin, je termine sur la responsabilité juridique. Parce qu'aujourd'hui, s'il y a un promeneur, un marcheur qui se blesse, qui glisse, un cycliste qui se blesse suite à un défaut de sablage ou un défaut de salage en hiver par exemple côté Nanterre, c'est la Ville de Bezons qui sera responsable. Pire : l'agent municipal affecté par la Ville de Bezons directement. Ce n'est quand même pas rien.

Donc, à ce stade, au regard de ce que j'ai compris sur le sujet, cette convention d'une part avec la SNCF puisqu'elle, elle est déjà en cours, elle a déjà été signée, a été mal négociée. De ce que j'ai lu, elle oublie quand même quelques acteurs déterminants – les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, l'Établissement Public Territorial de Paris-Ouest La Défense et la Commune de Nanterre. Et franchement, la convention qui nous est soumise ce soir entre l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et la Ville de Bezons me paraît excessivement déséquilibrée.

Mme la Maire : Il y avait Monsieur Roullier et Monsieur Hoerner après.

M. Roullier : Alors moi, c'est plus une question. Cette passerelle, si je comprends bien, elle ne dessert pas en fait l'île, elle passe au-dessus et c'est un peu dommage quand même parce que vous parliez tout à l'heure que Bezons est un peu espace traversé, et là, c'est vrai que bon, cette passerelle n'est pas vraiment au cœur de toute façon de notre ville, et c'est peut-être plus les autres villes qui en profitent, et on est un peu traversés. Et en plus, si on doit faire l'entretien... Et donc est-ce qu'on peut savoir en fait pourquoi ça n'a jamais été envisagé ? Il y a peut-être des histoires de protection naturelle mais bon, est-ce que vous savez pourquoi on n'a pas décidé...

Mme la Maire : Je n'y étais pas, c'est un projet très très, très, très, très ancien. Je ne sais pas si vous êtes allé sur la passerelle mais c'est une passerelle qui passe au niveau du RER donc on est vraiment très, très haut.

M. Roullier : Moi je l'ai vue en travaux. Je n'y suis pas allé depuis...

Mme la Maire : Je vous invite à y aller soit en balade soit à vélo, c'est très sympathique. Elle passe vraiment très haut. Donc du coup, essayer d'envisager qu'elle passe par l'île, il faut être vraiment très bas, donc je pense que ça pose un problème sur le trafic fluvial. Je ne suis pas sûre qu'on puisse...

M. Roullier : Ça aurait été de mettre un relais, un escalier.

Mme la Maire : Honnêtement, je ne vois pas du tout comment, ce n'est pas du tout possible. Quand vous êtes sur place, vous voyez très bien que ce n'est pas du tout possible.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Je sais bien, je sais bien. Et le deuxième point, on est sur un espace naturel sensible avec des espèces très protégées, et l'objectif c'est de limiter le passage, etc. D'ailleurs il a été déclassifié au moment où il y a eu les travaux, avec l'objectif de le reclassifier en espace naturel sensible.

Par contre, dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine, on a demandé à regarder pour pouvoir organiser des petites visites en groupe dans un objectif éducatif, pour voir si on peut traverser et revenir. Mais honnêtement, quand vous voyez l'ouvrage, vous ne pouvez pas envisager un passage par en bas.

M. Roullier : On peut y aller sur cette partie-là mais le problème c'est qu'il faut passer par le pont de Chatou, il faut remonter tout le chemin de halage, mais on peut aller jusqu'au bout : moi, j'y suis déjà allé une fois.

Mme la Maire : Pas à l'île. L'île, elle est bien isolée.

M. Roullier : Si, bien sûr. Il y a un chemin.

Mme la Maire : Pas sur l'île. Je ne vois pas comment vous faites pour aller à l'île.

M. Roullier : Je vous emmène demain matin si vous voulez. Vous pouvez aller jusqu'au bout, il y a un chemin qui longe le golf et après, derrière...

Mme la Maire : Quand vous passez par Chatou ?

M. Roullier : On est obligé de passer par Chatou, mais on peut aller jusqu'au bout et du coup ça devient un peu un cul-de-sac. J'entends, je savais sur la question de l'environnement, avec tout le trafic qui va passer au-dessus, c'est un peu... cela confirme la chose.

Mme la Maire : Comme l'a dit Monsieur Lolo, c'est déjà fait. Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : C'est très rapide parce que Monsieur Faravel a posé toutes les questions qui étaient ressorties à la Commission, pour lesquelles on n'a pas eu les réponses. Donc voilà, on attend les réponses.

Mme la Maire : Moi, j'entends les inquiétudes. Une convention de gestion, elle peut s'arrêter aussi à n'importe quel moment si la Ville considère...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Non, non, mais attendez, elle peut s'arrêter si à un moment donné on considère que ça devient trop compliqué, trop dangereux, etc. On est sur un ouvrage neuf donc on peut regarder, la première chose.

La deuxième chose : la Ville veut porter la question des mobilités douces dans nos débats, ça ne nous a pas choqués aujourd'hui de porter ces questions-là. Ce n'est pas la première fois qu'on gère des choses pour le compte de l'Agglomération. On gérait bien l'assainissement, on avait bien pris du personnel pour gérer l'assainissement. C'est aussi une question pas simple, il n'y a pas toujours de la main-d'œuvre spécialisée dans l'assainissement. C'est une main-d'œuvre très, très, très, très rare parce que c'est un métier compliqué, etc.

Bref, en fait j'ai envie de vous dire : derrière ces questions-là se posent des questions pour moi d'ordre institutionnel. On revient toujours sur la problématique de cette agglomération. Une Agglomération aujourd'hui non intégrée, insuffisamment intégrée pose problème pour une Ville comme Bezons. On aurait été dans une Agglomération plus intégrée, avec des services développés, on n'aurait pas ce débat-là. Argenteuil-Bezons était une Agglomération très intégrée, elle avait différents services et on pouvait travailler, leur demander de faire un certain nombre de choses.

Aujourd'hui, cette Agglomération, c'est un outil administratif qui fait la redistribution de la fiscalité économique, entre autres. Donc chaque fois qu'elle se trouve face à une problématique technique, elle délègue la gestion de cette problématique technique au territoire sur lequel se trouve la problématique technique, quand elle ne sait pas la gérer. D'ailleurs, quand la question du transfert de l'assainissement a été posée de façon plus forte parce qu'ils étaient contraints, de façon législative, quand la Ville de Bezons leur a dit : « Reprenez l'assainissement parce que c'est votre rôle. », un certain nombre de Villes ont été très embêtés parce qu'ils ne voulaient pas reprendre des services en gestion alors que c'était de leur ressort. C'est un choix politique de la part de l'Agglomération, de la majorité de l'Agglomération. Ce n'est pas mon choix. Vous connaissez mon point de vue sur cette Agglomération.

Depuis le départ, je pense que c'était une bêtise pour la Ville de Bezons d'être dans une Agglomération non intégrée. Il y a un choix qui a été fait par le passé. J'étais contre. Aujourd'hui, je considère que c'est bien dommage. Nous n'avons pas d'éléments législatifs qui nous permettent de sortir. Je considère qu'on aurait été bien mieux certainement dans le Grand Paris avec un EPT 4 ou 5 et qui ont des services aujourd'hui. La Ville d'Argenteuil, elle est à l'EPT 5, ils ont des services qui peuvent agir, et on aurait été avec des Villes qui ont les mêmes problématiques et les mêmes besoins. Vous parlez de Nanterre : on aurait été un EPT avec eux, on aurait pu discuter de la gestion.

Donc maintenant de toute façon, il n'y a pas 15 000 solutions. On prend, on teste. Si ça ne marche pas on regardera. Oui, allez-y mais j'aimerais que vous respectiez souvent le règlement intérieur.

M. Faravel : Merci. Que vous vouliez développer les mobilités douces, on sera tous d'accord dans cette salle, j'espère, avec vous sur le sujet. Ce n'est pas la question. Là, la question c'est qu'il y a plusieurs centaines de mètres d'une passerelle à entretenir...

Mme la Maire : Vous avez entendu mon propos, Monsieur Faravel.

M. Faravel : Attendez, laissez-moi terminer. J'essaie de développer une pensée construite. Je vais aller au bout, ne vous inquiétez pas, et je suis dans le sujet. Le sujet, ce n'est pas de savoir si on développe ou pas les mobilités douces. La passerelle, elle est là. Elle permet le développement des mobilités douces, youpi. Maintenant, comme je le disais tout à l'heure au début de mon intervention, on rentre dans le dur.

Mme la Maire : Je vous ai répondu sur le dur, Monsieur Faravel.

M. Faravel : Attendez, laissez-moi terminer. Qui c'est qui entretient ? Excusez-moi, si vous pensez que l'Agglo fait des mauvais choix sur le sujet, pour tout un tas de raisons y compris pour les raisons, comment dire, en soi que cette Agglo, nos voisins de Saint-Germain, de Sartrouville, du Vésinet, de Montesson qui ne partagent certainement pas les mêmes problématiques urbaines et sociales que nous par ailleurs et qui n'en ont un peu rien à foutre de notre tronche et de ce qui se passe pour les Bezonnais, ça c'est un autre sujet, mais si vous considérez qu'ils font des mauvais choix et que la

convention...

Parce que vous n'avez contesté aucun point des alertes que j'ai émises ce soir, je pense qu'ils sont difficilement contestables. Hier soir, il y avait un Conseil d'agglomération, un Conseil communautaire. Je ne pouvais pas y être parce que j'avais promis à ma fille que je ne lui ferais pas subir trois soirées de baby-sitter d'affilée, mais j'avais prévenu mes collègues du groupe de gauche à l'Agglomération parce qu'il y a un groupe de gauche à l'Agglomération, ils ont interpellé le président Pierre Fond et le vice-président Davin, il y avait des représentants de Bezons, de la majorité municipale hier soir, personne n'a rien dit, et ils ont voté comme un seul homme avec la majorité du Conseil d'agglomération – dont vous me dites ne pas partager les positions, alors que vous votez toujours la même chose.

Mme la Maire : Monsieur Faravel, répondez-moi sur le fond.

M. Faravel : Donc moi je le redis, attendez je termine, s'il y a un problème avec cette convention, j'en ai fait la démonstration, elle est déséquilibrée. Donc il faut la refuser et la renégocier. Elle est déséquilibrée d'un point de vue réalité concrète de ce qu'il y a à mettre en œuvre, et elle est déséquilibrée du point de vue responsabilité juridique. C'est dangereux pour la Ville, c'est dangereux pour les agents de la Ville.

Mme la Maire : Monsieur Faravel, on essaie d'avoir, et franchement c'est une bonne chose d'avoir des débats constructifs comme on les a ce soir, mais à un moment donné il faut aussi écouter ce qu'on vous dit – et vous ne répondez pas, d'ailleurs. Moi, je vous renvoie à la question. Aujourd'hui, nous avons une problématique avec cette Agglomération, due au fait de son organisation puisque ce n'est pas une Agglomération intégrée, elle a zéro service. Ils refusent d'avoir des services.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Mais si, c'est le sujet. À partir du moment où cette Agglomération n'a pas de service et qu'on se retrouve avec un ouvrage...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Écoutez la réponse Monsieur Faravel, je vous ai écouté. À partir du moment où cette agglomération a zéro service et qu'elle n'est pas en capacité de gérer cet ouvrage-là... Elle l'a porté, elle l'a financé. Le Val-d'Oise n'a pas financé le projet. Le Département des Hauts-de-Seine a financé. Le Département des Yvelines a financé. L'Agglomération a financé. Le Département du Val-d'Oise n'a pas financé ce projet-là. À partir du moment où elle se retrouve à récupérer la gestion de cet outil et qu'elle n'a pas mis en place les choses, à un moment donné elle revient vers les Villes pour dire : « Vous le gérez pour nous, pour le compte. »

Que ce soit bien, pas bien, etc., comment on fait aujourd'hui ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui, face à une décision malheureuse d'être dans une Agglomération zéro intégrée et face à la décision d'une Agglomération de ne surtout pas développer du service, on sera systématiquement dans la même difficulté. C'est ce que je dis. Moi ce que je regrette, c'est que j'aurais aimé que vous me disiez : « Oui, c'était une énorme erreur que la Ville de Bezons a faite d'aller dans une Agglomération, alors qu'elle avait le choix d'aller dans une agglomération avec zéro service et qui n'a pas envie de le faire. »

M. Faravel : Ça a été imposé par le préfet.

Mme la Maire : Non, ça n'a pas été imposé. Je vais vous expliquer comment ça s'est passé.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Vous écoutez, Monsieur Faravel ?

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : D'accord. Donc puisque vous le savez, vous savez bien que le maire avait jusqu'à une certaine date, je crois que c'était un 15 septembre de l'année je ne sais plus combien, 2015 ou 2016, je ne sais plus quelle date exactement ou 17, c'était juste après la dissolution de l'Agglomération, pour mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal le choix d'aller ou pas dans le Grand Paris et de suivre la Ville d'Argenteuil pour être dans l'EPT 5, ce qui aurait été une très bonne chose pour la Ville de Bezons.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : C'est le maire qui a la main sur l'ordre du jour puisque les conseillers, peu importe qu'ils soient de majorité ou d'opposition, n'ont pas la main sur l'ordre du jour. Il a refusé de mettre à l'ordre du jour ce dossier-là. Il a laissé passer la date et on s'est retrouvés imposés dans l'Agglomération. Donc vous voyez bien qu'il y a une décision politique qui a été prise par vos amis, sur laquelle nous étions totalement opposés, et aujourd'hui on en paye le prix puisque nous sommes dans une agglomération où on n'a rien à y faire.

Cette Agglomération nous pique de l'argent puisqu'elle bouffe notre argent. Il faut savoir que cette Agglomération est financée essentiellement par la fiscalité économique. Il y a deux Villes qui arrivent à ex aequo dans la ressource financière de l'agglomération, c'est Saint-Germain parce qu'elle a du commerce, et c'est Bezons parce qu'elle a de l'activité économique.

M. Faravel : Vous votez tout à l'Agglo.

Mme la Maire : Laissez-moi finir s'il vous plaît, écoutez mon explication parce que ce que je raconte, là pour le coup vous devriez être de mon côté. 19 Villes, quand vous allez répartir l'argent et que vous passez au vote et que vous dites : « Bezons, Saint-Germain, c'est eux qui ramènent le maximum d'argent et on va se le répartir à 19 et on va se le répartir de façon équitable et égale, qui est pour ? » Vous imaginez que Saint-Germain et Bezons, ils sont bien les seuls à voter contre et que les autres ils sont bien contents de se répartir notre argent. C'est la réalité de ce qui se passe aujourd'hui et c'est le scandale de cette Agglomération. Cette Agglomération, c'est une supercherie pour la Ville de Bezons parce qu'il y a eu des choix malheureux politiques, politiciens qui ont été faits.

Et aujourd'hui vous venez m'expliquer : « Attention, il y a un danger. » Mais ce n'est pas le premier danger. Le vrai scandale, il est au-delà. Le vrai scandale, c'est qu'on se fait piquer notre argent. On développe de l'entreprise pour finalement se faire piquer la fiscalité. 100 % de la fiscalité des entreprises sur Bezons aujourd'hui, elle est versée directement à l'Agglomération, et c'est l'Agglomération qui décide la répartition et ce qui doit nous revenir sur Bezons. Ça, c'est un scandale.

Donc moi, ce qui me dérange : Monsieur Faravel, puisque vous posez les bonnes questions, allez jusqu'au bout dans la démarche, posez toutes les questions. Mais du coup, ça vous oblige effectivement à critiquer et à être critique vis-à-vis de choix de vos amis. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas la première fois que vous ne vous entendez plus d'ailleurs avec eux. Vous avez le droit, libérez-vous, rejoignez-nous !

Mme la Maire : Monsieur Hoerner. Monsieur Hoerner. Je passe la parole à Monsieur Hoerner, laissons-lui la parole. Mais ce que je dis, Monsieur Faravel, vous devriez vraiment le regarder de près parce que quand on se retrouve en Conseil d'agglomération, on ne devrait pas être opposés, on est là pour défendre la Ville de Bezons. Je m'adresse également à Monsieur Roullier. Monsieur Roullier souvent vote avec la majorité mais moi je tiens à le sensibiliser. On a un vrai sujet sur cette Agglomération parce qu'on se fait racketter, d'une certaine manière. Monsieur Hoerner. Monsieur Hoerner, et après j'arrête.

M. Hoerner : Oui, on ne votait pas là pour l'Agglomération : pour le coup, on est un peu sorti du sujet.

Mme la Maire : Mais c'est le problème de départ. L'ignorer, c'est vraiment être de mauvaise foi.

M. Hoerner : On dit à peu près la même chose. Je crois qu'on est à peu près tous d'accord là sur l'Agglo et les conséquences, et là ça en est une. Là où on n'est pas d'accord, là où il y a une divergence peut-être, en tout cas entre moi et la majorité ici, c'est sur la réaction face à ça. Soit on accepte et on va signer cette convention qui effectivement n'est pas bonne, soit on se met tous ensemble et on fait pression pour renégocier la convention. Voilà. C'est un choix politique.

Mme la Maire : On arrête. On a passé beaucoup de temps sur ce dossier-là donc je préfère qu'on arrête. On a débattu. Vous avez largement exprimé votre point de vue. Vraiment Monsieur Faravel, je ne veux pas être désagréable mais on arrête. Allez, on va passer au vote s'il vous plaît. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? L'opposition vote contre. Qui s'abstient ? Madame Stenström s'abstient, et le vote de Monsieur Krstic. Qui vote pour ? La majorité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 6

Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstentions : 4

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC

APPROUVE les termes de la convention relative à la délégation de gestion et d'entretien de la liaison douce EOLE entre Nanterre et Bezons.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous les actes et avenants y afférents.

Dossier n° 16 - Signature de l'avenant numéro 7 à la convention conclue entre la commune de Bezons et l'association IEPC (Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes) relative à la structure d'accueil collectif à caractère social et d'insertion

Mme la Maire : Alors dossier 16, signature de l'avenant numéro 7 à la convention conclue entre la Commune de Bezons et l'association IEPC relative à la structure d'accueil collectif à caractère social et d'insertion. Donc Martine Geneste s'il vous plaît.

Mme Geneste : Merci Madame la Maire. Nous passons ce jour ce dossier car nous devons procéder à un nouvel avenant qui doit préciser le montant de la prestation versée par la Ville à la crèche Caramel IEPC, pour 25 places. En effet, suite à la signature par la Commune de la convention territoriale globale avec la CAF, notre participation qui était de 31 euros par enfant sera désormais de 20,69 euros et le restant, soit 10,31 euros, payé directement par la CAF au prestataire IEPC.

Cela nous coûtait 179 000 euros. À compter du 1^{er} janvier 2022, le montant sera de 120 000 euros. Ainsi la mairie ne devra plus avancer que la différence, car la totalité ne nous était rétrocédée qu'en fin d'année N + 1. Mais ceci n'impacte bien sûr en rien le paiement des familles ni le montant total qui est toujours de 31 euros par enfant, de participation. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Alors juste une petite remarque, parce qu'à un moment donné il faut qu'on soit un peu constructifs et honnêtes. J'aimerais juste qu'on ne dise pas à l'avenir qu'on a supprimé une subvention à la CAF. C'est juste une organisation des flux. La CAF nous payait nous, et dorénavant ils vont payer en direct.

Non, non, je le dis parce que c'est comme l'histoire du TPE ou c'est comme l'histoire du CERS. On nous dit : « On a supprimé, on a supprimé, on a supprimé. » Voilà. Donc je préfère à l'avenir quand il y a des mouvements comme ça, qu'on ne soit pas de mauvaise foi avec la population pour juste nous faire porter le chapeau. Non, parce que ça arrive souvent en ce moment où on nous accuse de baisser des choses ou de supprimer, parce qu'à un moment donné l'organisation administrative n'est pas celle-ci. Alors tout le monde ne le fait pas, mais certains dans l'opposition le font, donc je préfère prendre cette précaution et cette précision. Donc non, il n'y a pas de suppression, c'est juste un changement : la CAF va verser dorénavant directement. Voilà.

Des questions ? Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : En fait, je pense que vous avez déjà répondu, mais pour en être bien sûr, en fait c'est un changement technique, on est d'accord, les montants n'ont pas changé en fait, la répartition, les ratios n'ont pas changé ?

Mme la Maire : Complètement. On était une boîte d'enregistrement, une boîte aux lettres.

M. Hoerner : J'ai compris. Comme ce n'était pas précisé le ratio avant et après, le ratio après qui est précisé, c'est le même ?

Mme la Maire : C'est la CAF qui détermine leur niveau, comme ça a toujours été.

M. Hoerner : Et juste, du coup dans l'avenant il y a une petite erreur de frappe, ce n'est pas 20,61 euros mais 20,69 euros, il faudra bien préciser.

Mme la Maire : OK. L'administration vérifiera s'il y a une erreur. Merci. S'il n'y a pas d'autre remarque, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE l'avenant n°7 à la convention conclue entre la commune de Bezons et l'association IEPC (Institut d'Éducation et des pratiques Citoyennes) relative à la structure d'accueil collectif à caractère social et d'insertion.

AUTORISE Madame la Maire à le signer ainsi que tout acte y afférent.

Dossier n° 17 - Octroi d'une subvention complémentaire au Théâtre Paul-Éluard

Mme la Maire : Dossier 17, octroi d'une subvention complémentaire au Théâtre Paul-Éluard. Jean-Marc Renault, s'il vous plaît.

M. Renault : Merci Madame la Maire. Par la délibération numéro DEL_2022-038 en date du 30 mars 2022, le Conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement annuelle de 630 000 euros à l'EPIC Théâtre Paul-Éluard, le montant de cette subvention étant défini dans le cadre de la convention pluriannuelle 2019-2022, au regard de l'utilisation des fonds alloués par la Ville à l'EPIC et conformément à la réglementation en vigueur qui impose au financeur public de contrôler l'exécution financière des opérations financées.

Au regard de l'excédent d'exploitation constaté pour les années 2020 et 2021, la Ville a procédé à

l'ajustement de la subvention allouée à l'EPIC Théâtre Paul-Éluard pour l'exercice budgétaire 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation de la saison 2021-2022 et la première partie de la saison 2022-2023, et après échange avec le président et le directeur de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard, il est proposé au Conseil municipal le versement d'un complément de subvention à hauteur de la somme de 30 000 euros. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention complémentaire à l'EPIC Théâtre Paul-Éluard d'un ensemble de 30 000 euros, à autoriser Madame la Maire à accorder cette subvention, et à signer les actes afférents, à charger Madame la Maire de notifier la présente délibération au président de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard, et dire que les crédits afférents sont inscrits au budget communal.

Mme la Maire : Merci Monsieur Renault. Madame Noël, Monsieur Faravel.

Mme Noël : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y a pas d'autre prise de parole après ? Je m'arrêterai là.

Mme Noël : Alors, je vais être assez courte parce que là, je ne pensais pas que je passerais toute ma soirée d'anniversaire avec vous. J'aurais aimé que ça se termine un peu plus tôt...

Mme la Maire : Nous on est ravis, Madame Noël.

Mme Noël : Ouais, vous auriez pu quand même organiser quelque chose.

Mme la Maire : On vous a déjà souhaité votre joyeux anniversaire.

Mme Noël : Moi, je ne me contente jamais du minimum.

Donc on y va : sur la subvention, Monsieur Faravel se fera le plaisir d'être je pense prolix sur le sujet. On va être assez clairs nous concernant. On n'était pas d'accord avec ce qui avait été évoqué et explicité la fois dernière lorsque nous nous sommes rendu compte qu'il manquait 250 000 euros de subventions sous prétexte de la pandémie. Ce qui a conduit du coup à une programmation bien en deçà des années précédentes, plus de 10 spectacles en moins qui se voient énormément sur le jeune public, et donc l'offre qui est proposée à nos jeunes Bezonnais où là, pour la première fois on nous propose de faire un spectacle et pas trois.

Habituellement on avait trois spectacles avec les scolaires, ce qui était quand même une richesse incroyable pour nos jeunes Bezonnais. Aujourd'hui c'est un peu la foire : tu en prends un, tu en prends deux, tu en prends trois. Si tu en prends trois, tu n'es pas sûr que les trois soient vraiment pour l'âge des élèves concernés. Bref, je suis triste de voir ce théâtre qui a bercé mon enfance et qui devait bercer celle de mon fils, être dans cet état en raison d'une subvention qui n'a pas été à la hauteur de ce qu'elle devait être.

Bien sûr, nous voterons pour ces 30 000 pauvres euros accordés en plus. On aurait aimé que ce soit beaucoup plus important. Peut-être que pour la Décision Modificative 2 – où il y aura aussi le personnel qui sera pris en compte – que vous avez annoncée tout à l'heure, vous rajouterez quelque chose de supplémentaire, ce qui nous réjouira. Moi, je voudrais vraiment poser une question, pour le coup je n'aurai pas la réponse ce soir mais je l'ai posée en Commission : est-ce que je pourrais avoir un jour clairement la ligne conductrice de la politique culturelle de votre ville ? Je ne la comprends pas.

Mme la Maire : Eh bien nous, si.

Mme Noël : Eh bien tant mieux si vous la comprenez mais moi, Bezonnaise, je ne la comprends pas. Et je profite de ce micro pour demander que Madame Nadia Aouchiche et Monsieur El Akoui (je suis désolée pour l'avoir écorché) ne soient plus représentants qu'au nom, pour le coup, de la minorité et ici d'un citoyen à l'intérieur du CA du TPE. Je vous remercie.

M. Faravel : Je peux y aller ?

Mme la Maire : Attendez, juste deux secondes.

M. Faravel : Je vous en prie.

Mme la Maire : Excusez-moi, je suis désolée. Allez-y.

M. Faravel : Excusez-moi, je vais faire trois petites remarques avant de dire ce que je voulais dire sur le TPE. Alors un, d'abord je m'associe à ce que venait de dire en conclusion Madame Noël. Sur les représentations au TPE ou dans d'autres instances mais aussi en Commission où Madame Aouchiche a été nommée au titre de l'opposition dans les Commissions municipales permanentes, au CA du TPE, au PLIE, etc., dans ce cas-là il faut revoir tout ça puisqu'elle a rejoint la majorité.

Et puis, puisqu'on nous a dit tout à l'heure qu'on racontait n'importe quoi sur le budget, j'invite les Bezonnais à regarder le compte administratif, le budget 2021 et le budget 2022. Ils verront qu'il y a bien une baisse au CCAS.

Je reviens sur le TPE qui est lié au budget 2022 par ailleurs, puisque vous avez argumenté lors du vote du budget 2022 et encore ce soir par la voix de Monsieur Renault, que vous pouviez vous permettre de baisser le budget du TPE car celui-ci serait en excédent. Bon, on se souvient tous que le soir du Conseil municipal sur le budget, vous avez surtout exprimé une violence assez dingue à l'égard de l'équipe de la direction du TPE et que vous l'avez directement menacée. C'était du chantage politique, ni plus ni moins, tout le monde en a été témoin lors de ce Conseil. Mais revenons-en au budget.

Intervention hors micro

M. Faravel : Je peux terminer ? Revenons-en au budget. Si, Madame Menhaouara a clairement dit que la direction du TPE n'était pas sage et que c'était un moyen de leur faire entendre ce qu'ils devaient entendre. Revenons au budget du TPE.

Mme la Maire : C'est des propos totalement diffamatoires.

M. Faravel : Bien sûr, évidemment. Pourquoi existait-il un excédent ? Parce que le Département et la DRAC avaient décidé de laisser au Théâtre Paul-Éluard comme à d'autres structures culturelles du Val-d'Oise les crédits qui n'avaient pas été dépensés lors de la période COVID. Cette latitude était justifiée par la volonté de permettre une relance des spectacles, des activités et des productions culturelles après cette période sombre.

Or, alors que la DRAC et le Département avaient donc décidé de laisser de nombreux crédits à hauteur de 300 000 euros, vous vous êtes sentis autorisés d'en profiter pour réduire de 250 000 au moment du budget pour financer autre chose. Je n'ai pas dit que ce que vous avez financé par ailleurs avait été mal dépensé, ça c'est un autre sujet, mais ce qui est sûr c'est qu'en fait vous avez pris l'argent du Département et de la DRAC pour le TPE et ces deux administrations, ces deux institutions ont fait part d'ailleurs à votre égard de leur très grand mécontentement, nous le savons et ils ont raison.

Et les nombreux Bezonnais qui se sont émus des conséquences sur le Théâtre Paul-Éluard ont raison aussi. La saignée que vous avez appliquée aujourd'hui explique la baisse du nombre de spectacles proposés et l'augmentation du tarif des séances de cinéma du Théâtre Paul-Éluard.

Vous avez donc promis à vos interlocuteurs que vous remettriez des crédits. C'est ce que vous nous avez annoncé ce soir avec 30 000 euros, 30 000 euros contre 250 000 qui leur ont été retirés. Je pense que vos interlocuteurs ne vont pas être déçus. Ça fait un delta de 220 000 euros et ça ne change rien

aux dégâts que vous avez déjà causés.

Donc vous voulez remettre 30 000 euros au TPE, tant mieux, c'est toujours ça de pris. Mais franchement, ce n'est pas au niveau. Donc on votera pour, mais sincèrement, je pense que Madame Noël tout à l'heure vous a demandé quelle était la politique de la Ville en matière culturelle, parce qu'on n'y comprend goutte, vous rebondissez, vous allez sûrement mettre en cause la politique culturelle du TPE, ça ne répond pas sur la politique culturelle de la Ville, donc personne n'y comprend rien.

Mme la Maire : Merci. Il y avait Madame Stenström et après il y avait Madame Geneste et Monsieur Beyria. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame Stenström ? On prépare les micros pour Madame Geneste et Monsieur Beyria s'il vous plaît.

Mme Stenström : Oui, alors je rejoins ce qu'ont dit les intervenants précédents. Juste pour rappel, la dernière fois qu'on en a parlé c'était lors du budget. On avait, nous, voté contre sur les subventions aux associations et c'était motivé justement par le fait que nous étions en total désaccord avec celle qui était attribuée au TPE. Là, bien sûr nous voterons pour. On a 30 000 qui tombent, on ne va pas non plus dire non.

Maintenant, lorsqu'il y a eu ce Conseil municipal vous aviez dit, je l'ai regardé pour préparer cette intervention, que le budget serait adapté à la programmation du TPE comme chaque année et comme il le souhaitait. D'accord ? Or, là, on a quand même une baisse significative du nombre de spectacles pourquoi ? Tout simplement parce que... Je fais partie du Conseil d'Administration comme vous le savez, simplement on avait le TPE qui devait préparer la saison qui va arriver, puisqu'ils préparent les saisons une année à l'avance. Donc on était sur le budget effectivement avec de l'argent. Il n'y avait pas de souci. Tellement pas de souci qu'on a dit qu'on allait mettre le paquet sur la communication pour la reprise des spectacles puisqu'on avait eu un problème de COVID. C'est un exemple que je vous donne. Je prends cet exemple-là, typique, de la communication.

Ce budget, il a été dépensé effectivement, sur par exemple cette communication qui était totalement différente des communications des années précédentes puisque vous vous souvenez qu'on avait eu la programmation du TPE dans le journal de Bezons donc en beaucoup plus d'exemplaires que d'habitude, également il y avait eu aussi des flyers qui avaient été distribués en dehors de la Ville de Bezons, pas mal.

Mme la Maire : Sur le budget Ville, pas sur le budget TPE. La communication sur *Bezons infos* c'est sur le budget Ville.

Mme Stenström : Non je n'ai pas dit *Bezons infos*.

Mme la Maire : Si, vous avez dit *Bezons infos*.

Mme Stenström : C'est la programmation, le fascicule de programmation du TPE qui avait été glissé à l'intérieur du *Bezons infos*.

Mme la Maire : Chaque année ils faisaient...

Mme Stenström : Non, c'était boîté. Ce n'était pas mis dans le *Bezons infos*.

Mme la Maire : Oui mais le support il existait, il a toujours existé.

Mme Stenström : Oui mais il n'y en avait pas du tout le même nombre. Voilà. On a eu une explosion, je pense que Monsieur Renault pourra confirmer.

Mme la Maire : Si vous me dites que le TPE consacre 300 000 euros de communication, j'aurai peut-être un souci là-dessus.

Mme Stenström : Non, je prends cela à titre d'exemple. Après, il y avait eu aussi, puisqu'on essayait de lancer les choses en tapant fort puisqu'on sortait du COVID, il fallait rameuter, pardonnez-moi le mot, mais essayer de ramener les Bezonnais des extérieurs à venir au TPE, donc il fallait des spectacles qui fassent envie, vraiment. Voilà.

Donc tout ça mis bout à bout, si vous voulez plusieurs fois lors du Conseil d'Administration on a toujours rassuré le TPE en ne leur faisant jamais entendre qu'ils allaient avoir une baisse l'année d'après. Et de là est venu le problème, en fait. Parce que s'ils avaient su que l'année d'après ils auraient cette baisse, fatalement ils n'auraient peut-être pas dépensé tel qu'ils l'ont fait l'argent. Sauf que ça, ils ont appris et comme nous, et pourtant à l'époque, j'étais effectivement encore dans la majorité et on l'a appris comme ça, sur table, lors d'un Conseil d'Administration que voilà, eh ben le budget il ne serait pas le même, et nous administrateurs, on n'en avait même pas la connaissance. Voilà.

Alors après, je ne fais pas de reproches sur le pourquoi du comment. On va baisser et décider d'avoir une baisse de subventions. Ça peut s'entendre. Il peut y avoir des explications diverses et variées. Mon problème, c'est qu'on ne les a pas prévenus en amont et que du coup on se retrouve là avec cette situation de fait. Il y aurait eu une communication autre avec des échanges pour dire : « Écoutez, nous l'année prochaine ce sera peut-être un peu compliqué. », voilà, on aurait pu échanger dans le calme, dans la sérénité, et ne pas en arriver à l'étape où on en est là. Voilà. Moi je ne suis pas là pour jeter de l'huile sur le feu. Je suis là pour juste un peu expliquer ce que j'ai vu, ressenti, et en tout état de cause on ne peut pas dire qu'on est sur la même programmation que les années précédentes, ça ce n'est pas vrai.

Mme la Maire : D'accord. Madame Stenström, juste un point et après je donnerai la parole à Martine et à Pascal.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Pardon ? Le TPE avait une subvention à 800 000, on va arrondir pour faire simple, autour des 800 000. Il avait un excédent de près de 300 000.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Non mais laissez-moi finir. Que vous ayez expliqué pourquoi, tout le monde a compris pourquoi. Habituellement, le TPE fonctionne avec une subvention à 800 000 ou 900 000. Ils avaient un excédent de 300 000. La Ville a dit : « Vu que vous avez un excédent de 300 000, on vous met une subvention à 600 000. », mais 600 000 plus 300 000 ça fait bien toujours 900 000. Donc ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui, le budget du TPE vous me parlez de la source, d'où c'est venu, un coup c'est la subvention du Département, un coup c'est la subvention du ministère, etc. Peu importe. Le budget du TPE, si si, laissez-moi finir s'il vous plaît, le budget annuel du TPE n'a pas bougé puisqu'ils ont toujours 880 000. On est d'accord. Puisqu'ils avaient un excédent, et la subvention mairie a complété pour être à budget constant sur l'année.

Donc, à un moment donné, quand on me parle de baisse parce que le TPE avait moins qu'avant, au total dans son budget annuel quand on est directeur du TPE on fait sa programmation comme les années précédentes puisqu'on a un budget constant. S'il était question à un moment donné de la part du TPE de faire plus, il revient vers l'instance de gouvernance qui s'appelle le Conseil d'Administration, il valide cette ligne, une fois qu'il est validé il engage les discussions avec aussi son principal financeur, pour après acter.

Donc moi je veux qu'on parte... OK on peut faire les débats sur d'où vient l'argent, mais l'argent ne

vient pas que du Département et de l'État. De toute façon je vais revenir, je vais faire passer l'argent, je vais intervenir et je vais vous compléter mon intervention. Mais à un moment donné, qu'on arrête de mentir aux Bezonnais pour dire : « Le TPE s'est retrouvé mis en difficulté puisqu'il aurait eu un budget inférieur aux années précédentes. » C'est faux puisqu'il a la même somme à dépenser chaque année. C'était 880 000 moins l'excédent qu'il avait. Moins l'équivalent de l'excédent qu'il avait.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Si, si, j'ai compris qu'en fait il voulait mettre en place plus de communication, etc., etc. mais à ce moment-là, il vient...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Monsieur Beyria.

M. Beyria : Merci. Vous avez commencé... merci Madame la Maire. Vous avez commencé à dire un peu tout ce que j'allais dire. Je vais le dire un peu avec mes mots. J'entends, j'entends. Je suis moi aussi au Conseil d'Administration du TPE donc j'ai pu aussi suivre toute cette affaire.

Alors j'entends que pour l'opposition, c'est la majorité qui sont les grands méchants. Il y a un moment, il y a un truc qu'on oublie, c'est que quand même la subvention n'avait pas été votée, elle a commencé à être dépensée avant d'être votée. Pour moi le souci, il est là. Et après, après il y a eu la même... Comme je suis délégué aux associations, je vais prendre l'exemple d'une plus petite association qui viendrait avec un excédent et qui vient nous demander une subvention. On ne va peut-être pas leur accorder la subvention juste sous prétexte qu'ils la demandent, en fait. Donc après il faut quand même valider le truc. Le problème est qu'il y a eu... Et les 30 000 euros dont on parle aujourd'hui sont là pour essayer de rattraper un peu ça : c'est que cet argent, il y a eu des engagements de pris avant que la subvention soit votée.

Mme la Maire : Ce n'est pas normal, il y a un défaut de gestion. Il y a un problème de gestion.

M. Beyria : Alors après vous me corrigez si je me trompe, mais moi c'est comme ça que je l'ai compris. En tout cas, ce qui est sûr c'est qu'il y a aussi... je sais que quand on parle culture avec des gens de la culture, mon expérience personnelle... Je fais aussi partie à titre personnel d'une association culturelle et je sais que l'argent, c'est toujours un gros mot : quand on parle de culture on ne doit pas parler d'argent, mais il y a un moment où il faut payer. L'argent rattrape quand même. Donc là, tout le monde s'est serré la ceinture.

Tous les services de la Ville – après j'ai fini, je suis vraiment sur la fin –, tous les services de la Ville, on leur a demandé cette année de faire des efforts. On est dans un budget contraint et le TPE est le seul qui a eu le même budget que l'année d'avant. Il n'a pas eu plus, il comptait avoir plus, il n'a pas eu plus, il a eu le même budget. Tous les services de la Ville, que ce soient les centres sociaux, je parle pour les miens mais je pense que tout le monde a dû faire des efforts, et tout le monde a eu un budget plus serré que l'année précédente. Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à Bezons, tout le monde le sait, on le répète tous les ans. Donc oui, on peut se reporter au budget qui a été voté cette année. On peut même regarder le budget qui a été voté l'an dernier. Oui, il y a des fois où on a des baisses contraintes, mais quand il n'y a pas de baisse il n'y a pas de baisse, et le TPE, il n'a pas eu de baisse.

Et pour finir, juste je n'avais pas prévu non plus de dire ça mais juste pour répondre à Madame Noël qui demande que Madame Aouchiche du coup quitte le Conseil d'Administration puisque maintenant elle est passée dans la majorité : je rappelle que Madame Stenström est dans le Conseil d'Administration, elle faisait partie de la majorité, elle est partie dans l'opposition.

Mme la Maire : Je l'avais oubliée, celle-là.

M. Beyria : Donc du coup je pense que l'équilibre est respecté. Moi je vous remercie juste pour Madame Aouchiche. Après, Monsieur El Akoui...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Il y a de la solidarité entre l'opposition. Monsieur Renault, il voulait intervenir Monsieur Renault. Madame Stenström, vous voulez reprendre la parole après ?

M. Renault : Je ne peux que valider les propos de Monsieur Beyria.

Mme la Maire : On écoute Monsieur Renault, s'il vous plaît.

M. Renault : Je vous remercie. Alors, il y en a qui parlent de pensée construite. Dans la pensée construite, on pourrait comprendre les deux mots « excédent d'exploitation », ça fait un troisième mot si on compte le « d' » comme un mot. Excédent d'exploitation, pensée construite, c'est clair, trois mots clairs.

Cette même personne a parlé de choses déséquilibrées trois ou quatre fois. On se demande de quoi il parlait. Il y a des gens qui ne sont pas d'accord en effet, je comprends, mais on ne manque pas de 50 000 euros. On n'a pris d'argent à personne. Nous sommes les principaux financeurs du Théâtre Paul-Éluard. On n'a vraiment pris de l'argent à personne. On a compensé par l'excédent d'exploitation, et la subvention est égale aux années précédentes.

Ensuite, comme Monsieur le Directeur du TPE a anticipé et a imaginé, fantasmé une gestion folle...

Mme la Maire : Il a fantasmé un budget de 1,2 million, au lieu des 800 000 habituels. C'est de ça qu'on parle.

M. Renault : Il s'est dit : « J'aurai ma subvention. », ce qu'il a eu. Vous me laissez parler s'il vous plaît, Monsieur Faravel ? Non, non mais s'il vous plaît, moi je vous écoute. Non Monsieur, vous manquez de politesse. Donc il a eu sa subvention, il a commencé à dépenser...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

M. Renault : Et vous continuez, Monsieur ! Il a donc dépensé la subvention, jusque-là OK, mais il s'est dit : « On a fait un excédent, on dépense l'excédent aussi. » C'est en effet un problème de gestion. Voilà, c'est simple.

Mme la Maire : Je redonne la parole à Madame Stenström, merci Jean-Marc, et à Madame Noël, on va conclure.

Mme Stenström : Oui, on parle du TPE. Et le TPE, quand il prévoit de faire venir des affiches, oui, quand il prévoit de faire venir des affiches il s'y prend un an à l'avance. Voilà.

Mme la Maire : Mais il n'a jamais eu l'autorisation de dépenser 1,2 million au lieu des 880 000 habituels.

Mme Stenström : À partir du moment où on ne lui a jamais dit quoi que ce soit sur une éventuelle...

Mme la Maire : Il n'a jamais rien dit lui non plus. Il a changé sa direction, il a changé son orientation politique, Madame Stenström. Jusqu'à présent chaque année il déboursait 880 000. Il a décidé la suivante de dépenser 1,2 million.

Mme Stenström : Mais parce qu'on lui a dit, en Conseil d'Administration, qu'il le pouvait. En Conseil d'Administration, on lui a dit : « Mettez le paquet, mettez-nous des spectacles et vous aurez... » De toute façon, on ne lui a jamais dit qu'on lui ferait une baisse de la subvention de la Ville. C'est simple.

Mme la Maire : Attendez, Madame Stenström. Ça ne reflète pas du tout les débats du Conseil d'Administration. Je vous renvoie vers les comptes rendus. Il y a quand même des élus qui ont fini de dire : « Faites la programmation mais il faut que cette programmation soit en miroir de votre capacité d'agir. » Si à un moment donné je suis directeur d'un établissement, j'ai envie de me faire plaisir sans jamais... Et quand bien même son Conseil d'Administration lui dit : « Faites-vous plaisir ! », c'est « Faites-vous plaisir ! » jusqu'à une certaine limite. À un moment donné il y a de la responsabilité.

Quand bien même il a des élus face à lui qui ne sont peut-être pas suffisamment alertes sur la question de la gestion, quand on est directeur d'un équipement public il a des responsabilités juridiques, il est responsable de la gestion, donc à un moment donné il n'a pas un acte de gestion qui lui dit : « On a validé un budget 1,2 million qui est une augmentation de 880 000 à 1,2 million. » C'est quand même une énorme augmentation. Parce que c'est quand même bien beau de parler dans le vide en disant : « Mettez le paquet, il faut soutenir la culture. » Oui, mais tout ça il faut le transformer en actes.

Est-ce qu'il est revenu en Conseil d'Administration en disant : « Vous m'avez demandé, je vous alerte (parce que c'est de son rôle de responsable du TPE), je vous alerte : l'augmentation, se faire plaisir, elle vaut 1,2 million. Est-ce que vous êtes toujours d'accord avec cette orientation politique ? » Pourquoi ? Parce qu'il a face à lui des élus et lui, il n'a pas le même statut. Il est directeur d'un établissement public. Il n'a pas la même responsabilité.

Vous lui avez donné une orientation politique pour lui dire : « Mettez le paquet. », cette orientation n'est pas chiffrée, il est de sa responsabilité de revenir, de la chiffrer. Au moment où vous avez voté la dernière fois, le dernier Conseil d'Administration, au moment où vous avez voté la saison culturelle, vous l'avez votée sans aucun chiffrage de sa responsabilité, au point que certains élus lui ont dit – et c'est dans le compte rendu – : « On vous soutient mais garantisiez-nous que ce que vous nous présentez vaut ou 880 ou 1,2 million, et que vous avez l'accord. »

Ça veut dire que derrière, moi je veux bien qu'on parle de la culture, derrière il y a un problème de gestion.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Si, si, il y a un problème de gestion, il y a un problème de fonctionnement avec le Conseil d'Administration. Vous avez des élus qui ont envie de mettre le paquet, très bien, mais alors je rappelle la responsabilité des élus en disant : « Ce n'est pas youpi houlala dans le Conseil d'Administration. À un moment donné, c'est des deniers publics. » Vous êtes administrateurs du Conseil d'Administration donc vous devez vérifier le fonctionnement et comment les deniers publics sont dépensés. Vous l'oubliez trop. Vous n'êtes pas au Conseil d'Administration uniquement pour donner les orientations sur la programmation culturelle. Vous êtes aussi là et votre responsabilité peut être engagée chacun individuellement en fonction des rôles, le président d'abord, pour dire aussi que vous êtes là pour administrer, et vous assurer que l'équipement est bien géré. Votre rôle ne se limite pas à dire : « Il faut qu'on travaille sur la programmation, qu'on ait la meilleure programmation, qu'on soutienne la culture parce qu'on sort du COVID. » Non, vous n'avez pas compris dans ce cas-là votre rôle.

Donc, s'il y a besoin de faire une formation à l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition sur leur rôle en tant qu'administrateurs, il n'y a pas de souci. Par contre, si à un moment donné un directeur d'un établissement public est face à des élus peu expérimentés, il lui appartient et c'est de sa responsabilité de chiffrer et de vérifier ça. C'est le cas.

Aujourd'hui, il n'a jamais eu le feu vert de son Conseil d'Administration parce que la décision n'était pas

suffisamment éclairée, parce qu'à un moment donné il n'est pas revenu vers eux, il n'a pas voté d'ailleurs, il n'a pas eu l'orientation de son président. Est-ce qu'il a posé la question un jour à son président ? La réponse est non. Est-ce qu'un jour il a posé la question à la collectivité territoriale qui est son principal financeur à plus de 70 % ? La réponse est non.

Donc moi je veux bien qu'on fasse du débat. Aujourd'hui, le TPE il fonctionne à budget constant, peu importe où est la ressource. Maintenant, quand vous voulez qu'on regarde l'origine de la ressource, moi je veux bien la regarder. Je vais vous donner la ressource. La DRAC elle est de 80 000 euros de subvention. Le Département finance à hauteur de 50 000 euros. La Ville de Bezons finance à hauteur de 880 000 euros jusqu'à présent, plus valorisation on approche du million d'euros.

Dans le détail, puisqu'il faut regarder dans le détail, moi je veux bien, on est à 445 000 euros de ressources humaines en plus des 880 000 euros, puisqu'il y a de la mise à disposition d'agents du personnel ainsi que la prise en charge de la plupart des travaux d'entretien et de maintenance. Moi je veux bien qu'on regarde dans le détail combien on a investi dans cet investissement-là. Et après on vient nous dire qu'on baisse la subvention ? Ce n'est pas le cas.

Avoir un excédent dans sa gestion parce que soit on a vendu plus, soit parce que pendant le COVID l'État a dit : « On vous exonère sur la TVA. », parce que c'est aussi ça la réalité, etc., on ne peut pas dire qu'à un moment donné on lui a baissé sa subvention. Donc il faut arrêter de mentir. Il faut arrêter de mentir sur cette histoire...

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Mais parce que c'est un mensonge. Vous n'arrêtez pas d'expliquer qu'il y a une baisse, qui a eu des erreurs de gestion, qu'il y a eu des erreurs de pilotage au sein du Conseil d'Administration, je veux bien l'entendre, je m'en suis exprimée. Aujourd'hui il y a un budget constant.

Par contre moi aujourd'hui, j'ai des questions, j'ai des questions à poser. Moi je suis d'accord avec la question de Madame Noël.

Mme Noël : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : À un moment donné, elle dit des choses qui sont fausses et elle pose de bonnes questions de temps en temps. Moi, quand elle pose des bonnes questions je suis de son côté. Je ne comprends pas, je ne comprends pas comment à budget constant on arrive à faire moins de spectacles. Je n'ai pas compris. À budget constant, le TPE nous propose aujourd'hui moins de spectacles. Par contre, c'est totalement faux sur la partie spectacles pour enfants.

Mme Noël : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Bon. Moi je vous dis que non, donc à regarder. Donc moi aujourd'hui le TPE propose une programmation réduite de 25 %. Il est légitime aujourd'hui de se poser des questions, comment on y arrive à budget constant. Si vous me dites, Madame Stenström, qu'ils ont mis le paquet sur la com, je me dis qu'il y a peut-être un problème. Il faut assumer sa décision. Vous ne pouvez pas participer et soutenir une augmentation non validée. Il y a quand même un gap entre un budget à 880 000 qui passerait à 1,2 million sans aucune validation de toutes les instances qui sont concernées par ça. C'est quand même grave. C'est très, très grave.

Mme Stenström : Je peux parler ? Jamais je n'ai entendu en Conseil d'Administration réclamer une subvention telle que vous la donnez, de la Ville.

Mme la Maire : 880 000 plus 300 000 d'excédent, on est un budget à 1,2 million. 880 plus 300, ça fait 1,2 million, presque.

Mme Stenström : Je ne les ai jamais entendus demander une subvention de 1,2 million à la ville, on est d'accord. Les 880, on est d'accord.

Mme la Maire : Ils ont demandé à réaliser une programmation à 1,2 million, alors que chaque année ils réalisent une programmation à 880 000. Donc ils se sont auto-autorisés, sans validation ni du Conseil d'Administration, ni du principal financeur, à faire une programmation de 1,2 million. Très bien. Mais en période de crise, à un moment donné quand on est responsable et un bon dirigeant d'un établissement, on valide. Il n'a pas validé.

Monsieur Faravel, Madame Noël. Madame Noël, Monsieur Faravel.

Mme Noël : Alors, je vais faire très court parce que je sens que ça va agacer encore un peu : un Conseil d'Administration, on fait de la pédagogie, tel que celui du TPE ou celui de toute autre instance qui est en lien direct et qui met à disposition des personnels mairie ou autre, a des consignes et une ligne directrice de la politique de la municipalité à laquelle il est rattaché.

Le directeur du TPE répond à des ordres, à des directives politiques émanant de la politique culturelle qui souhaite être mise en place. C'est pour ça que j'ai posé ma question tout à l'heure. Donc, je ne comprends pas comment on peut arriver en Conseil d'Administration et découvrir ces choses-là. Il y a un vrai problème là. Il y a des gens qui sont élus, qui n'ont pas bossé. Je le dis.

Parce qu'on ne peut pas avoir laissé, on ne peut pas avoir entretenu un rapport avec ce directeur et découvrir qu'il en avait pour 1,2 million. C'est incohérent, ce n'est pas possible. Ça se travaille, ça !

Mme Stenström : C'est l'inverse.

Mme Noël : Non, c'est vous l'employeur de ce directeur. Si ce que vous dites est vrai, c'est dramatique. Moi je pense qu'on va voir les choses autrement. Je pense qu'il y avait soi-disant ces 300 000 euros d'excédent liés au COVID, qu'il est reparti sur la base d'un budget constant, ce qui permettait d'avoir 1,2 million en sortie de crise. Pendant deux ans on n'a pas eu de culture, le mec il s'est dit... Monsieur... j'ai perdu son prénom, il s'est dit : « On va faire une programmation qui va avoir de la gueule, ça fait deux ans qu'on n'a pas eu de culture. » Normal. Là, il devrait parler avec son Conseil d'Administration, avec son élu, et il y a un échange. C'est la base, en fait.

Mme la Maire : Je vais vous répondre.

Mme Noël : Non, non, je finis. Là il y a vraiment un truc que je ne comprends pas sur le fonctionnement. C'est dramatique qu'on en soit arrivés là. C'est dramatique. J'ai été pendant six ans au TPE, on a toujours eu ce fameux budget qui était fait de l'année d'avant. C'est normal, puisqu'il faut réserver les dates auprès des artistes. C'est la base. Moi j'ai un vrai souci sur votre vision de la culture dans notre ville. Et en plus, de surcroît, lorsqu'on se dit être une Ville de gauche, on a une vraie politique culturelle. On devrait – merci pour la conjugaison. Là je suis vraiment très, très inquiète. Je vous le dis.

Mme la Maire : Monsieur Faravel et Madame Geneste.

M. Faravel : Merci Madame Menhaouara de me redonner la parole. Alors j'ai vraiment l'impression que Monsieur Renault et vous-même, vous n'avez pas écouté ce qu'on a dit tout à l'heure. Et puis je pense fondamentalement, au regard de ce que vous nous avez répondu depuis tout à l'heure, qu'en fait vous ne supportez pas que le TPE soit un établissement public à caractère industriel et commercial et qu'il ait aussi une certaine forme d'indépendance par rapport à vous. Et ce qui pose problème...

Mme la Maire : Dites-le à Madame Noël !

M. Faravel : Attendez, est-ce que je peux terminer ? Par contre, là où madame Rodde a totalement raison, parce que j'ai fréquenté des directeurs de l'action culturelle aussi, je viens de la maison, je suis un fonctionnaire territorial, je sais comment ça fonctionne, je veux dire : il y a un dialogue entre les EPIC culturels et les Directions de l'action culturelle, municipale et donc l'élu à la culture qui normalement développe un projet culturel pour la Ville. Or, visiblement, et c'est ce qui transparaît dans ce que vous dites, il n'y a pas ça puisqu'il n'y a pas de consignes données de l'une à l'autre, il n'y a pas de dialogue réel, aucun.

Et en plus vous venez, excusez-moi, dans vos démonstrations de mettre en cause tous les élus de votre majorité qui siègent au CA du TPE en disant qu'ils n'ont pas été au niveau. Mais alors moi je veux bien, remettez en cause l'adjoint au maire parce que visiblement il y a un défaut, remettez en cause, remettez en cause la représentation municipale au sein du CA du TPE parce que visiblement il y a un défaut. C'est vous qui les avez mises en cause, je ne serai pas allé jusque-là pour ma part.

Mme la Maire : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous déformez mes propos chaque fois.

M. Faravel : Je n'ai pas fini. Je n'ai pas fini. On est sortis de deux ans de COVID. Tout le monde a dit dans le pays qu'il fallait...

Mme la Maire : J'ai même dit le contraire. J'ai dit : « Regardez les comptes rendus du Conseil d'Administration où des élus de la majorité alertent le directeur sur sa gestion qui proposait une programmation non chiffrée. »

M. Faravel : Tout le monde a dit qu'après deux ans de COVID il fallait relancer la machine, donc qu'il fallait des programmations culturelles plus riches, et qu'il fallait maintenir les budgets. Et c'est ce qu'on fait. Le Département et la DRAC...

Mme la Maire : Maintenir le budget. Le budget était maintenu.

M. Faravel : Ce que vous appelez un « excédent d'exploitation », c'est simplement que le Département et la DRAC ont décidé de laisser de l'argent non dépensé. Donc en fait, vous avez piqué cet argent-là, vous l'avez redistribué, pardon, dans le budget général. Je me fous...

Mme la Maire : Personne n'a piqué, Monsieur Faravel. C'est en ça aussi qu'il y a des mensonges dans ce que vous racontez.

M. Faravel : Ce n'est pas des mensonges. Ça a été redistribué. Vous vous êtes dit...

Un intervenant : La DRAC n'a jamais donné 300 000 euros.

M. Faravel : Vous vous êtes dit : « Il y a 300 000 euros qui sont laissés par le Département et la DRAC. »

Mme la Maire : Il faut m'expliquer comment la DRAC donne 300 000, parce qu'elle donne 80 000 par an. Le Département donne 50 000 quand la Ville donne 880 000 chaque année. Elle met à disposition du personnel, vous m'expliquez que l'excédent il est principalement issu de la DRAC et du Département qui sont sous-financeurs. Arrêtez.

M. Faravel : Vous avez redistribué l'argent derrière, excusez-moi. Quand vous avez mis dans l'insécurité politique et financière l'équipe du TPE, vous avez effectivement affecté aujourd'hui la qualité de la programmation de cette année. Vous en portez la responsabilité.

Mme la Maire : On ne vous convaincra pas. Madame Rodde voulait intervenir donc on va la laisser

intervenir, parce que sinon on va dire qu'après, les élus de la majorité, elle va vous faire la démonstration qu'elle comprend et elle a un avis en tant que membre du Conseil d'Administration, y compris de cette équipe.

Mme Rodde : Je voulais juste préciser que oui, je fais partie du Conseil d'Administration du TPE, et qu'à plusieurs prises on a demandé un chiffrage exact avec Monsieur Renault et plusieurs autres élus, on a demandé au TPE un chiffrage exact de chaque spectacle. On ne l'a jamais eu. Donc on a essayé d'être dans la discussion, de trouver une solution. On n'a jamais eu de réponse sur un point qui est quand même, voilà, donner une estimation d'un spectacle pour essayer d'évaluer un budget. Voilà, on n'a jamais eu d'éléments et de réponses à nos questions.

Mme la Maire : Merci de me le préciser Madame Rodde, parce qu'effectivement c'est important de montrer, contrairement à ce qu'affirme Madame Noël... Bien sûr qu'il y a des échanges, il y a des échanges très forts entre le TPE et l'administration de la Ville de Bezons, il y a un échange important avec ses membres du CA. Il y a un échange avec la maire. Il y a un échange avec son président. Donc non, à un moment donné, essayer d'expliquer qu'il y aurait juste un défaut de communication qui aurait laissé penser au directeur qu'en fait il pouvait se faire plaisir et faire passer son budget annuel de 880 à 1,2 million comme cela sans validation, cela ne fonctionne pas.

Donc en plus, on est face à un directeur qui à un moment donné a juste oublié ses obligations, y compris en droit de réserve – et c'est important de le rappeler. Donc maintenant, ce qui m'inquiète c'est que l'opposition essaye d'instrumentaliser de façon politicienne cette affaire et met en danger le personnel à lui faire commettre des erreurs, qui à un moment donné vont devenir compliquées pour eux. Parce qu'on ne peut pas être dans un équipement comme celui-ci et avoir des prises de position politiques, ou sortir de son droit de réserve. Ça, c'est une autre remarque.

Donc à un moment donné, il faut arrêter. Je vous invite à la prudence parce qu'à vouloir trop politiser cette équipe, alors que nous on leur a juste demandé le minimum légal... C'est-à-dire répondre à leurs obligations quand on leur demande le chiffrage effectivement d'une saison culturelle c'est une obligation, ce que Madame Rodde a demandé en tant que membre du Conseil d'Administration c'est une obligation légale. Aujourd'hui il n'est pas normal de ne pas l'avoir. On a demandé d'autres éléments qu'on n'arrive pas à avoir, des précisions sur la fréquentation.

Moi, la seule donnée que j'ai, c'est 6 000 entrées à l'année. Une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois sur l'entrée. La question se pose. Après il y a des difficultés ou des erreurs de gestion, il y a deux façons de les prendre. Soit on écoute la collectivité principal financeur et on corrige le tir, soit on entre en opposition et on fait de la politique, là effectivement on se met en faute.

La deuxième chose, c'est la question que Madame Noël pose et sur laquelle je suis d'accord : moi, je veux des explications sur cette programmation culturelle, pourquoi aujourd'hui on a un équipement qui nous coûte très cher que ce soit en entretien, que ce soit dans sa subvention, et qui n'est pas suffisamment utilisé par les Bezonnais. Le seul public qui l'utilise fortement, c'est le public scolaire, parce qu'il y a une orientation demandée par la Ville justement à l'utiliser. Donc moi, j'aimerais vraiment qu'on regarde cette question-là de façon attentive.

Dernier point pour répondre à Madame Noël, parce que je ne voudrais pas qu'elle croie que j'ai oublié sa question : le directeur du TPE, à cause ou grâce au conventionnement avec la DRAC, a une totale liberté sur sa programmation.

Mme Noël : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Non, non, vous m'avez demandé pourquoi cette programmation elle est comme ça. Cette programmation, elle est de la responsabilité à 100 % de son directeur. Moi je l'ai vu à deux ou trois reprises en début de mandat. Je lui ai donné des orientations sur la programmation culturelle. C'est de mon devoir. Je lui ai dit : « J'aimerais bien travailler en direction du public familles. J'aimerais

bien qu'on travaille en direction du public jeunes avec notre service jeunesse. J'aimerais bien qu'on travaille sur un public plus large, que le TPE ne soit pas fréquenté que par une certaine catégorie de gens, mais qu'il soit plus largement fréquenté, que ce soit sur les classes plus aisées ou les classes moins aisées, que ce soit sur le public plus jeune ou le public moins jeune. »

Et puis tout ça derrière, c'est de la billetterie, ça veut dire que c'est de la vente de billets, ça fait de la recette aussi pour le TPE qui lui permet aussi de se développer et peut-être soit mieux communiquer pour avoir de la recette ou des ressources, soit faire venir d'autres artistes en supplément. Et de mieux rayonner sur la ville. Donc aujourd'hui, moi je ne critique pas la qualité des spectacles qui sont amenés, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est la programmation dans son ensemble qui à un moment donné ne trouve pas son public sur la ville de Bezons, c'est une question qui se pose.

Deux, je crois que les orientations qu'on vient de donner sont des orientations sensées sur lesquelles tout le monde peut s'accorder. Je ne suis pas sûre aujourd'hui qu'on les remplit.

Trois, il y a des erreurs de gestion. Elles auraient pu être beaucoup plus graves. Je crois qu'à un moment donné, on peut débattre longuement et essayer de faire de la politique sur ça, moi je préfère plutôt qu'on accompagne les équipes à essayer de sécuriser ce parcours-là parce qu'il insécurise les équipes elles-mêmes sur place et il insécurise les élus. On oublie trop souvent qu'on est en train de parler des deniers publics, de l'argent des Bezonnais.

Moi, j'aimerais bien qu'on regarde de façon très attentive combien on met par tête de pipe sur la culture et combien on met par tête de pipe sur la question éducative. Je pense que vous serez un peu surpris. Donc il est légitime que la maire que je suis, avec sa majorité, à un moment donné demande des comptes à rendre, comment cet argent est déboursé. Point. Je pense que là-dessus on peut s'accorder aussi, être d'accord.

Donc politiser, monter, instrumentaliser, ça c'est votre façon de faire. Nous, on vous invite à être dans une démarche un peu plus constructive en disant : « On pose juste des questions pour le moment et on n'a pas forcément des réponses. » Or, derrière il y a des conséquences, y compris des conséquences de responsabilité des uns et des autres. Et ça, on a trop souvent tendance à l'oublier. C'est pour ça que je rappelle aux administrateurs de ce Conseil d'Administration : vous n'êtes pas là juste pour parler de la programmation culturelle. La question de gestion est de votre responsabilité et s'il faut que je le rappelle à ma majorité, je n'ai aucun problème à le faire. Mais je sais que ma majorité, aujourd'hui quand je lis les comptes rendus, elle le fait. Voilà. On arrête là.

Est-ce qu'on vote là-dessus ? Oui on vote, c'est une subvention qu'on vote. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Donc un vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire à l'EPIC Théâtre Paul-Eluard de la somme de 30 000,00 euros.

AUTORISE Madame la Maire à accorder cette subvention et à signer les actes y afférents.

CHARGE Madame la Maire de notifier la présente délibération au Président de l'EPIC Théâtre Paul-Eluard.

DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 18 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour 2022 avec la Mission Locale Argenteuil Bezons (MLAB)

Mme la Maire : Dossier 18, renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour 2022 avec la Mission Locale d'Argenteuil Bezons. Kevin Harbonnier présente le dossier, par contre tous les membres de la mission locale ne prennent pas part au vote sur le dossier. Il y avait d'autres élus, c'étaient Pascal Beyria et Monsieur Hoerner, c'est ça ? Vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Harbonnier.

M. Harbonnier : Merci Madame la Maire. Juste à titre d'information, nous, 49 600 euros, je vous rassure, on n'a pas autant d'argent.

Mme la Maire : Exactement. C'est important que vous rappeliez, Monsieur Harbonnier, le différentiel. La politique de la jeunesse sur la Ville de Bezons est une politique importante. Elle n'est pas aussi subventionnée que la culture. Donc à un moment donné, est-ce qu'on va dire que les jeunes c'est moins important que la culture ? La réponse est non. Par contre, à un moment donné il est légitime de dire comment l'argent est déboursé.

M. Harbonnier : Yes, merci beaucoup. Donc au niveau des subventions il faut savoir que c'est 20 % pour la Commune de Bezons et 80 % pour la Commune d'Argenteuil car la Mission Locale Argenteuil Bezons est à cheval sur deux communes. Elle est répartie donc de la façon suivante : 49 600 euros pour la Commune de Bezons et 198 400 euros pour la Commune d'Argenteuil.

Donc c'est une convention d'objectifs et de financement pour 2022. Juste, je trouve ça dommage, et on y travaillera pour 2023, mais passer une convention au mois de septembre de l'année en cours, c'est un peu tardif à mon sens – mais on y retravaillera avec les services.

Donc très rapidement, au niveau de la mission locale, le but est d'accueillir, orienter, informer, et de suivre les jeunes âgés de 16 à 25 ans, mais également d'identifier et d'analyser les besoins d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Au niveau des subventions, du coup, comme on l'a dit, et je le répète, on met à disposition chaque année 49 600 euros. Cette subvention n'a pas bougé par rapport à l'année 2021, mais au-delà de l'argent qui peut être mis sur la table, on a surtout une mise à disposition de locaux, donc dans ce même espace, au premier étage qui est du coup donc deux bureaux entièrement, exclusivement dédiés à la mission locale, une salle de coworking, une salle multimédia et un bureau. Et j'ai perdu mon écran... plan B, merci beaucoup. Et directement un espace de coworking, toujours au premier étage.

Au niveau des chiffres, quelques chiffres qui seront beaucoup plus parlants je l'espère en 2022, car en 2021 nous avons intégré le tiers lieu au mois d'avril, donc c'est une transition. Le plus important, ce n'est pas le nombre de personnes qu'on va accueillir mais le nombre de sorties positives. Et en termes de sorties positives, on en a en tout 169 qui sont entrés en emploi, 80 qui ont entamé un parcours de formation, 14 qui ont effectué un stage de découverte en entreprise, 41 jeunes qui ont signé un contrat d'alternance et 3 qui se sont scolarisés. C'est pour moi le plus important et c'est le nombre de sorties positives et le non le nombre de jeunes qu'on peut accueillir sur l'année. Et c'est bon pour moi.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

Ne participent pas au vote : 3

M. HARBONNIER, M. BEYRIA, M. HOERNER

M. Kevin HARBONNIER, M. Pascal BEYRIA et M. Christian HOERNER ne prennent part ni aux débats, ni au vote en tant que membres et représentants de la commune de Bezons au sein de la Mission Locale Argenteuil Bezons,

APPROUVE la convention 2022, ci-annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action de la Mission Locale Argenteuil Bezons en matière d'insertion professionnelle.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de subventionnement ainsi que tout acte y afférent.

AUTORISE la commune de Bezons à procéder au versement de la subvention de 49 600 euros, prévue au budget 2022 de la Ville, à la Mission Locale Argenteuil Bezons.

Dossier n° 19 - Bourse aux projets jeunes

Mme la Maire : Dossier 19, attribution de bourses aux projets jeunes, toujours Monsieur Harbonnier.

M. Harbonnier : Je recherche juste le dossier.

Mme la Maire : Je rappelle qu'il y avait trois personnes qui ne votaient pas cette délibération.

M. Harbonnier : Dossier 19, attribution de bourses aux projets jeunes, c'est le troisième et dernier tiers, car c'était une enveloppe totale de 10 000 euros qui était mise à disposition des jeunes. Je rappelle très rapidement le principe, mais c'est une bourse projets jeunes à destination de personnes âgées de 16 à 30 ans qui, comment dirais-je, qui ont des projets professionnels et non personnels, que ce soit au niveau scolaire ou au niveau tout simplement de l'insertion et/ou de la réinsertion.

Donc on a eu du coup sur cette Commission, on a eu donc six dossiers, dont quatre demandes de stage de BAFA, une demande d'aide au permis de conduire et une demande d'aide au financement d'études. Le septième dossier donc a été refusé. Vous avez en annexe en 19.1 tous les dossiers qui ont été mis à disposition. Ils sont bien évidemment anonymes. On vous demandera de ne pas divulguer les informations que vous pourriez avoir. Cette enveloppe donc sur le troisième tiers est de 2 517,50 euros, et si je ne me trompe pas – et je confirmerai ça avec les services – mais je crois qu'il nous reste 2,17 euros sur l'enveloppe totale des 10 000 euros, qu'on essaiera de reporter sur 2023.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara. Juste une question pour Monsieur Harbonnier. Donc il y avait sept dossiers qui ont été présentés. Donc le dernier qui a été mis de côté, c'est la demande d'aide pour l'achat de matériel informatique. À part le fait que le bout de l'enveloppe – à part les quelques euros qui restaient – ait été atteint, quelle pouvait être la raison que ce soit celui-là ? Je ne demande pas qu'on évoque une situation individuelle que je ne connais pas par ailleurs, mais pourquoi celui-là plutôt que les autres, qui a été mis de côté ? Quels sont les critères, plus spécifiquement, sur le sujet ? Pour le reste, je n'ai pas de remarque particulière.

M. Harbonnier : Par rapport à ce dossier-là, c'était l'avant-dernier dossier dans mes souvenirs, et il avait demandé du coup une centrale d'ordinateur. Ce n'était pas un PC, c'était vraiment une tour d'ordinateur, et à l'intérieur il y avait un abonnement Xbox. Ça a été un peu compliqué. On lui a demandé de justifier : pour le coup, ça pouvait rentrer dans un projet pour tout ce qui peut être graphisme ou autre, c'est vrai qu'ils ont besoin d'outils beaucoup plus développés, et quand on a vu cette case Xbox, on lui a demandé de refaire le devis sans cette promotion Xbox, ça a été plutôt compliqué. C'était dommage.

Mme la Maire : Merci. On passe au vote, s'il n'y a pas d'autre remarque. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

ATTRIBUE les bourses pour un montant total de 2517, 50 euros, conformément aux modalités prévues au règlement intérieur et selon la répartition suivante :

- 1) 4 BAFA dont le montant unitaire est de 300,00 euros par jeune,
- 2) 1 aide au permis de conduire pour un montant de 817,50 euros,
- 3) 1 aide pour le financement des études pour un montant unitaire de 500,00 euros.

DIT que le versement se fera auprès des organismes ou des candidats sur présentation d'une facture au nom du porteur du projet.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

Dossier n° 20 - Convention de partenariat entre la commune de Bezons et la pharmacie de l'Étoile

Mme la Maire : Dossier 20, convention de partenariat entre la Commune de Bezons et la pharmacie de l'Étoile. Madame Rodde, s'il vous plaît, devant.

Mme Rodde : Merci Madame la Maire. Convention de partenariat entre la Commune de Bezons et la pharmacie de l'Étoile. Donc le vieillissement de la population génère de nouvelles problématiques et notamment une hausse de la prévalence du risque iatrogène, c'est-à-dire de la fréquence d'événements indésirables liés aux soins et au mésusage du médicament. La politique du bien vieillir chez soi permettant de maintenir à domicile des patients polypathologiques souvent polymédicamentés, pose la thématique de la sécurisation du circuit du médicament en ville au cœur des priorités et des acteurs de proximité.

Le SSIAD de la Commune de Bezons accueille 40 personnes, dont 37 âgées de 60 ans et plus en limitation d'autonomie, et 3 personnes âgées de moins de 60 ans en situation de handicap. Les soins infirmiers, d'hygiène et de confort sont réalisés par des professionnels qualifiés, sur prescription médicale à domicile. Les objectifs sont prévenir et retarder les conséquences du vieillissement pathologique, lutter contre les hospitalisations évitables, faciliter le retour à domicile, retarder l'entrée en EHPAD, assurer un accompagnement adapté du bénéficiaire via un réseau de partenaires, accompagner le patient en fin de vie et ses proches aidants le cas échéant.

Le suivi d'une personne âgée polypathologique à domicile est complexe en raison de la multiplicité des acteurs et de la difficulté de leur coordination. La responsabilisation de l'aidant et du patient dans l'observance du traitement peut être problématique au regard de l'ergonomie des piluliers à la vente. Les moyens humains limités du SSIAD ne permettent pas de répondre aux critères de préparation et de traçabilité des piluliers, et les partenariats libéraux existants ne peuvent combler ces missions.

Dans ce contexte, la conciliation des traitements médicamenteux s'impose autour notamment d'outils de traçabilité tels que le dossier pharmaceutique, permettant ainsi à chaque professionnel d'agir selon son champ de compétence, en toute sécurité. Ainsi, la Commune de Bezons pour son SSIAD souhaite s'engager dans un partenariat avec la pharmacie de l'Étoile pour offrir à ses bénéficiaires des soins continus et de qualité. La convention est prévue pour un an renouvelable par tacite reconduction pendant trois ans. Elle n'impacte pas la dotation définie par l'ARS, et l'achat des piluliers à un

prestataire par le SSIAD sera intégré à son budget de fonctionnement et sera l'objet d'une convention distincte revêtant le caractère de marché public.

La présente convention régit des modalités de partenariat entre le SSIAD et la pharmacie de l'Étoile afin de préparer sur ordonnance médicale les piluliers nominatifs et sécurisés, et tenir à jour le dossier pharmaceutique des patients du SSIAD, et optimiser ainsi le parcours de soins des patients.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Commune de Bezons pour son SSIAD et la pharmacie de l'Étoile située au 106 rue Édouard-Vaillant à Bezons, et autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes ou avenants afférents. Merci.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Prio, Monsieur Hoerner. D'autres interventions ? On arrête là ?

Mme Prio : Merci Madame la Maire. Je trouve le dossier très intéressant parce qu'effectivement c'est un point faible pour les personnes polypathologiques suivies à domicile, l'observance des médicaments. Donc sur la démarche et le fond du dossier, je partage complètement l'intérêt.

J'avais des questions plus sur comment ça a été monté avec la pharmacie de l'Étoile, pourquoi la pharmacie de l'Étoile et pas une autre, est-ce qu'il y a eu un « appel à candidatures », entre les différentes pharmacies de Bezons ? Parce que derrière, ça veut dire une délivrance de médicaments pour les pharmaciens, supplémentaire et régulière, et donc un chiffre d'affaires conséquent. On sait bien que là, il faut quand même regarder de près comment ça se passe.

Je suis également très étonnée du fait que la prestation soit complètement faite gracieusement parce que c'est du temps de pharmacien, c'est quand même quelque chose qui demande des compétences, forcément. Ce n'est pas la préparatrice qui va le faire. Également, avoir des piluliers avec toutes les indications obligatoires portées dessus, c'est aussi un coût. On parle dans le dossier d'un système numérique, je pense, Medissimo. Est-ce qu'il y a une adhésion à payer à ce système, ou c'est uniquement via le pharmacien ? Des questions disons pratiques par rapport à ce dossier, dont l'intérêt est indéniable.

Mme Rodde : Je vais essayer de répondre à une partie des questions et je ne vais pas pouvoir répondre à tout.

Concernant le choix de la pharmacie, je sais que l'infirmière coordinatrice du SSIAD a contacté l'ensemble des pharmacies de Bezons. Par rapport aux contraintes et problématiques du SSIAD, la pharmacie de l'Étoile est celle qui rentrait le mieux dans le cahier des charges. Je pourrai me renseigner pour avoir plus de détails sur ce qui a été demandé.

Concernant le coût financier, vous avez la convention en annexe, donc a priori non. Je pourrai vérifier mais ça rentre peut-être dans le cadre des conventions de partenariat qui avaient été mises en place par l'ARS en 2019, qui permet justement de fluidifier les parcours de soins au niveau local.

Mme la Maire : Il y a aussi la question : c'est eux qui vendent, du coup, en volume, forcément. Donc ils se rémunèrent d'une certaine manière comme ça. Mais la pharmacie de l'Étoile comme l'a rappelé Madame Rodde, c'est eux les seuls qui ont accepté de travailler avec le SSIAD et qui répondaient un peu à toutes les contraintes et toutes les exigences.

Après, il y a tout un protocole, il y a des règles à respecter, donc tout ça est organisé avec eux. Et c'est aussi eux qui prennent en charge les questions de responsabilité.

Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : J'ai la même question : pourquoi la pharmacie de l'Étoile ? La réponse est claire. Après, c'est plutôt une question de forme. J'ai un peu lu la convention. Il est fait référence dans le texte de la convention au « pharmacien dispensateur », beaucoup plus souvent qu'à l'officine ou la pharmacie, mais c'est la même chose, je suppose ? Après, c'est une question de forme du contrat : « la pharmacie de l'Étoile, ci-après dénommée "l'officine" ou "la pharmacie" », et après, dans le corps du texte en fait c'est très peu souvent nommé comme ça mais c'est nommé comme « le pharmacien dispensateur ». Donc au début, quand j'ai vu le texte je ne comprenais pas très bien s'il y avait encore une tierce personne.

Mme la Maire : Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Bezons, pour son service de soins infirmiers, et la pharmacie de l'Étoile sise 106, rue Édouard Vaillant à Bezons.

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention ainsi que tous les actes ou avenants y afférents.

Dossier n° 21 - Personnel communal – Création de vacances CLAS

Mme la Maire : Dossier 21, personnel communal, création des vacances CLAS, Kévin Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci Madame la Maire. Donc comme chaque année, on crée les vacances pour deux types de dispositifs : le dispositif CLAS et le dispositif CLEM.

Le dossier 21 porte sur le dispositif CLAS, donc le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, qui pour rappel existe depuis 2008 sur Bezons et vise à accompagner les élèves dans les moments charnières du parcours scolaire, notamment sur les questions de passage au niveau des cycles et des questions d'accompagnement un petit peu méthodologiques. Ça concerne des groupes de 15 enfants prévus en direction des enfants de CM1 et de CM2 issus des Quartiers Politiques de la Ville, des écoles situées sur le périmètre politique de la ville, à savoir Victor-Hugo 1 et 2, et Marie-Claude-et-Paul-Vaillant-Couturier, et nouveauté cette année : on élargit le dispositif avec un groupe de 12 jeunes scolarisés au collège Henri-Wallon.

Mme la Maire : Merci. Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE le recrutement de vacataires pour effectuer la mission d'animateur pour l'accompagnement à la scolarité pour la période du 15 octobre au 30 juin de chaque année scolaire à hauteur de 600 heures au maximum.

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,00 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous actes y afférents.

Dossier n° 22 - Personnel communal – Création de vacances coup de pouce CLEM

Mme la Maire : Dossier 23, personnel communal, modification des emplois, transformation, toujours Kévin Cuvillier s'il vous plaît.

M. Cuvillier : Oui, tout à fait, ça c'est la délibération d'après. Avant, je vous propose de faire la délibération 22.

Mme la Maire : Je suis allée trop vite, pardon. Excusez-moi, c'était collé. C'était le CLEM, création de vacances des Coups de pouce CLEM. Pardon. C'était collé.

M. Cuvillier : Exactement. Pas de souci. Donc c'est des actions d'accompagnement et de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture. Donc le dispositif... ça c'est le dispositif initial depuis 2008 et qui a évolué au niveau clubs Coup de pouce CLEM, en ajoutant la question des mathématiques. Donc c'est des groupes de cinq enfants, trois jours par semaine, autour d'un animateur, et c'est pour un peu accompagner, sur ce moment clé d'apprentissage, les élèves.

Mme la Maire : Des questions ? Non ? On vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE la création de vacances pour la tenue des clubs coup de pouce CLEM (Clubs de lecture, d'écriture et de mathématiques) pour la période du 1^{er} novembre au 30 juin de chaque année scolaire, équivalant à un volume horaire maximum de 800 heures, réparties entre enseignants et non enseignants (diplômés de niveau 4 minimum).

DIT que les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90 euros brut, s'ils sont enseignants, et sur un taux horaire de 15,75 euros brut, s'ils sont non enseignants.

Dossier n° 23 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Transformations

Mme la Maire : Dossier 23, modification du tableau des emplois, transformations. Kévin Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci Madame la Maire. Toujours, c'est le travail d'essayer d'affiner et de préciser tout ce tableau des effectifs en travaillant vraiment sur le périmètre des postes. Donc vous voyez que vous avez la partie ici modification avec des modifications des postes, notamment en lien avec des élargissements et des rétrécissements de périmètre des missions des agents.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci. Alors j'ai deux questions : d'abord la première, j'imagine que comme d'habitude ça n'a pas fait l'objet d'un échange approfondi dans les instances avec les représentants du personnel.

La deuxième question, de manière plus forte : je me pose des questions effectivement sur l'élargissement du périmètre pour directeur adjoint des finances en partant d'un poste de responsable de la gestion budgétaire et de la compta, mais c'est surtout en fait l'élargissement du directeur du CTM avec propreté et espaces verts en plus. Ce n'est pas que je n'y vois pas de cohérence, mais au regard de ce qui se passait jusqu'ici, au regard des difficultés par ailleurs que tout le monde aura constatées dans la ville, ça me paraît deux postes en un. Ça fait beaucoup. Je ne suis pas sûr que ce soit de nature forcément à résoudre les difficultés qu'on traverse. Est-ce qu'on peut nous expliquer pourquoi ce poste est pour le coup autant élargi ?

M. Cuvillier : Vous l'avez dit vous-même, vous y voyez une cohérence, donc c'est le signe de la cohérence, je vous remercie.

Du coup, effectivement, la question du CTP, de la propreté des espaces verts, l'idée c'est que ce soit lié et qu'il y ait une approche commune de l'espace public. L'idée, c'est d'avoir un poste plus important qui permet d'avoir une vision globale du périmètre et qui permet de mieux intervenir au niveau de tout l'espace public de façon générale, sachant qu'il y aura une réorganisation globale du service et notamment du CTM qui va bientôt passer en Comité Technique.

M. Faravel : Je permets de préciser ma question, dans ce cas-là. Il y a toujours quelqu'un qui suit spécifiquement propreté et espaces verts ? Ce n'est pas le directeur du CTM qui se retrouve avec plus de charge de travail ? C'est une vraie question.

Mme la Maire : Je vais préciser. Aujourd'hui service propreté, il y a un responsable. Il y avait un responsable espaces verts, le poste était vacant, on vient de le recruter. Ces deux responsables pilotent chacun son service et ils sont sous la direction d'un directeur qui est le directeur qui était jusqu'à présent le directeur du CTM. La seule chose, c'est qu'à l'avenir il va y avoir un organigramme qui va être proposé. Sur cet organigramme il y aura des régies, par exemple la régie des bâtiments sera proposée à être mise sous l'organisation des directeurs des bâtiments, ce qui est plus cohérent. Voilà.

On n'invente rien, on revient juste à une organisation qui existait déjà il y a quelques années, qui a été mise à mal, cette organisation, parce qu'il y a eu des changements RH avec des directions qui ont voulu désorganiser en mettant Paul, Pierre, Jacques, pas toujours de façon objective si vous me suivez bien – et je m'arrêterai là. C'est des gens qu'on a fait partir encore une fois, et on a proposé de revenir sur une organisation qui a déjà préexisté avec plus de cohérence.

La régie bâtiment dépend du directeur des bâtiments, donc il y a une cohérence. La régie voirie dépend du directeur de la voirie et le reste de l'espace public propreté, etc., il y a une cohérence sous ce directeur-là. C'est quelqu'un qui connaît le métier, qui l'était, à qui on a enlevé le dossier par une histoire totalement subjective, et on revient sur une organisation objective avec les compétences du personnel dans la mairie.

M. Faravel : Très bien, l'explication me va.

Mme la Maire : Il y a une modification de l'organigramme qui passera prochainement au CT.

M. Faravel : Au Comité Technique du 17 octobre, donc j'imagine que nous pourrons enfin connaître à partir de là l'organigramme et les gens qui auront effectivement les directions, les services, etc. On pourra enfin savoir qui fait quoi ?

M. Cuvillier : On peut peut-être passer la question à Madame Noël qui a déjà posé la question en Commission.

Mme la Maire : Vous voulez avoir les noms des gens, c'est ça ?

Mme Noël : Alors on va remettre. Comme il n'y a pas eu de compte rendu de Commission, je vais redire mes paroles. J'ai demandé si un organigramme existait, on m'a répondu qu'il allait être bientôt revu et passé en CTP. J'ai donc demandé l'ancien organigramme. Ce à quoi après j'ai rajouté : « Il serait intéressant de connaître qui fait partie de la DG. » Et là, on m'a répondu : « Madame Noël, avoir des noms ça ne sert à rien, les gens ne sont pas très contents de voir leur nom sur un organigramme, et vous n'avez affaire qu'au cabinet. »

Mme la Maire : On ne vous a pas répondu ça.

Mme Noël : Si, si ça s'est passé comme ça. Donc je repose ma question : est-ce que je pourrais disposer de l'ancien organigramme – et je m'en fiche des noms –, du nouvel organigramme, et aussi tout simplement savoir les personnes qui sont derrière vous, qui font partie pour le coup de la Direction Générale ? J'aimerais bien savoir comment ils se nomment et quels sont leurs postes. Je pense que c'est le minimum.

Mme la Maire : Il y aura des présentations faites en temps et en heure, une fois que l'organigramme...

Mme Noël : Non, Madame Menhaouara, on m'a dit non en Commission. C'est dommage qu'il n'y ait pas de compte rendu ! On m'a dit non.

M. Cuvillier : Ce qui est génial, c'est que Monsieur Faravel sait ce qui a été répondu tout en déplorant qu'il n'y ait pas de compte rendu. Ce qui a été dit précisément, je vais essayer de vous répondre. Essayez, c'est le jeu, vous posez une question, essayez d'avoir une réponse, c'est l'objectif de l'échange.

Ce qui vous a été répondu très clairement, c'est que vous pourriez avoir le nouvel organigramme, que vous auriez le nom des membres de la Direction Générale étant donné qu'ils sont sur des postes fonctionnels. Par contre, la demande était d'avoir le nom de tous les agents. Je vous le dis clairement. Mais Monsieur Faravel, vous n'étiez pas à cette Commission.

M. Faravel : *Intervention hors micro*

M. Cuvillier : Ah d'accord, merci. Vous demandiez les noms de tous les agents, et clairement les agents ils doivent être préservés. C'est des agents de l'administration. Il faut absolument dissocier l'administration du politique. Les élus passent, les agents restent, donc clairement vous n'aurez pas la communication du nom de tous les agents. Vous aurez la communication des membres de la Direction Générale, et voilà.

Mme Noël : Non, mais il y a des pôles. On peut connaître quand même comment s'organisent les Directions générales. Pour chaque DGA il y a bien ensuite des responsables de secteur et des directeurs de service, c'est la moindre des choses, non ? Je suis allé voir sur la *Gazette des communes*. C'est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Mme la Maire : Madame Noël, la maire va vous répondre.

Mme Noël : Ah mais court, hein !

Mme la Maire : Bon, je ne vais pas répondre alors. Allez, on va passer au vote. On vote là-dessus ? Oui. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part... donc vous abstenez. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Donc vote pour ? D'accord.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la transformation des emplois présentés en séance.

APPROUVE la modification des emplois présentés en séance.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents, comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années, expressément renouvelable.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 24 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Créations de postes

Mme la Maire : Dossier 24, modification du tableau des emplois. Là, c'est création des postes. Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Création des postes, ils vous sont communiqués, si vous avez des questions on vous répond.

Mme la Maire : Alors on vous écoute. Non, pas de question ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Madame Stenström et son collègue. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à la majorité, merci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la création des emplois présentés en séance.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents, comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général

de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années expressément renouvelable.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 25 - Compte rendu des décisions de gestion courante

Mme la Maire : Dernier dossier, c'est le compte rendu des décisions de gestion courante. J'imagine que vous avez des questions, donc je vous écoute. Madame Stenström suivie de Madame Noël. Je vous écoute. Et Madame Prio. Monsieur Faravel aussi ? D'accord. Monsieur Lolo aussi.

Mme Stenström : Alors, une question sur le 2022-074 sur l'avenant numéro 2 au marché public relatif à la conception/réalisation d'un gymnase pour la commune de Bezons, avec la suppression d'éléments qui concernent uniquement la sécurité, à savoir des caméras extérieures, caméras de vidéosurveillance, prises RJ45 pour les caméras, distribution vidéosurveillance, sécurité intrusion, distribution alarme intrusion et boîtier PPMS qui sortent, du coup. Alors j'aurais aimé... Ma question est la suivante : est-ce que ça va être repris par un autre appel d'offres, par une autre entreprise ? Voilà ma question sur ce point. Parce qu'on est quand même sur un gymnase qui est vers Masson Parmentier, dans un secteur un petit peu compliqué. Voilà.

Ensuite, j'ai une autre question.

Mme la Maire : On peut la faire au fur et à mesure, comme ça je n'oublie pas de vous répondre ?

Donc il y a une réorganisation sur les caméras à l'intérieur, donc du coup il y a une réadaptation ; et sur l'extérieur ce n'est pas le gymnase qui filme à l'extérieur donc il n'y avait pas besoin. Par contre, il va y avoir des vidéoprotectons dans le déploiement de la vidéoprotection Ville qui va filmer le gymnase. Voilà. C'est clair ?

Mme Stenström : Donc ça veut dire que celles de l'intérieur, là elles sont supprimées à l'intérieur ?

Mme la Maire : Non, en fait il y en a toujours mais elles sont réorganisées, elles ne sont pas toutes supprimées. Dont on n'avait plus besoin, qui ont été supprimées, mais il y a toujours de la caméra à l'intérieur. Elles ont juste été modifiées de place donc du coup en fonction de l'organisation il y en avait certaines qui ont été supprimées à l'intérieur et celles de l'extérieur, c'était le gymnase qui filmait vers la rue et donc il n'y avait pas besoin, puisqu'on va mettre des vidéoprotectons de la Ville qui vont entre autres filmer le gymnase. C'est clair ?

Mme Stenström : Pas trop, parce qu'il est marqué : « Le maître d'ouvrage souhaite procéder à la suppression des éléments suivants. », et ils sont listés.

Mme la Maire : Oui, uniquement ces éléments-là, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas à l'intérieur.

Mme Stenström : À la suppression des éléments suivants : caméras de vidéosurveillance intérieures. C'est pour ça que je pose la question.

Mme la Maire : Mais il y en a à l'intérieur.

Mme Stenström : D'accord. Ensuite un autre point qui est sur la 2022-079, qui est sur la délégation du droit de préemption urbain parcelle AK numéro 101, 30 rue Émile-Zola. Donc on a l'ancien Citroën du coup, à qui on délègue la préemption à l'EPFIF. J'aurais aimé, parce que ce n'est pas indiqué dans la décision, avoir le montant, en fait.

Mme la Maire : Ça, je ne peux pas vous le communiquer. C'est un montant qui est entre deux sociétés. Je n'ai pas à le communiquer. Je vous communiquerai le montant final décidé par le juge qui va être préempté. Pour le moment on ne l'a pas. Pour le moment il y a une DIA dans les services, sur un prix d'achat d'un acteur privé X à un acteur privé Y. Ce montant-là, je ne peux pas vous le communiquer. Moi je ne peux pas communiquer des informations de cet ordre-là entre deux acteurs privés.

Par contre, je vous communiquerai... et là on va préempter, la DIA est toujours en cours, on va préempter. On est dans la même logique que le dossier Korian. C'est du passage en force et donc on n'est pas d'accord. Le projet n'a jamais été présenté à la collectivité. On est là pour tartiner du béton et du béton, on n'est pas d'accord. Et en plus, on a prévenu à la fois le vendeur et l'acquéreur qu'on était sur un périmètre, rappelez-vous, d'étude avec un sursis à statuer et d'ailleurs si on l'avait fait à l'époque ce sursis à statuer avec ce périmètre d'étude, c'est pour avoir toute la possibilité juridique d'agir aujourd'hui sur ce périmètre, et justement puisqu'on avait eu écho aussi entre autres qu'il y avait une action.

Donc on savait qu'on allait passer à la préemption, en tout cas qu'à un moment donné on allait être confrontés à ça, et que par la suite il va falloir travailler sur un projet, parce que la préemption on va y aller jusqu'au bout, donc un juge va déterminer un prix, l'EPFIF deviendra acquéreur et reviendra vers la Ville pour proposer un projet d'aménagement.

Donc là on a missionné, nous, un cabinet d'études pour travailler sur la programmation, donc quand on sera prêts on vous le dira, et quand on aura le prix déterminé par un juge on vous le dira. On va être sur une procédure plutôt à mon avis longue, parce que les procédures de préemption sont longues. Donc on n'en parlera pas dans les prochains mois, ce sera dans quelque temps. Donc voilà.

Mme Stenström : D'accord. Et ensuite un autre point qui est le, que je ne me trompe pas, 2022-088, convention pour un an avec un notaire. 2022-088.

Mme la Maire : Oui, on passe par un notaire. On s'ajoute un nouveau notaire qui nous aide sur notamment les gros dossiers complexes.

Mme Stenström : D'accord, parce que le notaire qu'on avait à l'heure actuelle n'était pas en capacité de le faire ?

Mme la Maire : Oui, à un moment donné il y a des techniques un peu plus complexes et on est vraiment sûr de l'accompagnement et on avait besoin de s'adjoindre un service supplémentaire sur des dossiers très importants et complexes.

Mme Stenström : Merci.

Mme la Maire : Et en plus, le notaire de la Ville est très sollicité : on avait aussi un traitement sur les délais.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Pardon ?

Intervention hors micro

Mme la Maire : On travaille avec le notaire de la Ville. C'est un notaire supplémentaire. Sur quel dossier ? On a besoin aujourd'hui par rapport au travail qu'on a et la charge de travail, on a besoin... un seul notaire n'est plus suffisant. On a besoin d'avoir un notaire supplémentaire notamment sur des dossiers complexes, suite à un constat qui a été fait où on prend du retard et on n'arrive pas sur certains dossiers, voilà. Mais on travaille toujours avec le notaire de Bezons et ça reste le notaire principal de la Ville.

Par moments il y a des prestations particulières. Je crois que les services échangent avec lui, donc voilà. Mais à un moment donné on a eu une remontée de la part du service pour dire qu'on avait besoin d'un accompagnement spécifique. Voilà. Les services échangent, en tout cas. C'est un notaire qu'on connaît bien puisque la Ville l'a accompagné dans son projet personnel de son office puisque c'est lui qui va à la place du projet.

Rappelez-vous qu'il y avait l'immeuble GreenCity qui devait être construit à la place de la jolie maison Molière sur le boulevard Gabriel-Péri, vous vous souvenez ? Du coup, on avait négocié avec GreenCity qu'ils ne fassent pas le projet, et GreenCity qui était propriétaire des deux maisons a eu la gentillesse d'accepter de ne pas faire ce projet-là sur lequel les Bezonnais étaient contre, notamment le voisinage, et GreenCity a accepté, s'est retiré du projet. Sauf qu'il était propriétaire de maison, donc à un moment donné il fallait qu'on l'accompagne pour aussi trouver un acquéreur, et on a travaillé avec l'office notarié pour développer un projet d'aménagement où il garde la jolie maison devant et il fait tout un projet en R + 1 derrière pour avoir ces bureaux modernes, etc. Je pense que voilà un projet que nous avons mené, qui correspond justement aux attentes des Bezonnais.

Alors, il y a d'autres remarques ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Je pensais que Madame Stenström en parlerait. C'est la décision 2022-070 qui se nomme « décision portant délégation du droit de préemption urbain parcelle AK 729, 14 rue des Pensées, et 119 rue Édouard-Vaillant ».

Mme la Maire : C'est toujours dans le même type de sujet.

Mme Noël : Non, on n'est pas dans le même, là il y a un montant. Donc j'ai lu, j'ai regardé. 187 mètres carrés, 900 000 euros, soit 4 800 euros du mètre carré.

Mme la Maire : Qu'est-ce vous racontez ?

Mme Noël : Je raconte ce qu'il y a écrit. Il y a écrit : « vu la déclaration d'intention d'aliéner établie... »

Mme la Maire : La 70, on est d'accord ?

Mme Noël : Oui. « Son bien situé 14 rue des Pensées et 119 rue Édouard-Vaillant à Bezons, cadastré AK numéro 729, occupé par..., pour le prix de 900 000 euros. »

Mme la Maire : Celle-là, c'est un total. Il y a plusieurs parcelles.

Mme Noël : Ah bon ? Ce n'est pas écrit. Non, ce n'est pas écrit. On est sur le parking, là. À la parcelle adjacente numéro 784.

Mme la Maire : On est sur deux biens différents.

Mme Noël : C'est écrit dans l'intitulé.

Mme la Maire : Je vous réponds. Parce que sur le parking on a préempté au 119 rue Édouard-Vaillant sur le parking municipal à la rue Édouard-Vaillant, pas loin du restaurant Borsalino et du coiffeur.

Mme Noël : On est de l'autre côté du trottoir.

Mme la Maire : Et donc là on a préempté uniquement les boxes et on est à moins de 300 000, voilà. Après il y a 14 rue des Pensées et je crois savoir ce que c'est, mais juste je ne veux pas me tromper donc je vais vérifier l'adresse. 14 rue des Pensées à Bezons, c'est où, ça ? Attendez.

Mme Noël : J'attends. Non, mais je peux poser ma question quand même. Si vous considérez qu'il y a d'autres parcelles et que des boxes ont été préemptés au prix de 300 000 euros comme vous venez de le dire, quel est le projet qui se cache là-dessous, s'il vous plaît Madame Menhouara ?

Mme la Maire : C'est ce que j'étais en train de vous dire tout à l'heure. On est clairement dans le même type de problématique, c'est-à-dire qu'il y a des promoteurs qui veulent passer en force, avec des projets sur lesquels la Ville est contre, et donc aujourd'hui, la Ville préempte pour empêcher des projets immobiliers.

Mme Noël : J'entends, mais 900 000 euros pour 187 mètres carrés, on est à 4 800 euros le mètre carré. Ce n'est pas jouable. Ce n'est pas possible.

Mme la Maire : Attendez Madame Noël. Je vous ai dit : sur ces parkings, il y a uniquement les boxes qui sont préemptés. Le service derrière est en train de vérifier... Pardon ?

Intervention hors micro

Mme la Maire : La procédure, elle va juste vérifier là-dessus pour vous donner l'information. Donc on n'est pas à cet ordre-là de prix puisqu'on était vraiment sur un prix raisonnable et correct, c'était le prix à un promoteur, et c'est pour empêcher la préemption, en tout cas sur le parking municipal. Donc soit il y a une coquille, soit on est sur une autre préemption qui s'est rajoutée là-dessus.

On vérifie, je vous redonne. En tout cas ce qui est préempté là-dessus, si on vous donne le montant, c'est parce qu'en fait, on a préempté au prix.

Mme Noël : Mais moi, je suis inquiète : c'est que la parcelle 598 vient d'être vendue par un agent immobilier de la ville. 598, j'ai le cadastre sous les yeux. C'est les couloirs du parking de la ville, la 583 c'est l'agence immobilière, derrière la 584 c'est les boxes dont vous parlez qui ont été préemptés en mars, et la 598 vient d'être vendue. Ça fait beaucoup.

Mme la Maire : C'est le terrain qui était vague ? C'est le terrain vague à côté de l'agence immobilière ?

Mme Noël : Oui, mais qui vaut de l'or.

Mme la Maire : Oui, qui vaut de l'or. Mais je l'ai dit clairement : nous sommes opposés pour le moment à un projet immobilier. Toute vente sur ce périmètre sera préemptée, point.

Mme Noël : Oui mais il n'y aurait pas un petit montage derrière ?

Mme la Maire : Non, il n'y a pas de montage. Aujourd'hui, nous on ne valide pas ces projets-là donc aujourd'hui s'il y a un acte de vente il passera par une DIA, donc quand il y aura une DIA on

préemptera. Donc la vente n'ira pas jusqu'au bout. L'EPFIF est dessus aussi. Aujourd'hui, c'est un gain de maîtrise sur la question de l'urbanisme, et si à un moment donné on devait travailler sur des projets, ça doit être des projets travaillés avec la collectivité et pas contre la collectivité.

Mme Noël : Mais ça ne répond pas à ma question des 900 000 euros les 187 mètres carrés.

Mme la Maire : Je vous ai répondu, en disant : « Le service est en train de regarder : soit il y a une coquille, soit il y a une autre information complémentaire. » En tout cas, la seule préemption qu'on a faite pour le moment, c'est les boxes. On a préempté au prix, c'est la raison pour laquelle on vous communique les prix.

Intervention hors micro

Mme Noël : Elle a dit 300 000 euros.

Mme la Maire : On va vous redonner les prix exacts. On est dans les prix de ce que ça vaut, le bien. Donc en fait quand on préemptait au prix, avec l'EPFIF, ils regardent, il y a un contrôle par l'EPFIF pour savoir est-ce qu'on est cher, pas cher, etc.

Mme Noël : Donc juste pour les boxes, Martin, 178 mètres carrés, 180 dans la parcelle, il y a 600 000 euros d'écart. J'espère que c'est une coquille.

Mme la Maire : Non, ce n'est pas ça. Je vous le dis, c'est une information qui est à corriger. On va vous donner l'information. Arrêtez de dire que...

Mme Noël : Pour le coup je ne voterai pas.

Mme la Maire : Il n'y a rien à voter, c'est une décision de gestion. Vous avez fini ? Madame Prio, il y a Monsieur Lolo et Monsieur Faravel.

Mme Prio : C'était aussi sur cette décision, la 2022-070. Est-ce que les Domaines ont été consultés pour cette parcelle ?

Mme la Maire : On ne consulte pas les domaines pour la préemption, Madame Prio.

Mme Prio : Donc le prix, là, c'est le prix qui a été demandé ?

Mme la Maire : Quand on préempte, en fait c'est une stratégie qui est élaborée avec l'établissement public foncier. Soit on est dans les prix du marché et on préempte au prix et la procédure est rapide, c'est ce qui s'est passé ici. Soit on est sur, par exemple le projet précédent, on est sur le fameux garage Citroën, on est sur des prix très délirants, et donc c'est le juge qui détermine le prix, et donc c'est ce qui s'est passé avec la clinique Korian, c'est ce qui va se passer avec certainement le garage Citroën, sauf si à un moment donné le propriétaire revient à la négociation avec l'EPFIF et la Ville et on transige. Et donc il y a une négociation sur le prix, mais le prix doit être un prix de marché et qui corresponde aussi au projet derrière qu'on pourrait faire.

Donc il y a toujours une option à la négociation. En général quand on arrive à la préemption, c'est qu'en fait en réalité l'option négociation n'a pas abouti. En général, systématiquement quand il y a eu des préemptions, on a alerté ou les propriétaires ou les acquéreurs pour leur dire : « La Ville est contre, changez de stratégie, revenez vers nous, discutons du projet, discutons de tout ça. » ou : « On n'est pas favorables et dans ce cas-là n'achetez pas. »

Moi par exemple, j'ai appelé le promoteur qui a voulu acheter la clinique. Roman, je lui ai dit : « Je suis défavorable à votre projet. », j'ai appelé le propriétaire qui était en Belgique ou en Suisse en lui disant : « Ne vendez pas. », ils m'ont dit : « Nous allons vendre, on a un acquéreur, point. » Je lui ai dit : « Dans ce cas-là, la Ville agira. On va préempter, on ne va pas préempter au prix parce qu'on considère que vous êtes trop cher, et c'est le juge administratif qui va définir le prix. »

Donc quand on est dans le prix du marché on préempte au prix, parce que c'est rapide, et voilà. Et on s'appuie sur les services de l'EPFIF qui déterminent les prix justes. Par exemple, en ce moment sur le projet Stellantis on a pris la moyenne de toutes les ventes dans le périmètre et on fait un prix moyen, le prix médian, prix le plus faible et prix le plus haut, et on détermine un prix moyen.

Mme Prio : Je ne vous cacherai pas que c'est le prix qui nous a fait sauter par rapport à la taille de la parcelle, et donc on attend avec impatience les éclaircissements.

Mme la Maire : Soit il y a une erreur... C'est des sujets que je suis avec attention, c'est moi qui les pilote. Donc non, on n'a pas préempté les boxes à 900 000 euros, ça c'est sûr. Soit il y a une coquille...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Vous m'excusez deux secondes ? Je n'ai pas compris. Je regarde le plan. D'accord. Donc il y a deux parcelles là-dedans. Le vrai montant, ce n'est pas 900 000 c'est 455 000. Et donc il y a un pavillon derrière qui a été préempté parce qu'il y a une DIA avec un promoteur. C'est 14 rue des Pensées. C'est un pavillon. Je n'ai pas la parcelle, je peux vous la donner.

Intervention hors micro

Mme la Maire : On vous la donnera, il n'y a pas de souci. En tout cas le véritable montant c'est 455, il y avait une coquille – c'est une grosse coquille. C'est bien. C'est pour ça que ça m'a surprise, je n'ai pas fait attention. Et donc il y a et le pavillon et a priori les boxes.

Intervention hors micro

Mme la Maire : De ce que j'ai compris, oui. On va vous reconfirmer tout ça.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Je ne sais pas. Là vraiment il faut que je vérifie les informations. Oui, on vous la donnera à tous, oui. Il y a une autre question ?

Mme Prio : Sur cette parcelle-là, si on a bien regardé, c'est le salon de coiffure Héloïse.

Mme la Maire : Non, c'est derrière.

Mme Prio : C'est compris dedans donc il y a quand même la question aussi de l'éviction commerciale derrière qui aura forcément un coût supplémentaire pour la Ville.

Mme la Maire : Oui, parce que le commerce était en discussion avec le promoteur et donc on a prévenu le commerce. Je les ai vus pas plus tard que ce matin, pour le moment il n'y a pas de projet, ils ne sont pas menacés sur leur projet, sur leur installation. Et à un moment donné, s'ils devaient un jour bouger, ce n'est pas pour tout de suite. Donc voilà, non, il n'y a pas de problématique aujourd'hui d'éviction du commerce, au contraire et je leur ai même dit que si à un moment donné ils souhaitaient évoluer, etc., la Ville les accompagnerait. Mais aujourd'hui, pour le moment ils ne sont pas concernés et

nous on n'a pas de projet là-dessus. Et on est opposés dans l'immédiat à un projet. Voilà.
Monsieur Faravel, vous aviez une question ? Non ? Monsieur Lolo.

M. Lolo : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : J'ai deux questions sur des sujets beaucoup moins lourds, rassurez-vous. La 2022-61, excusez-moi, je remonte dans le dossier, drone lumineux pour la Fête populaire. La Fête populaire, je pense que c'est la Fête nationale.

Mme la Maire : Du 14 juillet, oui.

M. Faravel : Fête nationale c'est Fête nationale. Ce n'est pas... Bref.

Mme la Maire : Elle avait une dimension populaire, dans le sens où...

M. Faravel : La Fête nationale doit toujours être populaire, ce n'est pas le sujet. Passons. Ma question ce n'est pas un truc très important, mais : drones lumineux, on se souvient de personnages qui étaient sur des échasses avec des trucs lumineux et les drones lumineux, je ne les vois pas.

Mme la Maire : Oui, c'est écrit que la prestation a été non rendue exécutoire. Il y avait un spectacle de drones pour remplacer le spectacle de feu d'artifice qui était prévu, malheureusement le prestataire a fait sa demande auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile en retard, et donc du coup on n'a pas pu obtenir les autorisations de vol des drones en temps et en heure. Donc là, on était très fâchés contre le prestataire qui avait fait sa demande pas tardive mais presque. La DGAC s'est retrouvée très chargée en demandes parce que beaucoup de Villes ont remplacé leurs spectacles de feu d'artifice par des spectacles de drones, et donc d'un seul coup ils se sont retrouvés avec beaucoup de demandes de l'aviation civile et c'est quelque chose de très, très regardé, très réglementé pour des questions de sécurité publique, et donc voilà.

Donc du coup, malheureusement, on n'a pas pu avoir notre spectacle de drones, mais la fête était belle et ce sera reporté pour la fois prochaine.

M. Faravel : D'accord. La 2022-61 et la 2022-62 ça va ensemble, quoi ? C'est ça que vous nous dites ? Je n'avais pas fait le lien entre les deux.

Et donc je me posais la question sur une ligne qui était vide, sur la 2022-89 : ça a à voir avec la ligne d'au-dessus sur la 2022-88, ce que Madame Stenström avait parlé sur le droit notarial, sur la mission de conseil sur le droit notarial, c'est en cours de signature, c'est pareil, ça va avec ?

Mme la Maire : Attendez, je n'ai pas compris votre question.

M. Faravel : Il y a « 2022-089 », il y a une ligne vide, il y a marqué « en cours de signature ».

Mme la Maire : C'est la convention en cours de signature.

M. Faravel : Excusez-nous pour cette...

Mme la Maire : C'est pour la convention.

M. Faravel : Vous voyez, c'était léger.

Mme la Maire : On a fini avec les questions ? Monsieur Faravel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des décisions de gestion courante.

M. Faravel : Juste un dernier truc, ça a un rapport avec ce Conseil municipal. Il y a des adjoints qui ont été élus, il y a des délégations qui vont avec ?

Mme la Maire : Oui, il y a des délégations qui vont avec. Madame Aouchiche sera en charge de l'action sociale, donc voilà. C'est un axe important pour nous, surtout en cette période. Et Monsieur Rezaei va travailler sur tout ce qui relève de la *smart city* et avec une mission particulière, c'est comment moderniser nos outils municipaux pour faire des économies d'énergie notamment, puisque par exemple on va travailler sur le déploiement sur par exemple le réseau électrique, l'éclairage public.

Eh bien aujourd'hui, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire que si on veut piloter à distance l'éclairage, la chaleur, etc., ça demande des outils modernes, technologiques, qu'on n'a pas aujourd'hui donc il faut les étudier, il faut les mettre en place, et il faut les déployer. C'est des outils qui coûtent cher donc voilà, donc ça concerne vraiment la modernisation des outils de gestion de la ville entre autres, dans l'urgence, les outils de gestion de l'énergie. C'est des questions importantes.

Voilà. Je vous souhaite une bonne soirée. Juste pour vous dire que le Conseil municipal aura lieu le 23 novembre à 20 heures 30. Merci de noter : 23 novembre à 20 heures 30. Merci. Bonne soirée, à bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h56.

Signé par : Gilles REBAGLIATO
Date:29/11/2022
Qualité:Adjoint au Maire



Signé par : Nessrine MENHAOUARA
Date:29/11/2022
Qualité:Maire, Présidente de la
Caisse des Ecoles, Présidente du
CCAS

